



IMAGER



ÉQUIPER



CONNECTER

Document de référence 2005



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2006, conformément aux dispositions de l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opérations visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de IEC Professionnel Média ,
13/15 rue Louis Kérouart Botmel , CS.76709 .- 35067 Rennes, ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des
Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Chapitre 1: Responsables du document de référence et du contrôle des comptes.....	1
1.1. Responsable du document de référence.....	1
1.2. Attestation du responsable	1
1.3. Responsables du contrôle des comptes.....	1
1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires.....	1
1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants.....	1
1.3.3 Responsable de l'information financière	2
1.3.4 Agenda de communication financière	2
Chapitre 2: Renseignements de caractère général concernant IEC Professionnel Média et son capital	3
2.1. Renseignements concernant IEC Professionnel Média	3
2.1.1 Dénomination et siège social.....	3
2.1.2 Forme juridique.....	3
2.1.3 Législation	3
2.1.4 Date de création et durée	3
2.1.5 Objet social (article 2 des statuts).....	3
2.1.6 Registre du Commerce et des Sociétés, Code NAF.....	3
2.1.7 Consultation des documents sociaux	3
2.1.8 Exercice social.....	4
2.1.9 Répartition et affectation des bénéfices (article 35 des statuts)	4
2.1.10 Assemblées générales (articles 25 à 32 des statuts).....	4
2.1.11 Franchissements de seuil	5
2.1.12 Droits de vote double (article 17 des statuts)	5
2.1.13 Titres au porteur identifiables (article 9 des statuts).....	5
2.1.14 Rachat par la société de ses propres actions	5
2.2. Renseignements concernant le capital et les droits de vote	5
2.2.1 Capital social et forme des actions.....	5
2.2.2 Capital potentiel	5
2.2.3 Capital autorisé non émis.....	6
2.2.4 Nantissement des actions de la société ou de ses filiales.....	7
2.2.5 Evolution du capital de la société depuis sa création.....	8
2.3. Répartition actuelle du capital et des droits de vote	9
2.3.1 Répartition du capital et des droits de vote au 6.03.2006.....	9
2.3.2 Modifications intervenues depuis 3 ans dans la répartition du capital	10
2.3.3 Action de concert	10
2.3.4 Pacte d'actionnaires.....	11
2.4. Marché des titres de la société	11
2.4.1 Place de cotation.....	11
2.5. Dividendes.....	13
Chapitre3: Renseignements concernant l'historique et les activités de IEC Professionnel Média	14
3.1. Historique.....	14
3.2. Organigramme juridique au 06/03/2006	16
3.3. Les marchés du groupe IEC Professionnel Média	17
3.3.1 L'activité du groupe IEC : l'audiovisuel professionnel.....	17
3.3.2 Le marché de l'audiovisuel professionnel.....	17
3.3.3 Les clients	18
3.3.4 Répartition du chiffre d'affaires consolidé par activité (hors rétrocessions internes).....	22
3.3.5 Localisation géographique.....	22
3.4. Evolution des effectifs	23
3.5. Politique d'investissement.....	23
3.5.1 La recherche et le développement.....	23
3.5.2 Principaux investissements.....	23

3.6.	Facteur de risque	23
3.6.1	Risques de Marché	23
3.6.2	Risques juridiques	26
3.6.3	Risques industriels et liés à l'environnement	26
3.6.4	Assurances	26
3.6.5	Autres risques particuliers	27
Chapitre 4:Patrimoine – Situation financière – Résultats		28
4.1.	Comptes sociaux d'IEC Professionnel Média	28
4.1.1	Bilan social au 31 décembre 2005 (en milliers d'euros)	28
4.1.2	Compte de résultat au 31 décembre 2005 (en milliers d'euros).....	29
4.1.3	Projet d'affectation du résultat	29
4.1.4	Annexes	29
4.1.5	Informations relatives au bilan	30
4.1.6	Informations relatives au compte de résultat.....	34
4.1.7	Engagements.....	35
4.1.8	Tableau des résultats des 5 derniers exercices	36
4.2.	Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	37
4.3.	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	39
4.4.	Comptes consolidés d'IEC Professionnel Média	41
4.4.1	Bilan consolidé au 31 décembre 2005	41
4.4.2	Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2005.....	42
4.4.3	Etat des variations des capitaux propres au 31 décembre 2005	42
4.4.4	Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2005	43
4.4.5	Annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2005	44
4.4.6	Gestion du risque financier	54
4.4.7	Estimations	54
4.4.8	Périmètre de consolidation	54
4.4.9	Information sectorielle.....	55
4.4.10	Notes sur le bilan	55
4.4.11	Notes sur le compte de résultat.....	61
4.4.12	Evénements postérieurs à la clôture.....	66
4.5.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	67
4.6.	Rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2005	69
4.7.	Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe .	78
Chapitre 5:Gouvernement d'entreprise		79
5.1.	Composition et fonctionnement des organes d'administration et de direction .	79
5.1.1	Fonctionnement des organes d'administration et de direction.....	79
5.1.2	Composition du conseil d'administration.....	82
5.1.3	Conflits d'intérêts	83
5.1.4	Contrats de service	83
5.2.	Rémunération des dirigeants.....	83
5.2.1	Rémunération des mandataires sociaux.....	83
5.2.2	Options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux.....	83
5.3.	Schémas d'intéressement du personnel	84
5.3.1	Contrats d'intéressement et de participation	84
5.3.2	Options de souscription d'actions consenties aux salariés non mandataires sociaux.....	84
5.4.	Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et le contrôle interne	84
5.5.	Rapport du commissaire aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société IEC Professionnel Media, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	87
Chapitre 6:Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir		88

6.1.	Evolution récente.....	88
6.2.	Perspectives d'avenir	88
6.3	Communiqués de presse.....	88
Chapitre 7:	Tableau de concordance du document de référence.....	89
Chapitre 8:	Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2006 : Texte des résolutions.....	91

Chapitre 1

Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

1.1. Responsable du document de référence

Monsieur Alain COTTE, Président Directeur Général de la société IEC PROFESSIONNEL MEDIA.

1.2. Attestation du responsable

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à notre connaissance conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence 2003 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant aux pages 52 à 68 et 35 à 45 dudit document, qui contiennent des observations.

Fait à Gennevilliers le 6 juin 2006
Alain COTTE
Président Directeur Général

1.3. Responsables du contrôle des comptes

Les comptes sociaux et consolidés établis au titre des exercices 2004 et 2005 pour le groupe IEC Professionnel Média ont fait l'objet de rapports établis par les commissaires aux comptes titulaires de la société.

1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

- Audit Consultants, Zone Atalante, Champeaux, 7 route de Vezin, CS 24325, 35043 RENNES CEDEX, représentée par Michel HARDY, renouvelée le 22 juin 2005 en qualité de co-commissaire au comptes titulaire, pour un mandat expirant au moment de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2009.
- PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT S.A, 40, boulevard de la Tour d' Auvergne, CS 64008 ,35040 RENNES CEDEX, représentée par Yves PELLE, nommée le 31 juillet 2003 en qualité de co-commissaire au comptes titulaire, pour un mandat expirant au moment de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007.

Aux termes des rapports des commissaires aux comptes les concernant, les comptes établis au titre des exercices 2004 et 2005 ont été certifiés, après qu'ont été accomplies les diligences jugées nécessaires par les commissaires aux comptes, ainsi que les vérifications prévues par les normes de leurs professions et vérifiées les informations spécifiques prévues par la loi.

1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

- Gérard SOUET, Zone Atalante, Champeaux, 7 route de Vezin, CS 24325, 35043 RENNES CEDEX, renouvelé le 22 juin 2005 pour un mandat expirant au moment de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2009. Monsieur SOUET est associé au sein du cabinet Audit Consultants.
- Audit. Yves NICOLAS, 63, rue de Villiers, 92200 NEUILLY SUR SEINE, nommé le 31 juillet 2003 pour un mandat expirant au moment de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007. Yves Nicolas est associé au sein du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

1.3.3 Responsable de l'information financière

Jean-Marc THIERCELIN
Secrétaire Général
Tél 02 23 35 57 57
jmthiercelin@iec-asv.com

1.3.4 Agenda de communication financière

Chiffre d'affaires du 1er semestre 2006	11 août 2006
Résultats du 1er semestre 2006	27 octobre 2006
Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2006	13 novembre 2006
Chiffre d'affaires 2006	14 février 2007
Résultats de l'exercice 2006	27 avril 2007

Chapitre 2

Renseignements de caractère général concernant IEC Professionnel Média et son capital

2.1. Renseignements concernant IEC Professionnel Média

2.1.1 Dénomination et siège social

IEC Professionnel Média
13/15, rue Louis Kéroul Botmel
35000 Rennes
Tél 02 23 35 57 57
Fax 02 23 35 56 61

2.1.2 Forme juridique

SA à conseil d'administration, régie par le Code de Commerce et le décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

2.1.3 Législation

IEC Professionnel Média est une société de droit français.

2.1.4 Date de création et durée

La société a été créée le 13 juin 1991 à Rennes. Elle a été immatriculée au Registre du Commerce de Rennes le 27 septembre 1991, pour une durée de 99 ans. Sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée en assemblée générale extraordinaire, la société expirera le 27 septembre 2090.

2.1.5 Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- L'activité holding et notamment l'activité de prise de participation sous toutes ses formes dans toutes sociétés créées ou à créer, l'activité de gestion de portefeuilles titres et celle de prestations de services et de conseils dans quelque domaine que ce soit.
- L'activité de fabrication, négoce, location de matériel audio, vidéo et informatique, et plus généralement toutes opérations ou activités se rapportant au multimédia.
- L'émission de toutes valeurs mobilières.
- L'émission de tout emprunt obligataire.
- Le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location-gérance de tous biens et autres droits.
- Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social de la société ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles de contribuer au développement de la société.

2.1.6 Registre du Commerce et des Sociétés, Code NAF

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le n° B 382 574 739. Le code NAF est le 671C.

2.1.7 Consultation des documents sociaux

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux, comptables ou juridiques, peuvent être consultés, en application de la législation sur les sociétés commerciales, au siège de la société 13/15, rue Louis Kéroul Botmel – 35000 Rennes.

2.1.8 Exercice social

L'exercice social débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

2.1.9 Répartition et affectation des bénéfices (article 35 des statuts)

Le compte de résultat, qui récapitule les produits et charges de l'exercice, fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice. Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve en application de la loi, l'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales ou en numéraire.

Il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice.

Les dividendes non réclamés dans les 5 ans de leur mise en paiement sont prescrits.

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

2.1.10 Assemblées générales (articles 25 à 32 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration, soit par les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le cinquième (5^{ème}) au moins du capital, soit du Comité d'entreprise en cas d'urgence.

Les réunions ont lieu au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme soit d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation du certificat d'un intermédiaire agréé constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies 5 jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à 1 voix.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire, dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée et dans les conditions prévues par la loi.

Dans les conditions prévues par la loi et les règlements, tout actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant son identification.

2.1.11 Franchissements de seuil

Les statuts de la société ne comportent pas de seuils déclaratifs autres que les obligations légales.

2.1.12 Droits de vote double (article 17 des statuts)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus à l'article 225-123 du code de commerce.

2.1.13 Titres au porteur identifiables (article 9 des statuts)

La société peut, dans les conditions réglementaires, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres le nom ou la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenus par chacun d'eux et le cas échéant les restrictions attachées à ces titres.

A la demande de la société, les informations visées ci-dessus pourront être limitées aux personnes détenant un nombre de titres fixé par cette dernière.

2.1.14 Rachat par la société de ses propres actions

L'assemblée générale mixte du 20 octobre 1998 avait autorisé la société à opérer en bourse sur ses propres actions pendant les 18 mois suivant l'admission des titres IEC sur le Second Marché. Cette autorisation n'a jamais été utilisée et aucun nouveau programme n'a été mis en place.

2.2. Renseignements concernant le capital et les droits de vote

2.2.1 Capital social et forme des actions

Le capital social est composé de 14 513 512 actions de 0,30 € de valeur nominale, soit un total de 4 354 053,60€.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

2.2.2 Capital potentiel

L'assemblée générale mixte du 30 juin 2000 a autorisé le conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre par la société IEC Professionnel Média à titre d'augmentation de capital, dans les conditions prévues par la loi.

Les bénéficiaires de l'opération pouvaient être :

- Certains salariés ou certaines catégories de personnel,
- Certains mandataires sociaux,

tant de la société elle-même que des sociétés ou groupements qui lui sont liés indirectement, dans les conditions précisées par l'article 225-180 du code de commerce.

Le nombre total des options qui pouvaient être consenties par le conseil d'administration en application de la présente autorisation était limité à 5% du capital de la société.

Le prix de souscription des actions par les bénéficiaires est déterminé par le conseil d'administration lors de chacune de ses décisions d'attribution d'options, par application des modalités de fixation du prix définies ci-après : le prix des actions sous options sera égal à la moyenne des cours des 20 séances de bourse précédant le jour de la réunion du conseil d'administration, décotée de 5%. La présente autorisation était valable pour une durée de 2 ans. Les options peuvent être exercées pendant une durée de 5 ans à partir du jour où elles ont été consenties.

Le nombre d'options attribuées et restantes au 31 décembre 2005 au titre de cette autorisation figure au paragraphe 4.4.10.9.

Par la suite, l'assemblée générale mixte du 22 avril 2003 a autorisé le conseil d'administration à consentir en une ou plusieurs fois des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre par la Société IEC PROFESSIONNEL MEDIA à titre d'augmentation de capital, dans les conditions prévues par la Loi.

Les bénéficiaires de l'opération pourront être :

- * certains salariés ou certaines catégories de personnel
- * certains mandataires sociaux

tant de la société elle-même que des sociétés ou groupements qui lui sont liés indirectement dans les conditions précisées par l'article 225-180 du code de commerce.

Le nombre total des options qui seront consenties par le conseil d'administration en application de la présente autorisation est limitée à 340 000 actions nouvelles.

Le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé par le conseil d'administration lors de chacune de ses décisions d'attribution d'options par application des modalités de fixation du prix défini ci-après.

Le prix des actions sous option sera égal à la moyenne des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la réunion du conseil d'administration, décoté de 5 %.

La présente autorisation était valable pour une durée de vingt quatre mois.

Les options pourront être exercées pendant une durée de cinq ans à partir du jour où elles auront été consenties.

Le nombre d'options attribuées et restantes au 31 décembre 2005 au titre de cette autorisation figure au paragraphe 4.4.10.9.

Enfin, l'assemblée générale mixte du 7 juin 2004 a autorisé le conseil d'administration à consentir en une ou plusieurs fois des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre par la Société IEC PROFESSIONNEL MEDIA à titre d'augmentation de capital, dans les conditions prévues par la Loi.

Les bénéficiaires de l'opération pourront être :

- * certains salariés ou certaines catégories de personnel
- * certains mandataires sociaux

tant de la société elle-même que des sociétés ou groupements qui lui sont liés indirectement dans les conditions précisées par l'article 225-180 du code de commerce.

Le nombre total des options qui seront consenties par le conseil d'administration en application de la présente autorisation est limitée à 250 000 actions nouvelles.

Le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé par le conseil d'administration lors de chacune de ses décisions d'attribution d'options par application des modalités de fixation du prix défini ci-après.

Le prix des actions sous option sera égal à la moyenne des cours cotés au 20 séances de bourse précédant le jour de la réunion du conseil d'administration, décoté de 5 %.

La présente autorisation était valable pour une durée de trente huit mois.

Les options pourront être exercées pendant une durée de sept ans à partir du jour où elles auront été consenties.

Le nombre d'options attribuées et restantes au 31 décembre 2005 au titre de cette autorisation figure au paragraphe 4.4.10.9.

2.2.3 Capital autorisé non émis

- L'assemblée générale du 7 juin 2004 a délégué au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de cette assemblée, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission en une ou plusieurs fois, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société et/ou de valeurs mobilières, y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux, d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes, ou d'obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes - donnant accès immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la Société (nouvelles ou déjà émises), par souscription, conversion, échange, remboursement ou présentation d'un bon ou de toute autre manière et dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances,
Le plafond maximum d'augmentation de capital immédiate ou à terme résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à un montant total, prime d'émission comprise, de 8 millions d'euros auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, étant précisé que la présente délégation exclut l'émission d'actions

de priorité visées à l'article L. 228-11 du Code de commerce ainsi que l'émission de certificats d'investissement visées à l'article L. 228-30 du Code de commerce.

- Dans le cadre de cette délégation, le Conseil d'Administration du 19 juillet 2004 a décidé d'augmenter le capital d'un montant maximum de 1 156 879,80 €, par l'émission de 3 856 266 actions nouvelles de 0,30 € de nominal avec maintien du droit préférentiel de souscription. La souscription a été ouverte du 2 au 13 août 2004 inclus. Le 31 août 2004, le Conseil d'Administration a constaté la souscription et la libération des 3 856 266 actions nouvelles de 0,30 € pour un montant, prime d'émission incluse, de 5 013 145,80 €.
- Dans le cadre de cette délégation, le Conseil d'Administration du 14 décembre 2005 a décidé une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 2 479 025,25 €, prime d'émission incluse. Le 27 décembre 2005 a été signé un contrat de garantie de bonne fin. En conséquence, l'augmentation de capital a été réputée réalisée ce jour là et intégrée dans les comptes 2005 de la société. Après respect de la période de souscription, les fonds ont été mis à la disposition de la société par le dépositaire le 23 janvier 2006.
- Compte tenu de cette opération, il subsiste une autorisation de 507 828,95 € d'augmentation de capital, prime d'émission comprise.

2.2.4 Nantissement des actions de la société ou de ses filiales

Nantissement des actions de la filiale SAS IEC détenue à 99.99 % par IEC Professionnel Média

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de SA IEC	% de capital nanti de SA IEC
IEC Professionnel Média	Banque de Bretagne	15/12/1998	31/12/2007	Remboursement de l'emprunt		
IEC Professionnel Média	Crédit Agricole	15/12/1998	31/12/2007	Remboursement de l'emprunt		
IEC Professionnel Média	Crédit Lyonnais	15/12/1998	31/12/2007	Remboursement de l'emprunt	(1) 3 246	0,17 %
IEC Professionnel Média	Société générale	15/12/1998	31 /12/2007	Remboursement de l'emprunt		

(1) Nantissement de 3 246 actions de SAS IEC pris par le Crédit Lyonnais pari passu pour le compte commun des quatre banques ci-dessus en garantie d'un prêt de 2,4 M€ consenti à la société par celles-ci.

Nantissement des actions de la filiale C2M détenue à 100 % par IEC Professionnel Média

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de C2M	% de capital nanti de C2M
IEC Professionnel Média	Caisse d'Epargne de Paris	3/10/1998	31/12/2007	Remboursement de l'emprunt	(1) 36 165	10,1 %
IEC Professionnel Média	Caisse d'Epargne de Paris et CIC	5/03/1998	31/12/2007	Remboursement de l'emprunt	(2) 76 530	21,4 %
IEC Professionnel Média	Caisse d'Epargne de Paris, CCF et CEPME	10/12/1997	31/12/2007	Remboursement de l'emprunt	(3) 224 916	63,0 %

(1) Nantissement de 36 165 action de C2M au profit de la Caisse d'Epargne, en contrepartie d'un prêt d'un montant de 0,35 M€ au profit de la SA Vision Share absorbée par IEC AVP en 2002.

(2) Nantissement de 76 530 actions de C2M au profit de la Caisse d'Epargne et du CIC, en contrepartie de prêts d'un montant respectivement de 0,15 M€ et de 0,46 M€.

(3) Nantissement de 224 916 actions de C2M au profit de la Caisse d'Epargne, du CCF et du CEPME, en contrepartie de prêts pour un montant total de 1,13 M€ au profit de la SA Vision Share absorbée par IEC AVP en 2002.

Il n'existe pas de nantissement sur les immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

2.2.5 Evolution du capital de la société depuis sa création

Date	Nature de l'opération	Montant de l'opération	Prime d'émission ou d'apport	Nombre total d'actions	Valeur nominale	Capital après l'opération
13.06.1991	Constitution de la société	-	-	1 250	100 F	125 000 F
13.11.1995	Libération du solde du capital	-	-	5 000	100 F	500 000 F
27.12.1995	Apport en nature de la SA IEC et de parts sociales de la SARL SSI	1 625 700 F	13 658 380 F	21 257	100 F	2 125 700 F
23.06.1998	Incorporation de réserves	2 874 300 F	-	50 000	100 F	5 000 000 F
20.10.1998	Division du nominal par 10	-	-	500 000	10 F	5 000 000 F
17.11.1998	Emission d'actions nouvelles Visa n° 98-890 du 17/11/98	714 290 F	9 285 770 F	571 429	10 F	5 714 290 F
20.12.1999	Augmentation de capital par apport en nature	2 857 290 F	25 302 710 F	857 158	10 F	8 571 580 F
20.12.1999	Augmentation de capital en numéraire Visa n° 99-1430 du 19/11/1999	1 000 000 F	18 079 000 F	957 158	10 F	9 571 580 F
04.12.2000	Augmentation de capital en numéraire Visa n° 00-1856 du 15/11/2000	4 785 790 F	39 812 210 €	1 435 737	10 F	14 357 370 F
27.12.2001	Réduction de capital	7 370 F		737	10 F	14 350 000 F
27.12.2001	Conversion en euros			1 435 000	1.52 €	2 181 200 €
26.08.2002	Augmentation de capital en numéraire Visa n° 02-855 du 11/07/02	1 552 731.68 €		1 021 534	1.52 €	3 733 931.68 €
22.04.2003	Réduction de capital par voie d'absorption des pertes	2 014 357.88 €			0.70 €	1 719 573.80 €
10.09.2003	Augmentation de capital en numéraire Visa n° 03-725 du 31/07/03	2 794 300.60 €	1 197 557.4	3 991 858	.0.70 €	4 513 874.40 €
10.09.2003	Augmentation de capital - Apport en nature de 27.97 % de Cap Ciné Numéro d'enregistrement E.03-158 du 17 juillet 2003	897 300.60 €	384 557.40 €	1 281 858	0.70 €	5 411 175.00 €
10.09.2003	Augmentation de capital – Apport en nature de créances Fin Cap Numéro d'enregistrement E.03-158 du 17 juillet 2003	887 397.00 €	380 313.00 €	1 267 710	0.70 €	6 298 572.00 €
07.06.2004	Réduction de capital par voie d'absorption des pertes	3 599 184.00 €			0.30 €	2 699 388.00 €
31.08.2004	Augmentation de capital en numéraire Visa n° 04-683 du 21 juillet 2004	1 156 879.80 €	3 856 266,00 €	3 856 266	0.30 €	3 856 267.80 €
27.12.2005	Augmentation de capital en numéraire Dispense de prospectus	330 536,70 €	1 998 858.20 €	1 101 789	0.30 €	4 186 804,50 €
06.03.2006	Augmentation de capital – Apport en nature de 55,94 % de Alsace Audio Visuel Numéro d'enregistrement E.06-008 du 17 février 2006	167 249,10 €	960 038.17 €	557 497	0.30 €	4 354 053,60 €

2.3. Répartition actuelle du capital et des droits de vote

2.3.1 Répartition du capital et des droits de vote au 6.03.2006

A l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 6 mars 2006, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnariat	Situation au 6/03/2006			Situation au 6/03/2005			Situation au 6/03/2004		
	Nombre d'actions	% capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% des droits de vote
Fin Cap	8 221 665	56,65%	59,79%	7 105 013	55,27%	51,58%	4 405 628	48,96%	49,01%
Qual Tech	1 398 867	9,64%	10,31%	1 251 640	9,74%	14,73%	777 639	8,64%	8,65%
Sochrastem	542 891	3,74%	3,28%	500 000	3,89%	4,72%	500 000	5,56%	5,56%
Gonset Holding	230 000	1,58%	1,09%	230 000	1,79%	1,67%		0,00%	0,00%
Ouest Developpement	13 349	0,09%	0,06%	6 663	0,05%	0,05%		0,00%	0,00%
Total concert (1)	10 406 772	71,70%	74,53%	9 093 316	70,74%	72,76%	5 683 267	63,16%	63,22%
Charles Humann	640 784	4,42%	6,07%	640 784	4,99%	4,65%	640 784	7,12%	7,13%
Thierry Delcourt	640 784	4,42%	6,07%	640 784	4,99%	4,65%	640 784	7,12%	7,13%
Lucien Crevel	196 204	1,35%	0,93%		0,00%	0,00%		0,00%	0,00%
Patrick Baderspach	176 071	1,21%	0,83%		0,00%	0,00%		0,00%	0,00%
Actionnaires dirigeants	1 653 843	11,40%	13,90%	1 281 568	9,97%	9,30%	1 281 568	14,24%	14,26%
Autocontrôle (2)	8 412	0,06%	0,00%	8 411	0,07%	0,00%	8 408	0,09%	0,00%
Public (3)	2 444 485	16,84%	11,57%	2 470 931	19,22%	17,94%	2 024 717	22,50%	22,52%
Total	14 513 512	100,00%	100,00%	12 854 226	100,00%	100,00%	8 997 960	100,00%	100,00%

- (1) Le concert Fin Cap/ Qual Tech / Sochrastem SA/ Sopher/ Gonset Holding SA/ Port-Noir Investment/ Ouest Croissance/ Salim Investment Ltd détient 10 406 772 actions (71,70 % du capital) et 15 740 039 droits de vote (74,53 % du total des droits de vote).
- (2) L'autocontrôle correspond aux 8 412 actions détenues par la société Starline International qui les a acquises auprès de la société C2M, le 20/12/2002. C2M les a acquis auprès de la société Vision Share le 6 décembre 2001. Cette dernière société a reçu ces actions en échange de ses propres actions qu'elle détenait en auto contrôle, lors de son rapprochement du 20 décembre 1999 avec la société IEC Professionnel Média.
- (3) Financière de l'Echiquier a déclaré avoir franchi le seuil de 5%.

La société Qual Tech est contrôlée par la société Qualis (21, avenue George V – 75008 Paris – SCA au capital de 18 779 500 € - RCS Paris B 352 827 588). La SCA Qualis est un holding industriel diversifié dont le capital est principalement détenu par des personnes physiques et des sociétés d'investissement familiales.

Au 31 décembre 2005, les actionnaires de SCA Qualis détenant plus de 5 % du capital sont FINANCIERE QUALIS (société dont le capital est majoritairement détenu par MM. Emmanuel Coste, Hervé de Galbert et Robert Léon), pour 59%, LYGON Holdings BV (famille Spinola) pour 11 %, Yxis Holding (Gianluca Spinola) pour 8 %, GEYSER (Groupe BREDERODE) pour 7,35 %. Il n'y a aucun autre actionnaire significatif.

Qualis a été constitué par acquisition et développement interne de pôles d'activité qui, pour certains, ont été ensuite cédés à des fonds ou des acteurs stratégiques du marché.

Elle détient à ce jour :

- EUROCAVE, leader mondial de l'armoire à vin,
- ERARD, leader français de la fixation d'antennes de télévision et spécialiste des tables et supports de télévision.

En outre Qualis détient des participations minoritaires significatives dans différents domaines :

- la production et la distribution de produits d'épargne à support immobilier avec AKERYS.
- le software avec principalement MASA et EXALEAD ,

La société Sochrastem est contrôlée par Monsieur Stéphane André.

Il n'existe pas d'autre lien (commercial, financier) entre Qual Tech ou Sochrastem et IEC Professionnel Média.

La SAS Fin Cap a été constituée pour prendre le contrôle de la société Cap Ciné et pour participer au renforcement des capitaux propres d'IEC Professionnel Média.

Le capital de la société Fin Cap est réparti comme suit :

- Qual Tech (contrôlée par la société Qualis) : 31,76 %
- Sopher (contrôlée par M. Stéphane André) : 20,73 %
- Gonset Holding (contrôlée par M. Pierre Gonset) : 34,34 %

- Port-Noir Investment Sarl (contrôlée par M. Claude Berda) : 2,17%
- Ouest Croissance (BPO) : 2,92 %
- Salim Investment : 8,07 %

A notre connaissance, les sociétés Qualis, Sochrastem, SOPHEM, Gonset Holding, Port Noir Investment SARL, Ouest Croissance et Salim Investment ne détiennent pas de participation dans des sociétés concurrentes du groupe IEC Professionnel Média, à l'exception, via la société Fin Cap, d'une participation dans la société Cap Ciné, elle-même filiale à 50,2 % d'IEC Professionnel Média qui dispose par ailleurs de promesses de vente lui permettant de détenir jusqu'à 100% de Cap Ciné.

Par ailleurs, il n'existe aucun lien commercial, financier ou autres entre ces sociétés et le groupe IEC Professionnel Média à l'exception de leur qualité d'actionnaire direct d'IEC Professionnel Média ou de Fin Cap.

Messieurs Thierry Delcourt et Charles Humann sont les fondateurs de Cap Ciné. Ils sont devenus actionnaires d'IEC Professionnel Média lors de l'apport de 27,97% de Cap Ciné à la société.

Avec 1 Md d'euros d'actifs gérés, Financière de l'Echiquier-EBPF est l'une des principales sociétés de gestion à capitaux privés. Financière de l'Echiquier-EBPF est entrée dans le capital d'IEC Professionnel Média à l'occasion de l'augmentation de capital en numéraire réalisée en 2003.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant seul ou de concert plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

2.3.2 Modifications intervenues depuis 3 ans dans la répartition du capital

- 26.08.2002 La société Qual Tech (ex-Excal 1 , suite à l'augmentation de capital de ce jour, détient directement 777 639 actions IEC PM, soit 31,66% du capital
- 26.08.2002 La société Sochrastem SA, suite à l'augmentation de capital du 26/08/02, détient 500 000 actions IEC PM, soit 20,35% du capital
- 15.09.2003 Fin Cap a franchi en hausse à titre individuel les seuils de 5%, 10%, 20%, 1/3 du capital et des droits de vote de IEC PM et de concert avec ses associés actionnaires ainsi qu'avec Sochrastem, celui de la moitié du capital et des droits de vote.
- 15.09.2003 Qual Tech a franchi en hausse de concert avec Fin Cap, les autres associés actionnaires de cette dernière et Sochrastem, les seuils de 10%, 20%, du tiers et de la moitié du capital et des droits de vote de IEC PM.
- 15.09.2003 Sochrastem SA a franchi en hausse de concert avec Fin Cap et les associés actionnaires de cette dernière les seuils de 10%, 20%, du tiers et de la moitié du capital et des droits de vote de IEC PM.
- 15.09.2003 Sophem, Gonset Holding SA et Port-Noir Investment Sarl ont franchi en hausse de concert avec Fin Cap, les autres associés actionnaires de cette dernière et Sochrastem les seuils de 5%, 10%, 20%, du tiers et de la moitié du capital et des droits de vote de IEC PM.
- 15.09.2003 Messieurs Thierry Delcourt et Charles Humann, fondateurs de la société Cap ciné, ont franchi chacun à la hausse le seuil de 5% du capital et des droits de vote. Ils détiennent chacun 640 784 actions de IEC Professionnel Média en rémunération de l'apport à IEC de 1958 actions de la société Cap Ciné.
- 18.09.2003 Les OPCVM gérées par la société Financière de l'Echiquier EDPF ont franchi en hausse le seuil de 5% du capital et des droits de vote d'IEC PM.
- 6.09.2004 La SAS Fin Cap a franchi à la hausse les seuils de 50 % du capital et des droits de vote de IEC PM.
La société Sochrastem SA a franchi à la baisse le seuil de 5% du capital de IEC PM.
- 28.01.2005 La SAS Qual Tech a franchi à la hausse le seuil de 10 % des droits de vote de IEC PM.
La société Sochrastem SA a franchi à la baisse le seuil de 5 % des droits de vote de IEC PM.

2.3.3 Action de concert

Par courrier du 17 septembre 2003 à l'AMF, Fin Cap a déclaré agir de concert vis-à-vis de la société IEC PM avec ses actionnaires Qual Tech, Sophem, Gonset Holding SA, Port-Noir Investment Sarl ainsi qu'avec la société Sochrastem.

Suite à la réalisation de l'augmentation de capital réalisée le 31 août 2004, le concert initial a été élargi aux sociétés Salim Investment Ltd et Ouest Croissance, consécutivement à leur entrée au capital de la SAS Fin Cap.

2.3.4 Pacte d'actionnaires

Un protocole d'accord conclu le 31 mars 2006 entre la SAS Fin Cap, d'une part, Messieurs Thierry Delcourt et Charles Humann (fondateurs de la société Cap Ciné), d'autres part, a prolongé certaines clauses de conventions conclues à l'occasion de la prise de contrôle, le 28 mai 2003, de Cap Ciné par la société Fin Cap.

Ces clauses prévoient notamment :

- la prolongation de l'engagement des fondateurs de Cap Ciné de conserver des fonctions de salariés et/ou de mandataires sociaux au sein de Cap Ciné et/ou des sociétés du groupe IEC Professionnel Média jusqu'au 31 décembre 2007 ;
- le maintien du droit de préemption de Fin Cap sur toutes cession des 1.281.268 actions IEC Professionnel Média que détiennent Monsieur Thierry DELCOURT d'une part, et Monsieur Charles HUMANN d'autre part (soit 640.784 actions IEC Professionnel Média chacun).
- La prolongation de l'engagement des fondateurs de Cap Ciné à ne pas céder leurs titres IEC Professionnel Média jusqu'au 30 septembre 2007. Chacun des fondateurs sera toutefois autorisé à céder, sous réserve du respect du droit de préemption consenti à Fin Cap précité, des actions IEC Professionnel Média dans les proportions et calendrier suivant :
 - o 20 % de sa participation initiale (représentant 128 157 actions) à compter du 30 mars 2006 ;
 - o 20 % supplémentaires de sa participation initiale (représentant 128 157 actions) à compter du 30 septembre 2006 ;
 - o 30 % supplémentaires de sa participation initiale (représentant 192 235 actions) à compter du 30 mars 2007 ;
- La reconduction de la promesse d'achat consentie par Fin Cap (initialement exercable jusqu'au 31 mars 2006), qui pourra être exercée entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2008 à la condition que le bénéficiaire n'ait pas démissionné de ses fonctions avant le 31 décembre 2007 et n'ait pas eu un comportement déloyal à l'égard de Fin Cap ou du groupe IEC Professionnel Média, à un prix de 1,80 € par action augmenté d'un taux d'intérêt de 5 % entre le 1^{er} juillet 2005 et la date d'exercice de la promesse d'achat.

Par ailleurs, dans le cadre du pacte d'actionnaires qu'ils ont signé le 30 juillet 2003, les actionnaires de Fin Cap ont exprimé leur souhait de pouvoir procéder à une fusion absorption entre Fin Cap et IEC Professionnel Média au plus tard le 31 décembre 2006.

2.4. Marché des titres de la société

2.4.1 Place de cotation

Second Marché de Euronext Paris SA (source : Euronext Paris)

Année 2005	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc
Nombre de séances de bourse	21	20	21	21	22	22	21	23	22	21	22	21
Nombre de séances de cotation	21	20	21	21	20	22	20	23	22	21	22	20
Taux de cotation	100 %	100 %	100 %	100 %	91 %	100 %	95 %	100 %	100 %	100 %	100 %	95 %

Cours le plus haut (en €)	2,00	2,06	1,92	1,75	1,89	2,28	2,18	3,17	2,74	2,58	2,29	2,22
Cours le plus bas (en €)	1,38	1,58	1,62	1,52	1,63	1,85	1,92	2,05	2,38	2,12	2,00	1,85
Dernier cours du mois (en €)	1,74	1,72	1,70	1,72	1,89	2,05	2,10	2,61	2,59	2,25	2,09	2,13

Nombre de titres échangés	347 039	611 545	167 177	270 713	137 138	351 141	42 361	686 879	149 106	152 079	67 736	173 938
Taux de rotation du capital	2,70 %	4,76 %	1,30 %	2,11 %	1,07 %	2,73 %	0,33 %	5,34 %	1,16 %	1,18 %	0,53 %	1,35 %

Capitalisation boursière (en M€)	22,37	22,11	21,85	22,11	24,29	26,35	26,99	33,55	33,29	28,92	26,87	27,38
----------------------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Année 2006	Jan	Fév	Mar	Avr
------------	-----	-----	-----	-----

Nombre de séances de bourse	21	20	21	21
Nombre de séances de cotation	21	20	21	21
Taux de cotation	100 %	100 %	100 %	100 %

Cours le plus haut (en €)	2,00	2,06	1,92	1,75
Cours le plus bas (en €)	1,38	1,58	1,62	1,52
Dernier cours du mois (en €)	1,74	1,72	1,70	1,72

Nombre de titres échangés	347 039	611 545	167 177	270 713
Taux de rotation du capital	2,70 %	4,76 %	1,30 %	2,11 %

Capitalisation boursière (en M€)	22,37	22,11	21,85	22,11
----------------------------------	-------	-------	-------	-------

Graphe cours / volume en 2005

Fiche technique		Synthèse de l'activité boursière en 2005	
Code Euroclear	6668	Nombre de séances de bourse	259
Code Reuter	IPMA.PA	Nombre de séances de cotation	255
Code GL	IEC	Taux de cotation	98%
Code Bloomberg	IEC FP		
Code ISIN	FR 0000066680	Premier cours coté	1,38 € le 03.01.2005
Mnémonique	IEC	Plus haut	3,17 € le 08.08.2005
		Plus bas	1,38 € le 03.01.2005
Place de cotation	Euronext Paris (France)	Dernier cours coté	2,13 € le 31.12.2005
Marché de cotation		Variation sur l'année 2005	+ 54 %
Catégorie de cotation	Continu		
Horaires de cotation	De 9h00 à 17h30	Volume des transactions en titres	3 156 852
		Volume des transactions en capitaux	6 590 K€
Appartenance à un indice	Non	Taux de rotation du capital	23 %
Capital au 31.12.2005	4 186 804,50 €	Capitalisation boursière au 31.12.2005	27,4 M€
Nominal	0,30 €		
Nombre de titres au 31.12.2005	13 956 015		
Dernier coupon versé	0,73 € brut- 0,49€ net (le 05/08/1999)		
Autre ligne de cotation	Non		
Eligibilité PEA	OUI		
Eligibilité SRD	Non		
Flottant en % du capital au 31.12.2005	19,22%		
Flottant en K€ au 31.12.2005	5,26 M€		
Secteur d'activité	Equipements électroniques & électriques		
Classification sectorielle FTSE	253 – Equipements électroniques		

2.5. Dividendes

	2001	2002	2003	2004	2005
Dividende net global versé au titre de l'exercice (en K€)	0	0	0	0	0
Dividende net par action (en €)	0	0	0	0	0

Chapitre 3

Renseignements concernant l'historique et les activités de IEC Professionnel Média

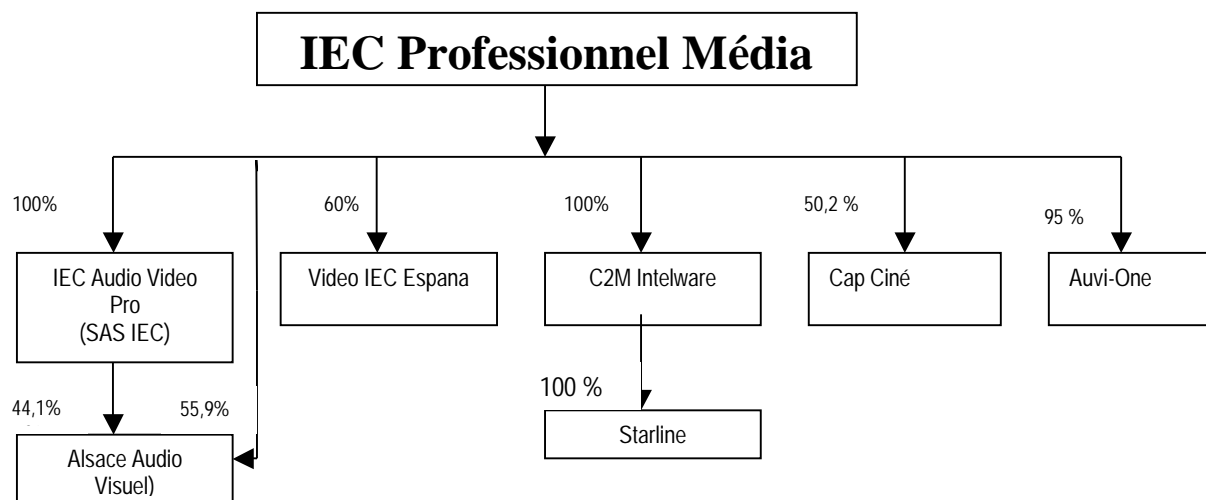
3.1. Historique

- 1989
 - Création à Rennes de la société IEC Audio Vidéo Pro, spécialisée dans l'achat, le reconditionnement et la vente de matériel audiovisuel d'occasion.
- 1990
 - IEC Audio Vidéo Pro ouvre une agence à Paris et reprend SSI, spécialisée dans la prestation et la location de matériel audiovisuel professionnel. SSI existe encore juridiquement, mais son activité est limitée à la mise en location-gérance de son fonds de commerce à IEC Audio Vidéo Pro. La fusion de ces 2 entités doit intervenir prochainement.
 - Création d'IEC UK, filiale à 60% d'IEC Audio Vidéo Pro.
- 1991
 - Création de la société IEC Professionnel Média ayant pour objet l'import-export de matériel audio vidéo professionnel.
 - Reprise de la société Fonalec, installée à Rennes et spécialisée depuis 30 ans dans la conception, la distribution et la maintenance de systèmes audio puis vidéo professionnels. Fonalec apporte son savoir-faire technique et permet à IEC Audio Vidéo Pro de toucher de nouveaux segments de clientèle : l'éducation, la formation, les collectivités, les PME-PMI ou les grands comptes. Fonalec a également permis à IEC Audio Vidéo Pro de modéliser le concept d'agence intégrant 3 métiers : la vente, la location et la maintenance. Sur le plan juridique, Fonalec a été absorbée par IEC Audio Vidéo Pro en 1995.
- 1992
 - IEC Audio Vidéo Pro renforce son implantation parisienne et s'installe au Village de la Communication à Saint-Ouen.
 - Reprise des actifs de la société AVST à Toulouse, qui devient la 3ème agence en France.
- 1993
 - IEC Audio Vidéo Pro crée son propre service Export, basé à Rennes, dont l'activité couvre le monde entier, hors France et Espagne.
 - Reprise de Connexion Entreprise à Belfort, spécialisée dans la location de matériel audiovisuel professionnel et possédant un petit parc de matériel. Elle apporte un savoir-faire dans le domaine de l'offre système et dans la maintenance.
 - Acquisition par SSI des parts sociales de Connexion Entreprise, ces 2 sociétés faisant l'objet d'une fusion-confusion dans le mois qui suit.
 - Ouverture d'une agence à Nice.
- 1994
 - Dans le but de compléter l'implantation nationale, acquisition de 100% des actions de Technologie Système (Villeneuve d'Ascq), qui permet de créer l'agence IEC Audio Vidéo Pro de Lille.
 - Acquisition des actifs de la société AVEC.
- 1995
 - Création d'une structure dédiée à l'informatique, avec pour mission d'apporter à IEC Audio Vidéo Pro un complément de compétences techniques et de développer en parallèle une activité d'assemblage et de vente de micro-ordinateurs. Naissance d'IEC Informatique.
 - Mise en place du département Multimédia, dont la vocation est de tester et valider les solutions audiovisuelles fonctionnant sur des bases informatiques.
 - Mise en sommeil d'IEC UK, l'activité export d'IEC Audio Vidéo Pro se révélant beaucoup plus dynamique.
 - Ouverture d'une agence à Lyon.
 - Augmentation de capital par apport en nature d'actions de la société IEC et de parts sociales de SSI.
- 1996
 - D'importants progrès sont réalisés en termes d'organisation et de gestion, avec notamment l'élaboration de budgets annuels et outils de gestion, ainsi que la définition d'une stratégie commerciale claire et ambitieuse.
 - Prise de participation à hauteur de 60% dans Video IEC Espana (Madrid).
- 1997
 - Regroupement des 3 métiers audiovisuels (vente, location, maintenance de matériel audio et vidéo professionnel) dans IEC Audio Vidéo Pro.
 - Mise en location gérance du fonds de commerce de SSI chez IEC Audio Vidéo Pro.
 - Reprise des actifs de Tecma (Toulouse et Marseille) afin de compléter le réseau, le portant ainsi à 9 le

nombre d'agences en France.

- 1998
 - La filiale espagnole inaugure en mars une agence à Barcelone.
 - IEC Audio Vidéo Pro ouvre sa 10ème agence à Strasbourg.
 - Le Groupe IEC devient IEC Professionnel Média.
 - Introduction sur le Second Marché de la Bourse de Paris le 17 novembre.
- 1999
 - Importantes opérations de croissance externe : rachat dans un premier temps de R+R, de Mesa puis du groupe Vision Share (n°2 du secteur), afin de compléter la couverture du territoire français, renforcer la pénétration du groupe sur la clientèle "grands comptes" et compléter ses savoirs faire dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
 - Finalisation fin juin de la cession du contrôle de la filiale IEC Informatique au groupe CGST, conséquence d'une politique de recentrage sur le métier de base.
- 2000
 - Finalisation du rapprochement avec le groupe vision Share : SAS IEC prend en location gérance les fonds de commerce ASV, Systea et Euromedia avec fusion des équipes et des agences.
- 2001
 - En début d'exercice réalisation d'un plan social portant sur 60 personnes et réorganisation du réseau d'agences.
 - Regroupement des agences parisiennes sur un seul site à Gennevilliers.
 - Certification ISO 9002 de l'agence de Rennes
- 2002
 - En janvier, réalisation du plan social engagé en 2001 et portant sur une cinquantaine de personnes.
 - Fusion d'une partie des entités du groupe IEC à l'intérieur de IEC-AVP, permettant de ramener la structure du groupe à un holding (IEC PM) et à trois filiales opérationnelles (IEC-AVP, C2M Intelwara et IEC España).
 - Dans le domaine de la visioconférence en pleine expansion, prise de contrôle de la société Starline Internationale en fin d'année.
- 2003
 - Mise en place d'une nouvelle équipe dirigeante.
 - Définition d'une nouvelle stratégie sur la base de la segmentation des métiers.
 - La société Vidéo IEC Espana ouvre sa troisième agence à Valence.
 - Prise de participation de 27,97 % dans la société Cap Ciné, le leader, en France, spécialisé dans la location de systèmes de montage virtuel (matériel de post-production audiovisuel).
 - IEC Professionnel Média augmente sa participation de 20% à 40 % dans la société Auvi-One spécialisée dans l'audio professionnel.
- 2004
 - Prise de contrôle de Cap Ciné, la participation dans cette société est portée à 50,2 %.
- 2005
 - IEC Professionnel Média a porté sa participation dans Auvi-One de 40 à 95 %
 - Signature d'un traité d'apport à IEC Professionnel Média et d'un protocole de cession en faveur de SAS IEC permettant au groupe IEC annonçant la prise de contrôle de la totalité de la société Alsace Audio Visuel, excellent dans l'ingénierie audiovisuelle
- 2006
 - Acquisition définitive d'Alsace Audio Visuel

3.2. Organigramme juridique au 06/03/2006



IEC Professionnel Média, créée le 13 juin 1991 est la société mère du groupe. Ses activités sont celles d'un holding. IEC Professionnel Média a conclu avec IEC Audio Vidéo Pro un contrat de redevance de marque. Cette redevance est calculée en application d'un pourcentage du chiffre d'affaires facturé société au titre de l'exercice considéré.

SAS IEC (IEC Audio Vidéo Pro), société créée le 8 mars 1989, regroupe les activités de conception et intégration de solutions audiovisuelles et de services à valeur ajoutée (Prestation, location SAV et maintenance de matériel audiovisuel professionnel).

Alsace Audio Visuel, société rachetée le 6 mars 2006, a donné son fonds de commerce en location gérance à SAS IEC à effet du 1^{er} avril 2006. Celui-ci est spécialisé dans l'ingénierie audiovisuelle et s'adresse uniquement à la clientèle corporate (voir § 4.1.1.1.).

Video IEC Espana, rachetée en décembre 1996, exerce la même activité que IEC Audio Vidéo Pro : vente, location et maintenance de matériel audiovisuel sur le territoire espagnol.

Il n'existe pas de pacte ou de convention entre les actionnaires de la société Video IEC Espana.

SAS C2M est grossiste en matériels et systèmes pour la projection d'images.

Starline International est une société d'installation, maintenance et distribution de systèmes de visioconférence.

Cap Ciné est l'un des principaux loueurs de matériels de post-production en France.

IEC Professionnel Média disposait de deux promesses de vente sur les actions Cap Ciné détenues par Fin Cap :

- Le 22 décembre 2004, IEC Professionnel Média a exercé 0,40 % des 50,2 % du capital de Cap Ciné faisant l'objet d'une première promesse et la totalité du solde de la seconde promesse portant sur 21,83 % du capital de Cap Ciné.
- IEC Professionnel Média peut exercer à tout moment le solde de la première promesse jusqu'au 31 juillet 2007, pour un prix total de 2,28 M€ (soit le prix payé par Fin Cap en mai 2003), majoré d'un intérêt de 12 % par an entre le 28 mai 2003 et la date à laquelle l'option serait exercée et minoré du montant des dividendes distribués par Cap Ciné à raison des actions sous promesse ;

Auvi-One est une société spécialisée dans l'audio professionnel.

3.3. Les marchés du groupe IEC Professionnel Média

3.3.1 L'activité du groupe IEC : l'audiovisuel professionnel

S'adressant à une clientèle d'entreprises ou de professionnels, le groupe IEC est spécialisé dans la conception et le déploiement de solutions audiovisuelles. Son activité couvre respectivement :

- ✓ La conception et la réalisation de solutions audiovisuelles plus ou moins lourdes et complexes,
- ✓ la mise à disposition et la maintenance de matériels audiovisuels, et la fourniture de prestations à haute valeur ajoutée autour de ces systèmes et matériels,
- ✓ la distribution en volume d'équipements audiovisuels.

IEC maîtrise l'ensemble des compétences, matériels et systèmes recouvrant les domaines suivants :

- ✓ la prise d'images (captation) avec son, le montage, et le traitement,
- ✓ la diffusion de l'image au sein de l'entreprise,
- ✓ la communication audiovisuelle au travers notamment de l'audioconférence et la visioconférence.

IEC est le 1er intégrateur en France de solutions audiovisuelles professionnelles et, plus généralement, le groupe leader à la fois par son chiffre d'affaires (Avec Alsace Audio Visuel près de 90 M€ en 2005) par sa couverture géographique (17 agences commerciales et techniques en France), enfin par la gamme des prestations qu'il propose (ces données résultent de statistiques internes à la société).

3.3.2 Le marché de l'audiovisuel professionnel

Parallèlement au fait, très positif en lui-même, que les offres d'IEC ne connaissent pas les mêmes cycles, le marché d'IEC profite de plusieurs tendances favorables à son développement.

- Pour la clientèle Broadcast :

Ce marché est pour beaucoup lié aux ruptures technologiques, les professionnels souhaitant disposer d'équipements up-to-date pour valoriser leur production.

Alors que le marché n'a pas vu de bouleversement majeur depuis le numérique, le parc matériel des professionnels semble promis à un profond renouvellement avec l'avènement de la Haute Définition. Déjà présentes en Asie et aux Etats-unis, la HD commence à atteindre l'Europe.

En termes de confort et de qualité d'images, la HD est une révolution. Et il n'est pas de précédent, surtout compte tenu du profil des consommateurs de ce type de produits, qu'une telle rupture n'entraîne pas un profond bouleversement du parc installé.

Ce renouvellement porte sur l'ensemble de la chaîne de production (tournage, montage, diffusion).

En outre, son prix encore élevé devrait participer très favorablement à la croissance de l'activité de service et de prestations, génératrice de beaucoup de valeur ajoutée.

Par ailleurs, les professionnels dans une logique de plus saine gestion (minimisation des risques sur la production, économie en variabilisant leurs coûts, ...), sont en train d'accroître le poids des services externalisés dans leur activité.

Ceci bénéficiera directement aux activités de gérance que propose IEC.

- Pour la clientèle Corporate :

Sur fond de recherche d'efficacité accrue et d'optimisation des risques et des coûts, certaines évolutions technologiques sont aussi porteuses de développement auprès de cette clientèle.

Pour exemple, sans même parler des multinationales, les entreprises sont de plus en plus éclatées géographiquement, et les déplacements sont très consommateurs de temps, d'argent, voire, en périodes troublées, de risques.

Dans ce contexte, et grâce à la généralisation du haut débit, le développement de la visioconférence dans les 10 années à venir constitue une réelle évidence

Plus généralement, les échanges d'images, de sons et de data entre les entreprises et en leur sein vont se multiplier. Les réseaux vont devoir transmettre tout à la fois des signes vidéo, du son, de la lumière, des télécoms et de l'informatique, d'où la nécessité d'un équipement « semi-professionnel » de diffusion pour un nombre de plus en plus grand d'entreprises.

A cela s'ajoute que nous sommes aujourd'hui dans une société de l'image et que le média audiovisuel devient pour les entreprises une voie privilégiée pour communiquer avec leurs actionnaires, leurs partenaires et leurs clients. Alors qu'hier ces outils étaient limités à quelques secteurs de l'entreprise, aujourd'hui ils se développent et sont utilisés dans la communication interne et externe de toutes les sociétés.

Sont également concernés des développements connexes comme la sécurité où le média audiovisuel prend de l'importance avec la mise en œuvre par exemple de réseaux de caméras sur IP visant à trouver des solutions professionnelles et fiables sur des réseaux de surveillance étendue.

IEC vise à, et dispose des outils nécessaires pour, être considéré par les entreprises comme le partenaire qui va les accompagner durablement dans la mise en œuvre de ces media.

- Pour la clientèle de l'administration et des services publics :

Le secteur public n'échappe pas aux mutations préalablement évoquées pour les grandes organisations publiques ou parapubliques.

De même, le vecteur audiovisuel se trouve lui aussi au cœur des nouveaux projets locaux avec un engouement significatif de la diffusion de programmes interactifs, de films, etc...

Pour ce qui est de la partie éducative, celle-ci sera elle aussi tirée par les besoins en formation sur les nouveaux équipements (notamment HD, nouveaux équipements de montage, tableaux interactifs...).

Le réseau de proximité d'IEC est particulièrement bien placé pour adresser l'ensemble de ces besoins.

3.3.3 Les clients

La segmentation retenue pour analyser la clientèle du groupe peut être analysée dans la segmentation suivante :

- les réalisateurs d'images (le « Broadcast ») : chaînes de TV, producteurs, studios, revendeurs audiovisuels, ...
- les diffuseurs d'images :
 - le secteur corporate : grands comptes, petites et moyennes entreprises, chaînes de magasins, ...
 - les administrations et services publics : éducation nationale, défense, organismes publics, collectivités, mairies, ...

Il s'agit essentiellement des intervenants professionnels produisant et diffusant de l'image : les grandes chaînes nationales de télévision, les chaînes locales, les studios et sociétés de production, les prestataires en post-production, les agences d'images ou sociétés d'événementiel.

IEC intervient principalement dans deux domaines, la conception et intégration de solutions audiovisuelles et les services à valeur ajoutée (Prestation, Location, SAV, Maintenance)

3.3.3.1 La clientèle des réalisateurs d'images (Broadcast)

IEC prend en charge pour le compte de ces structures des projets d'équipement complet. De l'audit des besoins au cahier des charges, de la conception à la réalisation clé en mains, IEC apporte une compétence sur l'ensemble des besoins du process audiovisuel.

Cela se traduit par des projets clé en mains de plateaux multi-caméras, de régies de réalisation, de solutions de montage et de traitement, d'architecture de stockage, de régie de diffusion, ...

Dans ce segment de clientèle, le savoir-faire reconnu d'IEC lui a permis de développer une collaboration régulière avec l'ensemble des intervenants du process audiovisuel professionnel, qu'ils soient nationaux, internationaux ou locaux :

- Les chaînes de TV nationales : TF1, FRANCE 2, FRANCE 3, M6, ARTE, TV5, CANAL+, EUROSPORT, Cuisine TV, Pathé Sport, ...
- Les chaînes de TV locales : TV Locale de Dunkerque, TV Locale de Bruay-sur-Escaut, TV Locale de Béthune, ASTV (Lille), Delta (Gravelines), Télé Gohelle(Méricourt), C9 Télévision (Saint-André), Télé Lyon Métropole, Canal Local de Basse-Hamm, TV8 (Forbach), TV Cristal (Bitche), Rombas Télévision, Image + Télévision (Epinal), TV Locale de Lunéville, Canal CVS (Creutzwald), TV Rosselle, TV de Maizières-les-Metz, TV Locale de Baccarat, Canal 8 (Bruyère), Canal 26 (Schiltigheim), Canal Info Strasbourg, TV Locale de Bischwiller, TV Oberhoffen-sur-Moder, TV Locale de Ottrot, Voi de Sénart, Canal 32 (Troyes), Canal Coquelicot (Torcy), Télésonne (Massy), TV Breizh (Lorient), TV 10(Angers), ...

- Les chaînes de TV étrangères : ZDF, RAI, TVE, Radio Télévision Marocaine
- Les prestataires des chaînes de TV : INA, Euromedia-SFP, VCF, VISUAL TV, AMP, Even VIDEO, ...
- Les producteurs : 1^{ère} Heure, Toni Comiti, La Société du Spectacle, Pro Deo, Atom, Leo, Sombrero, FIT, Alizé, Liberator, Nonobstant, Films à Lou, Air Prod, Alam Films, DMLS TV, WLP, RESERVOIR PROD, MIREILLE DUMAS PRODUCTION, COYOTTE, THALASSA, ZONE INTERDITE, DES RACINES et des AILES, ...
- Les post-producteurs : Prestige, Sylicone, Waymel, Artistic Images, PomZed, On Line, Mikros, Fnac Video, MVS, LTS-Scanlab-SIS, Vdm, Imagine, ...

De plus, fort de son expérience, IEC vise une part significative du marché des nouvelles chaînes de télévision locales ou régionales auxquelles la TNT (télévision numérique terrestre) ouvre un nouvel espace. La TNT doit permettre à la France de combler une partie du retard qui la sépare, dans ce domaine, de ses voisins européens.

3.3.3.2 Services à valeur ajoutée (Prestation, Location, SAV, Maintenance)

IEC propose une gamme de services allant de la mise à disposition de produits tels que caméras lourdes, caméscopes, magnétoscopes, matériels de prise de son, bancs, régies, consoles, systèmes de montage, à la conception et l'exploitation de solutions audiovisuelles intégrées plus complexes résultant de ses propres compétences d'intégrateur.

IEC propose également des solutions clé en mains de prestations pour le compte de ces structures par la mise à disposition d'équipements et d'équipes complètes d'opérateurs : équipes de tournage, équipes de montage, équipes de plateaux et de cars régies pour les grands événements sportifs ou politiques qu'ils sont amenés à couvrir.

A titre d'exemple, pour des événements sportifs à vocation internationale, IEC est systématiquement retenu comme partenaire privilégié des chaînes. Le groupe apporte en amont conseil et assistance technique pour le choix des équipements et des moyens nécessaires. Une délégation technique et un support technique pendant toute la durée de ces événements sont assurés de manière à garantir un niveau de service parfait :

- Championnat du monde ou d'Europe : handisport, patinage artistique, natation, athlétisme (Paris 2003), judo
- Jeux Olympiques : Sydney 2000, Salt Lake City 2002, Athènes 2004, Turin 2006
- Coupe du monde : Football 1998 en France, Rugby 2003 à Sydney
- Tournoi de Roland Garros, Tour de France depuis plus de 5 ans, Trophée Lancôme, 24 heures du Mans, ...

Au niveau national, les mêmes moyens sont mis en œuvre pour assurer la délégation technique complète d'opérations événementielles de type :

- Politique : congrès de partis politiques, soirées d'élections, congrès des maires de France, Parlement Européen, ...
- Culturel : Festival de Cannes depuis 5 ans, Franco-Folies de La Rochelle, Eurockéennes, Festival d'Avignon, Festival de Deauville, Transmusicales, concerts, MIPCOM, MIPTV, ...

De même, IEC est amené à assurer la prise en charge d'opérations très exigeantes de semi-direct sur des émissions de type :

- Loft Story, Star Academy, Laurent Ruquier, On a tout essayé, Canal Festival 2001, Neria Les Maternelles- La Cinquième

IEC réalise en outre dans ses propres agences diverses prestations de type authoring et duplication de cassettes vidéo, de CD, de DVD qui sont connexes aux prestations préalablement décrites.

Enfin, dans la logique d'accompagnement de ces professionnels de l'image, IEC assure des prestations de hotline, de maintenance préventive sur site et de service après-vente complet des matériels professionnels commercialisés ou mis à disposition, y compris, par délégation constructeur, du matériel encore sous garantie..

3.3.3.3 La clientèle des diffuseurs d'images)

Ø La clientèle « Corporate »

Il s'agit de répondre à l'ensemble des attentes audiovisuelles générées par le besoin croissant de diffusion d'images au sein de l'entreprise.

Dans ce domaine, l'acte de recherche de partenaires se professionnalise chez les utilisateurs compte tenu des budgets de plus en plus conséquents que ces technologies nécessitent. Les sociétés recherchent aujourd'hui des structures prenant en charge l'intégralité de leur problématique à partir de leur expression de besoins. De même, elles recherchent des intervenants ayant la capacité de les accompagner sur l'ensemble de leurs projets au niveau national voire international.

Avec sa couverture géographique nationale, sa taille et son expertise technique, IEC se positionne comme interlocuteur privilégié des entreprises dans ce domaine avec la possibilité d'accompagner notamment les grands comptes sur toutes leurs implantations (sièges, établissements locaux, agences, ...) et ainsi leur apporter un service de proximité dans l'exploitation de leur équipement.

Ici comme précédemment, IEC propose l'ensemble des services susceptibles d'être attachés à ces prestations, à savoir en amont études d'ingénierie et d'implantation, mise à disposition d'opérateurs ou de professionnels spécialisés pour en assurer l'installation, la maintenance et l'évolutivité pour garantir la pérennité de ces lourds investissements.

Alors que très peu d'intervenants sont à même de remplir ces fonctions, il est important de souligner que, grâce à de récents recrutements, IEC vient encore d'accroître ses compétences dans ce domaine.

Ces projets peuvent être globalement classés en cinq grands types :

- l'aménagement audiovisuel d'espace de réunion
- les aménagements d'espace de diffusion ayant vocation à recevoir un public élargi
- les espaces d'accueil visant à recevoir des visiteurs pour lesquels le design est primordial, ...
- les solutions audiovisuelles multi-sites de type PLV ou d'informations sur lieux de vente principalement pour l'usage de chaînes de distribution en réseaux ;
- les solutions de simple diffusion d'informations dans les aéroports, les gares, les lieux publics à forte fréquentation ...

Les clients d'IEC dans ce domaine recouvrent l'ensemble des secteurs économiques :

- Secteur Consulting : ANDERSEN CONSULTING, PWC, CAP GEMINI, ERNST&YOUNG, ...
- Secteur Informatique : COMPAQ, IBM, SAP, ...
- Secteur Banque & Assurances : CAISSE D'EPARGNE, CREDIT AGRICOLE, CREDIT MUTUEL, AXA, DEXIA ASSURANCES, CETELEM, ...
- Secteur High Tech et Industriel : MATRA, DE DIETRICH, AIRBUS INDUSTRIE, ALSTOM, PLASTIC OMNIUM, FAURE C.I.A, FRANCE TELECOM, HEWLETT PACKARD, SCHNEIDER ELECTRIC, ST MICROELECTRONICS, SUN, GROUPE USINOR, SPACE INDUSTRIES, NORTEL NETWORKS, ALCATEL, MOTOROLA, HERSANT-SOCPRESS, ...
- Secteur Distribution : Champion, ...
- Secteur Automobile : PEUGEOT PSA, RENAULT, RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, ...
- Secteur Pharmaceutique : LIPHA, BOIRON, SANOFI, CHAUVIN, ...

∅ Les administrations, le secteur public et le monde associatif

La clientèle d'IEC dans le domaine de l'administration recouvre à la fois les besoins des professionnels de l'image et des entreprises.

La présence d'IEC en région au travers de son réseau d'agences lui a permis d'adresser localement les besoins de ces organismes pour la plupart décentralisés.

En effet, IEC a notamment développé une longue collaboration avec l'ensemble du système éducatif et de formation du monde audiovisuel et y fournit donc des équipements professionnels équivalents à ceux des chaînes de TV. Par ailleurs de nombreux organismes publics sont dotés d'équipements professionnels leur assurant une grande autonomie dans la production ou la diffusion d'image.

Les grands consommateurs de solutions audiovisuelles et actuels clients d'IEC sont :

- Entreprises du secteur public : RATP, SNCF, EDF-GDF, France Télécom, AFNOR, ...
- Education nationale : Ecole des Douanes (La Rochelle), ESC Toulouse, ESSEC Paris, Institut Pasteur (Lyon), UNIVERSITES (Strasbourg, Lille, Artois, Picardie, Littoral, Grenoble, Nancy, Nice, Montpellier, Nantes,

Valenciennes, ...), IUFM, Ecole des Mines (Nantes), Ecole des Impôts, Ecole de la Magistrature (Bordeaux), Ecole de Police (Nîmes), ISEL (Le Havre), Institut National Polytechnique de Lorraine, Faculté de Médecine (Nancy), ...

- Domaine hospitalier : CENTRE HOSPITALIER (Paris, Lille, Toulouse, Pau, Bordeaux, Montpellier, Nîmes, Marseille, Brest, Nancy, ...),
- Organismes publics : CEA, INRA, Ifremer, Caisse des dépôts et consignations,
- Collectivités locales : Mairies, Conseils régionaux, Palais de Justice, Palais des Congrès, Grands Centres de Conférences, Centres de Festivals, Salles d'Opéra, Théâtres, ...
- Défense nationale : SIRPA, porte-avions CHARLES DE GAULLE, ...
- Musées : Ecole de la mer (la Rochelle), Dapper Arts Africains (Paris), Océanopolis (Brest), Electropolis (SERM Mulhouse), Pescalis (Moncoutant), L'Escal Atlantique (St Nazaire), Observatoire (Digoin), De la mine (Harnes), l'Ovalie (Lauragais), Aquarium (La Rochelle), Corse (Corte), Maison du Cinéma (Angoulême), Histoire Naturelle (Paris), Mémorial de la Shoah, Maison de la Chasse et de la Nature (Paris), Musée National de la Marine (Port-Louis), Musée de la Pêche (Concarneau), ...
- Autres : Cité de l'Espace (Toulouse), Centre Georges Pompidou, Bibliothèque Nationale de France, La Grande Halle de l'évolution (Jardin des plantes, Paris), ...

De manière générale, IEC est systématiquement consulté sur ces dossiers régionaux à forte valeur ajoutée.

Les principaux clients sont à près de 39% des professionnels de l'image, à 37 % le corporate et 24 % les administrations.

En 2005, les 10 premiers clients ont représenté environ 10 % du chiffre d'affaires, soit un pourcentage stable par rapport aux années précédentes.

Le carnet de commandes moyen représente environ 45 jours de chiffre d'affaires.

3.3.3.4 Les fournisseurs

Parce qu'il est le leader du secteur depuis des années, IEC est incontournable et dispose d'un accès privilégié non seulement à tous les fournisseurs mais également à leurs plus récents produits. C'est ce privilège qui lui permet souvent d'anticiper avec succès dans l'élaboration de ses offres intégrées.

Ces partenariats sont clés notamment dans le développement des activités d'ingénierie pour lesquelles la solution finale requiert une connaissance parfaite des possibilités offertes par chaque équipement intégrable.

Tous les constructeurs significatifs du métier sont partenaires d'IEC, mais on peut citer notamment AVID, BARCO, CANON, CRESTRON, DELL, EPSON, EUREX, EXTRON, FUJITSU, HITACHI, IMAGO, JVC, NEC, PANASONIC, PHILIPS, PINNACLE SYSTEMS, PIONEER, SANYO, SENNHEISER, SONY, TOSHIBA, YAMAHA,

Un fournisseur cependant se détache – SONY - à la fois parce qu'il est celui qui pèse le plus lourd chez IEC, ensuite parce que IEC en est en France l'un des plus gros distributeurs de matériel professionnel, enfin et surtout parce que c'est le fournisseur couvrant une très large gamme de produits.

Par ailleurs, une évolution majeure se fait jour chez les constructeurs. En effet, après avoir pendant des années donné accès à leurs produits à des sociétés de toutes tailles, fragiles financièrement et ayant des niveaux de service et de compétences aléatoires face à leurs clients, la plupart des constructeurs visent aujourd'hui à limiter le nombre de leurs intégrateurs, sur la base d'une réelle qualification de leur expertise et de leur niveau de service.

Cette récente évolution stratégique des constructeurs va contribuer significativement à renforcer le phénomène de concentration des intégrateurs.

Cela devrait jouer en faveur du groupe IEC qui en tant que leader bénéficiera systématiquement des retraits de cartes aux petits intervenants.

Il n'existe pas de statistiques de la profession, ni de syndicats professionnels.

Aussi, l'affirmation que IEC est le leader du secteur résulte de sources internes à IEC Professionnel Média (extraction d'informations relatives aux sociétés du même secteur, notamment données concernant le chiffre d'affaires).

3.3.3.5 La concurrence

Le marché des industries techniques audiovisuelles est fragmenté et caractérisé par une présence de nombreux intervenants.

Les principaux intervenants de la profession audiovisuelle professionnelle se distinguent en trois catégories de concurrents en fonction de la cible de clientèle adressée :

- les généralistes d'abord, dits Mixtes, qui adressent comme IEC les professionnels de l'image et le monde de l'entreprise et de l'administration,
- les spécialistes Broadcast qui n'adressent que le monde des professionnels de l'image,
- les spécialistes Corporate tournés vers l'entreprise et les administrations.

Il reste que la concurrence est très atomisée avec des acteurs de taille plus modeste, mêmes si quelques uns sont bien implantés localement.

Généralement dépourvus d'implantations régionales de taille critique, certains de ces concurrents sont intéressés par un rapprochement avec IEC. Plusieurs d'entre eux, bien implantés localement, ont su développer des prestations de service et des modèles de rentabilité d'une grande pertinence.

Sur chacun des métiers se dessinent des opportunités de rapprochement permettant de constituer rapidement une place de leadership incontestable du métier.

Les principaux concurrents sont Perfect Technologies, le groupe Soft, Ultram et VPS.

3.3.4 Répartition du chiffre d'affaires consolidé par activité (hors rétrocessions internes)

en K€	2005		2004		2003		2002	
Conception et intégration de solutions audiovisuelles	46 110	59,3 %	45 189	62,6 %	35 081	59,4%	40 371	61,9%
Services à valeur ajoutée(Prestation, Location, SAV, Maintenance)	16 566	21,3 %	13 303	18,4 %	12 256	20,8%	13 158	20,1%
Importation et distribution de matériel de diffusion	15 022	19,4 %	13 696	19,0 %	11 675	19,8%	11 717	18,0%
Total consolidé	77 698	100 %	72 188	100 %	59 012	100 %	65 246	100 %

Les informations sectorielles sont présentées au chapitre 4 de ce document, dans la note 4.4.9 des comptes consolidés.

3.3.5 Localisation géographique

Au 31/12/2005, le groupe IEC comptait 312 salariés répartis sur 13 villes en France et 3 en Espagne (Paris, Lyon, Marseille, Rennes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Nice, Grenoble, Belfort, Strasbourg, Nancy et Lille, Madrid, Barcelone et Valence). Avec l'acquisition de Alsace Audio Visuel le groupe a étendu sa présence en France aux villes de Massy(sud région parisienne) Metz, Nantes et Reims. Le groupe IEC est locataire dans toutes ses agences.



3.4. Evolution des effectifs

	2005	2004	2003
Cadres	109	101	106
Non cadres	203	191	192
Total	312	292	298

3.5. Politique d'investissement

3.5.1 La recherche et le développement

Avec l'acquisition en 2006 de la société Alsace Audiovisuel, le groupe IEC s'est doté de nouveau d'une politique de recherche développement.

Cette société est réputée et reconnue depuis près de 30 ans dans le métier de l'intégration des matériels audio et vidéo destinés aux salles de réunion d'entreprises, aux espaces culturels et aux amphithéâtres d'université.

Fort de cette expérience AAV a été précurseur dans son secteur d'activité en initiant dès 2003 un programme ambitieux de recherche et développement ayant pour objet la création de solutions innovantes dans le domaine des serveurs et automates destinés à diffuser des documents audiovisuels et à piloter des équipements tels que des projecteurs multimédia, des écrans plats, des caméras sur tourelles, des diffuseurs audio ou encore des projecteurs de scène.

Après audit le projet de R&D d'AAV a été validé et soutenu par Oseo Anvar et la Région Alsace.

Le 14 janvier 2005, AAV a déposé auprès de l'INPI la marque "Showpilot". La même année, AAV a adapté le système Showpilot à des applications spécifiques pour les marchés de la muséographie, de l'enseignement universitaire et du télé-enseignement.

Parmi les réalisations, on peut citer : le Musée du Chemin de fer à Mulhouse (la Cité du Train) ou encore le partenariat en cours avec le CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) pour le développement de "studios de cours" pour l'enseignement à distance en interactivité totale.

La recherche et le développement vont se poursuivre en 2006 avec notamment la déclinaison d'applicatifs vers d'autres secteurs comme celui de l'hôtellerie.

De plus, il existe une veille technologique au sein du groupe.

3.5.2 Principaux investissements

En 2005, les investissements se sont élevés à 3,4 M€, avec : un effort accru dans le renouvellement du parc de location pour 2,6 M€ (+ 1M€ par rapport à 2004), la poursuite de la mise en place du nouveau système d'information du groupe (0,5 M€) et divers investissements dans les agences (0,3 M€).

En 2004 les investissements se sont élevés à 2,4 M€, avec deux principaux axes : un effort accru dans le renouvellement du parc de location pour 1,6 M€ et le début de la mise en place d'un nouveau système d'information.

En 2003 les investissements ont atteint les 3M€, avec deux principaux axes : renouvellement du parc de location pour 1,4 M€ et prise de participation dans Cap Ciné et renforcement de celle dans Auvi-One pour 0,7 M€.

3.6. Facteur de risque

3.6.1 Risques de Marché

3.6.1.1 Risques de liquidité

Créances d'exploitation, disponibilités et dettes à court terme (- 1 an) au	31/12/2005	31/12/2004
Clients	11 150	13 439
Autres créances	5 047	1 831
Actifs financiers	931	1 275
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 907	4 646
Actifs d'impôts exigibles	628	628
Total	21 663	21 819
Fournisseurs (- 1an)	11 330	13 820
Emprunts à court terme (1)	2 579	2 693
Dettes fiscales et sociales	5 970	4 700
Autres dettes	2 017	1 507
Total	21 896	22 720

(1) Hors compte courant Fin Cap 770 K €

Au 31/12/2005, la somme des créances d'exploitations et des disponibilités (21 663 K€) couvre presque les dettes à cours terme (21 896 K€).

Les deux semestrialités de remboursement de l'accord de rééchelonnement représentent 2,9 M€ dans les dettes à court terme. En dehors des crédits bancaires inclus dans l'accord de rééchelonnement, le groupe IEC ne bénéficie pas de lignes de crédit autorisées.

3.6.1.2 Risques de change

Le groupe IEC n'a pas d'exposition particulière dans ce domaine. La majorité des achats se fait dans la zone Euro et seuls quelques achats occasionnels peuvent se faire en devises pour des montants faibles. Les clients sont facturés et paient en euro.

3.6.1.3 Risques de taux

Voir le §4.4.10.13 des comptes consolidés, page 60.

3.6.1.4 Risques sur actions

Voir § 7.3 du rapport de gestion page 75.

3.6.1.5 Risques liés à l'historique des résultats du groupe

En 2000, les difficultés inhérentes à l'intégration du groupe Vision Share acquis fin 1999, les changements intervenus dans la direction du groupe ainsi que la coexistence de deux réseaux concurrents au sein d'IEC ont engendré une dérive importante à la fois des marges et de certains coûts qui s'est soldé par une perte de 13 254 K€.

Face à ces difficultés, le groupe a pris des mesures appropriées destinées à rétablir la rentabilité de l'exploitation et à faire face à la situation de trésorerie à court terme.

- Les services administratifs des sociétés absorbantes et absorbées ont été regroupés à Rennes au siège du groupe, à l'exception de ceux de la société C2M.
- Suite au regroupement des deux réseaux commerciaux dans un certain nombre de villes, Les agences faisant double emploi ont été fermées.
- Dans un deuxième temps, les effectifs affectés aux différents services ont évolué en fonction de l'activité, il en a été de même pour le parc de location.
- Les effectifs sont passés de 390 en 2000 à 285 en 2002.
- Sur le plan de la trésorerie, un accord de rééchelonnement a été négocié avec les fournisseurs et les banquiers, le remboursement se faisant en 10 semestrialités égales, la première au 30 juin 2003 et la dernière au 31 décembre 2007. De plus dans le cadre des obligations de cet accord, le groupe IEC a réalisé, en août 2002, une augmentation de capital de 1,55 M€.
- Enfin sur le plan juridique, l'ensemble des entités à l'exception de C2M et IEC España a fusionné à l'intérieur de SA IEC (IEC-AVP), simplifiant les structure du groupe et permettant de ramener la structure du groupe à un holding (IEC Professionnel Média) et à trois filiales opérationnelles (IEC-AVP, C2M et IEC España).

Ø Augmentation de capital août 2002

La note d'opération préliminaire mise à la disposition du public qui a reçu le visa de la COB n° 02 – 855 en date du 11 juillet 2002 indiquait dans le paragraphe 2.2.11 But de l'émission :

« Les fonds levés seront utilisés à financer le complément de restructuration indispensable pour permettre à la société de retrouver un niveau de rentabilité satisfaisant. L'analyse détaillée des opérations du groupe a permis d'identifier des secteurs opérationnels ou géographiques dont la rentabilité n'était pas satisfaisante. Ceci a conduit le groupe à mettre en œuvre un plan social. ». « Compte tenu des perspectives de croissance du marché ces fonds permettront également de financer une partie du besoin en fonds de roulement ».

« Afin de permettre au groupe de disposer de la trésorerie nécessaire à ses opérations, un accord de rééchelonnement a été conclu, en avril 2002, avec les établissements financiers ainsi qu'avec les principaux fournisseurs pour étaler le paiement des montants qui leur sont dus sur la période allant du 30 juin 2003 au 31 décembre 2007. En cas de non réalisation de cette augmentation de capital l'accord de rééchelonnement pourrait être remis en cause ».

En fait, la restructuration et le plan social réalisé en 2002, a pu être financé sur les fonds propres du groupe, l'absence de progression de l'activité n'a pas généré de nouveaux besoins en fonds de roulement et les fonds levés lors de l'augmentation de capital ont pu être placés prudemment en prévision du remboursement de la première des dix semestrialités de l'accord de rééchelonnement devant intervenir au 30 juin 2003.

Depuis janvier 2003, la gestion du groupe est placée sous la direction de Monsieur Alain Cotte, qui, nommé Directeur général délégué en décembre 2002, a succédé à Monsieur Claude Turpin en qualité de Président Directeur général d'IEC Professionnel Média le 31 janvier 2003.

Le plan mis en place par la nouvelle direction visait, s'agissant de l'exploitation, à rétablir progressivement l'équilibre en 2003 puis la rentabilité à compter de 2004. Ce plan prévoyait une croissance modérée de l'activité (5 à 6% sur 2003-2005) avec un maintien du niveau de marge du groupe. L'objectif pour 2003 était d'atteindre un chiffre d'affaires de l'ordre de 69M€ et de réduire la perte aux environs d'1M€.

Toutefois, si les objectifs de niveau de marge ont pu être tenus, l'activité n'a pas connu la progression escomptée et l'exercice 2003 s'est terminé avec un chiffre d'affaires de 59 M€. La baisse de marge consécutive au manque d'activité ajoutée à des charges exceptionnelles non récurrentes de l'ordre de 2,2 M€ ont conduit à une perte nette de 5,9 M€ pour 2003.

La reprise de l'activité observée fin 2003, s'est confirmée au premier trimestre de 2004. Pour accompagner cette reprise et faire face à ses engagements la société doit procéder à l'augmentation de capital décrite au paragraphe « risque de liquidité », l'augmentation de capital réalisée en septembre 2003 ayant été utilisée comme indiqué ci-dessous :

Ø Augmentation de capital septembre 2003

La note d'opération préliminaire mise à la disposition du public qui a reçu le visa de la COB n° 03-725 en date du 31 juillet 2003 indiquait dans le paragraphe 2.2.11 But de l'émission :

« Les fonds qui seront levés à l'occasion de l'augmentation de capital décrite dans la présente note d'opération permettront de financer :

- Le remboursement de l'avance consentie par la société Qual Tech afin de permettre à la société IEC Professionnel Média de rembourser la première échéance de l'accord de rééchelonnement fixée au 30 juin 2003 ;
- Le paiement de l'échéance du 31 décembre 2003 de l'accord de rééchelonnement et constitution d'une réserve de trésorerie pour une partie des remboursements suivants ;
- L'augmentation du besoin en fonds de roulement du fait de la croissance attendue de l'activité ;
- Le complément d'investissements nécessaire à retour à un niveau normal de ceux-ci.

Le montant de l'augmentation de capital en numéraire de 3 991 858 € a été fixé à un niveau tel que dans le cas d'une réalisation à seulement 75 % de celle-ci, les objectifs de financement de 2003 soient atteints. »

En fait, l'augmentation de capital en numéraire a été souscrite pour la totalité des 3 991 858 € prévus.

Par ailleurs, le remboursement de l'avance consentie par la société Qual Tech a été réalisé le jour même où les fonds de l'augmentation de capital ont été disponibles, soit le 11 septembre 2003. Le paiement de l'échéance du 31 décembre 2003 du moratoire a été honoré à bonne date. De plus au 31 décembre 2003, les disponibilités s'élevaient à 1 706 K€ permettant au groupe de faire face à la prochaine échéance du 30 juin 2004 du moratoire. Enfin, les investissements de l'exercice ont été totalement autofinancés.

Ø Augmentation de capital d'août 2004

La note d'opération préliminaire mise à la disposition du public qui a reçu le visa de l'AMF n° 04-683 en date du 21 juillet 2004 indiquait dans le paragraphe 2.2.11 But de l'émission :

« Financement de l'activité du groupe IEC Professionnel Média et notamment :

- paiement de l'échéance du 31 décembre 2004 de l'accord de rééchelonnement (d'un montant de 1.248 K€) et constitution d'une réserve de trésorerie pour une partie des remboursements suivants ;
- augmentation du besoin en fonds de roulement du fait de la croissance attendue de l'activité ;
- complément d'investissements nécessaire au développement et au maintien de la compétitivité d'IEC Professionnel Média. »

L'augmentation de capital de 5 013 K€ bruts, prime d'émission incluse, a été totalement souscrite.

Cette augmentation de capital faisait suite à un retard dans la réalisation des objectifs de croissance attendus en 2003. C'est seulement en 2004, que l'évolution prévue s'est réalisée avec un taux de progression de l'activité de + 22,4 %.

Ø Augmentation du 27 décembre 2005

But de cette augmentation de capital :

« - Financement de l'acquisition en numéraire, par SAS IEC, filiale à 100% de IEC Professionnel Média, de 44,06% du capital de la société Alsace Audio Visuel pour un montant proche de 1 M€, l'acquisition du solde du capital de cette société devant intervenir par apport en nature avant fin mars 2006 à l'occasion d'une seconde augmentation de capital de IEC Professionnel Média ;

- Financement de l'activité du groupe IEC Professionnel Média et notamment :
 - . Augmentation du besoin en fonds de roulement du fait de la croissance attendue de l'activité ;
 - . Autofinancement d'une partie des investissements du nouvel ensemble. »

3.6.2 Risques juridiques

IEC n'est soumis à aucune réglementation particulière. Aucune des activités exercées par le groupe ne requiert d'autorisations particulières. Le groupe n'a aucun lien de dépendance à l'égard d'un fabricant de matériel ou d'un distributeur. Le groupe IEC n'est impliqué dans aucun litige susceptible d'avoir une incidence négative significative.

Au 31 décembre 2005, les risques fiscaux encourus par le groupe sont totalement provisionnés et les provisions clairement identifiées dans la note 4.4.10.10. « provisions pour risques et charges » des comptes consolidés à la page 58 du présent document avec un libellé non équivoque « provision pour contrôle fiscal »

Ces contrôles ne devraient pas avoir d'autres incidences négatives que celles déjà provisionnées. Au contraire, les contestations entreprises et dont certaines ont déjà abouti, permettront le cas échéant de reprendre certaines provisions sur 2006 ou les années suivantes.

3.6.3 Risques industriels et liés à l'environnement

Compte tenu de ses activités le groupe n'est exposé à aucun risque industriel ou lié à l'environnement.

3.6.4 Assurances

Le groupe IEC a mis en place l'ensemble des couvertures d'assurance habituelles nécessaires à ses activités. En particulier l'activité location est couverte par les polices appropriées pour ce type d'activité. L'ensemble des couvertures est revu régulièrement afin de tenir compte de l'évolution des activités.

Les principales assurances mises en place (hors couverture véhicules) sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Type de contrat	Numéro	Compagnie	Nature du risque assuré	Garanties
<u>Multirisque Entreprise</u>	113 511927	COVEA	Bâtiments et agences Contenu Perte d'exploitation	Par sinistre : 6 037 500 € LCI 4 000 000 € 19 500 000 € 3 000 000 €
<u>Responsabilité Civile Entreprise</u>	167.425.081	COVEA	RC pendant l'exploitation RC après travaux	Par sinistre 7 622 450 € 2 286 735 €
<u>Responsabilité Civile Dirigeant</u>	0007907430	AIG	Responsabilité Civile	Par sinistre et par année 10000000 €
<u>Tous Risques Informatiques</u>	69189	ACE	Système informatique Interne	Par sinistre 533 572 €

Type de contrat	Numéro	Compagnie	Nature du risque assuré	Garanties
<u>Tous Risques Location</u>	8063357	COVEA	Marchandises données en location	Par sinistre 152 500 €
<u>Transporisk</u>	9801223	ACE	Transport privé de march. Transport public de march.	Par sinistre 381 125 € 76 225 €

En 2005, les primes d'assurance prises en charge par les sociétés du groupe au titre de ces contrats se sont élevées à 305 K€.

3.6.5 Autres risques particuliers

Un litige client né en 2002 a été provisionné dans les comptes au 31/12/2002, cette provision est actualisé sur la base d'un rapport d'expertise (cf. : le présent document, page 58 note 4.4.10.10, provisions pour risques de marchés clients).

Le groupe n'a pas d'autre litige ou d'arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence significative sur sa situation financière, son activité et ses résultats.

Chapitre 4

Patrimoine – Situation financière – Résultats

4.1. Comptes sociaux d'IEC Professionnel Média

4.1.1 Bilan social au 31 décembre 2005 (en milliers d'euros)

	2005			2004
	Brut	Amort&Prov	Net	Net
Immobilisations incorporelles	174	173	1	3
Immobilisations corporelles	70	69	1	1
Immobilisations financières	24 291	3 476	20 815	20 023
Total actif immobilisé	24 535	3 718	20 817	20 027
Avances et acomptes versés				
Créances d'exploitation	337		337	299
Créances diverses	2 629		2 629	2 780
Capital souscrit appelé non versé	2 479		2 479	
Valeurs mobilières			-	
Disponibilités	9		9	25
Charges constatées d'avance	3		3	3
Total actif circulant	5 457	-	5 457	3 107
TOTAL ACTIF	29 993	3 718	26 274	23 134

	2005	2004
Capital	4 187	3 856
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 232	3 768
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		- 404
Résultat de l'exercice	- 2 631	- 1 161
Provisions réglementées		
Total capitaux propres	5 788	6 059
Provisions pour risques et charges	13 599	12 383
Emprunts et dettes financières	6 412	4 288
Dettes d'exploitation	475	404
Total dettes	6 887	4 692
TOTAL PASSIF	26 274	23 134

4.1.2 Compte de résultat au 31 décembre 2005 (en milliers d'euros)

En K€	2005	2004
Chiffre d'affaires net	-	-
Reprises sur amortissements et provisions	99	
Autres produits d'exploitation	512	533
Total produits d'exploitation	611	533
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	312	206
Impôts, taxes et versements assimilés	20	1
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et provisions	3	67
Autres charges d'exploitation	123	0
Total charges d'exploitation	459	275
Résultat d'exploitation	152	258
Produits financiers	610	439
Charges financières	1 511	2 064
Résultat financier	- 901	- 1 625
Résultat courant	- 749	- 1 367
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles	2 001	
Résultat exceptionnel	- 2 001	-
Impôt sur les bénéfices	- 119	- 207
Total des produits	1 221	972
Total des charges	3 852	2 132
BENEFICE OU PERTE	- 2 631	- 1 160

4.1.3 Projet d'affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice d'un montant de 2 631 103,71 € de la manière suivante

- Imputation sur le poste prime d'émission, de fusion, d'apport, pour 2 631 103,71 €.

4.1.4 Annexes

4.1.4.1 Faits majeurs de l'exercice et principes comptables

4.1.4.1.1 Faits caractéristiques de l'exercice

(a) Application de l'accord de rééchelonnement

En application de l'accord de rééchelonnement des dettes bancaires et fournisseurs intervenu au cours du premier trimestre 2002, le groupe IEC a procédé au 30 juin et au 31 décembre 2005 au remboursement des semestrialités prévues.

(b) Augmentations de capital de Auvi-One

Le 5 avril 2005, le conseil d'administration a autorisé la souscription à l'augmentation de capital de la société Auvi-One.

Le 15 avril 2005, l'assemblée générale de la société Auvi-One a constaté la souscription de 3 800 actions de 50 € par IEC Professionnel Média, soit la somme globale de 190 000 € libérée par compensation. A l'issue de cette opération, IEC Professionnel Média possède 95 % des actions d'Auvi-One.

(c) Prêt participatif IEC Video Espana LS

Le 22 juin 2005, le Conseil d'Administration a autorisé l'accord d'un prêt participatif de 262 000 € à la filiale IEC Video Espana LS. La convention de ce prêt a été signée le 30 juin 2005.

(d) Augmentation de capital en numéraire

L'assemblée générale mixte du 7 juin 2004 a délégué au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, tous pouvoirs pour procéder à des augmentations de capital en numéraire dans un plafond maximum, primes d'émission comprise, de 8 millions d'euros.

Dans le cadre de cette délégation, il subsistait une autorisation de 2 986 854,20 € d'augmentation de capital, prime d'émission incluse.

Le conseil d'administration du 14 décembre 2005 a décidé une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 2 479 025,25 €, prime d'émission incluse.

Le 27 décembre 2005 a été signé un contrat de garantie de bonne fin. En conséquence, l'augmentation de capital a été réputée réalisée ce jour là et intégrée dans les comptes 2005 de la société.

Par contre, après respect de la période de souscription, les fonds ont été mis à disposition de la société par le dépositaire le 23 janvier 2006.

Cette augmentation de capital en numéraire a permis de :

- financer l'acquisition pour partie en numéraire de la société Alsace Audio Visuel (décrite ci-après)
- de consolider la situation financière de la société

(e) Octroi d'une subvention à la société SAS IEC

Le 27 décembre 2005, le conseil d'administration a autorisé l'octroi d'une subvention de 2 millions d'euros à sa filiale SAS IEC. Cette subvention a été comptabilisée en 2005 et versée en 2006.

4.1.4.1.2 Drogations, modifications aux principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Aucune dérogation significative aux principes de règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

4.1.5 Informations relatives au bilan

4.1.5.1 Immobilisations incorporelles

- Les frais d'établissement correspondent aux frais d'augmentation de capital de 2002. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur 3 ans depuis 2002.

- Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur 1 an.

- Le logiciel informatique permettant de piloter le système d'exploitation du groupe, et acquis en 1999, est amorti économiquement sur 3 ans en mode linéaire et fiscalement sur 1 an au prorata temporis.

Montants en K €	31/12/2004	Augmentations	Diminutions	31/12/2005
Valeurs brutes				
Frais d'établissement	10	1		11
Logiciels	163			163
Sous-total	173	1	-	174
Amortissements				
Frais d'établissement	8	3		11
Logiciels	162	-		162
Sous-total	170	3	-	173
NET	3	-	2	1

4.1.5.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie économique prévue.

Les durées retenues sont les suivantes :

Outillage industriel	1 an	L
Matériel de transport	2-5 ans	L
Matériel de bureau	2-5 ans	L & D
Mobilier de bureau	3-10 ans	L

Montants en K €	31/12/2004	Augmentations	Diminutions	31/12/2005
Valeurs brutes				
Matériel de transport	0			0
Matériel de bureau	89		24	65
Mobilier de bureau	4			4
Sous-total	93	0	24	69
Amortissements				
Matériel de transport	0			0
Matériel de bureau	89	0	24	66
Mobilier de bureau	3			3
Sous-total	92	0	24	69
NET	1	0	0	0

4.1.5.3 Immobilisations Financières

Ü Méthode d'évaluation:

- La valeur d'inventaire prend en considération la situation nette, ainsi que ses perspectives d'avenir en matière de rentabilité.
- Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute (coût historique), une provision pour dépréciation est constatée.
-

Ü Titres de participation – mouvements principaux : (en K€)

Valeurs brutes	31/12/2004	Augmentations	Diminutions	31/12/2005
Autres participations	23 404	227	2	23 629
Créances rattachées à des participations	589	264	191	662
Sous-total	23 993	491	193	24 291
Dépréciations				
Autres participations	3 970	51	545	3 476
Sous-total	3 970	51	545	3 476
NET	20 023	440	-	20 815

Ü Liste des filiales et participations

Société (en K€)	Capitaux propres	Capital détenu %	Valeur comptable Des titres détenus		Prêts et avances consenties et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	C.A. HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Brut	Net					
Filiales détenues à + 50%									
SAS IEC	2034	99.99	15 998	15 998	1 387		49 483	-1788	
SAS C2M	997	100	5 186	1 812			20 124	312	
SI Vidéo IEC Espagne	- 119	60	7	7	381		5 869	98	
CAP CINE	3 116	50.2	2 159	2159			7 243	878	
Auvi-One(1)	139	95.00	242	140	87		2 082	-32	
QualTech France	35	100.00	37	37			-	-2	
Participations détenues à -50%									
Autres									
TOTAL			23 629	20 153					

(1)Comptes annuels du 1/7/2004 au 31/12/2005

Ü Créances rattachées à des participations

- Mouvements principaux :

Les créances rattachées à des participations correspondent à :

Prêt à la filiale SAS IEC accordé en 1998 et d'un montant initial de 2 439 K€ ; remboursement de 191 K€ en 2005.
Prêt participatif à la filiale Video IEC ESPANA accordé le 30/6/2005 et d'un montant initial de 262 K€.

- Classement par échéance :

Montants en K€ - Valeurs brutes	Total	- 1 an	+ 1 an
Prêts à des participations groupe	662	462	200
Total	662	462	200

4.1.5.4 Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Nature des postes en K€	Montant concernant les entreprises liées	
	BILAN	
	ACTIF	PASSIF
Participations	23 629	
Dépréciations des participations	- 3 476	
Créances rattachées à des participations	662	
Créances clients et comptes rattachés	337	
Autres créances	1 936	
Provision pour risques IEC SAS	13 589	
Emprunts et dettes financières diverses		5 943
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		45
	RESULTAT	
	CHARGES	PRODUITS
Redevance de marque		505
Produits de participation		
Provision pour risque filiale	1 315	
Provision pour dépréciation immobilisations financières	51	545
Intérêts s/comptes courants	118	65
Subvention accordée	2 000	

4.1.5.5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Montants en K€	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Compte courant STARLINE apport créance FINCAP	219	219		
Compte courant SAS IEC apport créance FINCAP (1)	513	257	256	
Autres créances	1 897	1 897		
Associés Capital appelé non versé	2 479	2 479		
Total Créances diverses	5 108	4 852	256	-

(1) Créance moratorisée sur SAS IEC apportée à IEC PM par FINCAP dans le cadre de l'augmentation de capital de 2003. Un remboursement de 257KE est intervenu en 2005 conformément au protocole.

4.1.5.6 Capital

4.1.5.6. 1 Les capitaux propres ont évolué comme suit : (en K€)

Au 31 décembre 2004	6 059
Augmentation de capital	331
Prime émission nette	2 029
Résultat de l'exercice	- 2 631
Au 31 décembre 2005	5 788

4.1.5.6. 2 Evolution du capital social au cours de l'exercice :

Montants en €	Nombre d'actions	Nominal	Capital social
Capital social au 31.12.2004	12 854 226	0,30	3 856 267,80
Augmentation de capital	1 101 789	0,30	330 536,70
Capital social au 31.12.2005	13 956 015	0,30	4 186 804,50

4.1.5.7 Provisions pour risques et charges

Montants en K€	31/12/2004	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2005
Prov. pour risque cession IEC INFO	46		46	-
Provision pour risque VIDEOPOOL	50		40	10
Provision pour risque contrôle fiscal	13		13	-
Prov. pour risque IEC AVP (1)	12 274	1 315		13 589
TOTAL	12 383	1 315	99	13 599

(1) Cette provision fait suite à l'engagement irrévocable du Conseil d'Administration du 20 décembre 2001 à consentir si nécessaire toutes les aides complémentaires aux filiales pour ramener la valeur réelle de ces sociétés à la valeur de leurs titres au bilan de leur mère, et ainsi assurer la meilleure visibilité et transparence du groupe.

4.1.5.8 Emprunts et dettes financières

Montants en K€	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	404	201	203	
Concours bancaires courants	18	18		
Intérêts courus sur emprunts et dettes	48	48		
Dettes comptes courants	3 825	3 825		
Subvention à verser	2 000	2 000		
Intérêts courus s/dettes comptes courants	118	118		
Total emprunts et dettes financières	6 413	6 210	203	0

Suite à l'accord de rééchelonnement conclu début 2002, 203K€ d'emprunts et dettes auprès des établissements de crédit initialement dus à moins d'un an sont exigibles à plus d'un an.

4.1.5.9 Dettes d'exploitation

en K€	2005	2004
<u>Dettes fournisseurs</u>	236	226
<u>Dettes sociales</u>		
· Charges sociales à payer	5	12
<u>Dettes fiscales</u>		
· Etat IS à verser	46	114
· TVA	55	51
· Etat charges à payer	11	
<u>Dettes s/immos</u>		
· Fournisseurs d' immos	121	
Total	475	403

4.1.6 Informations relatives au compte de résultat

4.1.6.1 Ventilation des produits d'exploitation

en K€	2005	2004
Redevance de marque	505	533
Produits s/exercices antérieurs	7	-
Reprise sur amortissements et provisions	99	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	611	533

4.1.6.2 Résultat financier

Montants en milliers d'euros	2005	2004
Charges		
Provisions pour dépréciation titres C2M		
Provisions pour dépréciation titres AUVI ONE	51	17
Provisions pour risque SAS IEC	1315	1908
Autres charges financières	145	140
Total Charges	1511	2065
Produits		
Produits financiers de participations	65	397
Reprises sur provisions p/dép. Immobilisations Financières	545	35
Autres produits financiers		6
Total produits	610	439
Résultat financier	-901	-1625

4.1.6.3 Ventilation de l'effectif moyen

La société n'a employé aucun salarié en 2004 et 2005

4.1.6.4 Produits et charges exceptionnels

Montants en milliers d'euros	2005	2004
Charges		
Cession immobilisations financières	2	
Subvention accordée(1)	2 000	
Total Charges	2 002	-
Produits		
Cession immobilisations financières		
Profit exceptionnel s/apport de créances FINCAP		
Cession immobilisation corporelle		
Total Produits	-	-
Résultat exceptionnel	- 2 002	-

(1) Subvention accordée à la SAS IEC le 27 décembre 2005

4.1.6.5 Impôts sur les sociétés

Le montant de l'impôt correspond essentiellement au profit d'intégration fiscale dégagé sur le groupe (C2M INTELWARE pour 121k€)

4.1.6.6 Rémunérations des dirigeants

La société n'a versé aucune rémunération à ses dirigeants.

4.1.6.7 Consolidation

La société IEC Professionnel Media est la société mère du groupe IEC .

4.1.7 Engagements

4.1.7.1 Engagements financiers

Filiale concernée	Bénéficiaire	Objet	Date du C.A.	Montant initial(en K€)	Capital restant dû au 31/12/05 (en K€)
SAS IEC	B.P.O.	Emprunt	27/11/1998	351	56
SAS IEC	Crédit Lyonnais	Ouverture de crédit	29/06/1999	305	122
SAS IEC	Société générale	Ouverture de crédit	29/06/1999	305	49
SAS IEC	Société générale	Ouverture de crédit	10/08/2000	610	134
SAS IEC	Société générale	Ouverture de crédit	10/08/2000	229	51
SAS IEC	Caisse d'épargne	Ouverture de crédit	29/06/1999	305	61
SAS IEC	B.P.O.	Ouverture de crédit	29/06/1999	305	99
SAS IEC	B.N.P.	Ouverture de crédit	02/07/1999	457	114
SAS IEC	CréditAgricole INDOSUEZ(Ex Worms)	Ouverture de crédit	02/07/1999	305	76
SAS IEC	Crédit Lyonnais	Emprunt	29/06/1999	381	65
TOTAL				3 583	827
SAS IEC	Senheiser	Fournisseur	05/04/2005	90	

4.1.7.2 Engagements pris en matière de retraite

Sans objet

4.1.7.3 Evénements POST CLOTURE

Acquisition d'Alsace Audio Visuel et augmentation de capital par apport en nature

Le 15 décembre 2005, la société a signé un traité d'apport de 4 569 actions de la société Alsace Audio Visuel avec les actionnaires de celle-ci. Le même jour, a été signé en faveur de SAS IEC un protocole de cession de 3 599 actions de la société Alsace Audio Visuel représentant le solde du capital de celle -ci.

Le 6 mars 2006, le conseil d'administration de IEC Professionnel Média a constaté le caractère définitif de l'apport en nature des 4 569 actions d'Alsace Audio Visuel et de l'augmentation de capital le rémunérant, tel que décrit dans le document enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro E.06-008 le 17 février 2006 et approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mars 2006. Le même jour est intervenu le transfert au profit de SAS IEC du solde des actions Alsace Audio Visuel.

Le montant de cette augmentation de capital s'élève à 1 254 368,25 € (prime d'émission incluse).

Cette opération permet de poursuivre la stratégie de réorientation du groupe IEC vers les métiers à plus forte valeur ajoutée, Alsace Audio Visuel excellant dans l'ingénierie audiovisuelle.

4.1.8 Tableau des résultats des 5 derniers exercices

(articles L225-74, L225-76 et L225-91 du code de commerce)

NATURE DES INDICATIONS	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
I-Capital en fin d' exercice:					
a) capital social	2 181 200	3 733 931	6 298 572	3 856 268	4 186 805
b) nombre des actions ordinaires existantes	1 435 000	2 456 534	8 997 960	12 854 226	13 956 015
c) nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
d) nombre maximal d' actions futures à créer .par conversion d' obligations .par exercice de droits de souscription					
II-Opérations et résultats de l' exercice :					
a) chiffre d'affaires hors taxes	535 180	203	69 994	0	0
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-7 552 974	-3 309 038	368 294	589 337	-1 786 400
c) impôts sur les bénéfices	-1 520 114	-149 924	-11 159	-206 815	-119 138
d)participation des salariés due au titre de l' exercice					
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-442 956	-5 299 060	-5 721 152	-1 160 593	-2 631 104
f) Résultat distribué	0	0	0	0	0
III-Résultats par action :					
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-4	-1	0	0	0
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0	-2	-1	0	0
c) dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
IV-Personnel :					
a)Effectif moyen des salariés employés pendant l' exercice	1	1	0	0	0
b) montant de la masse salariale	48 443	50 854	3 557	0	0
c) montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	28 701	23 855	-173	0	0

4.2. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2005)

Aux Actionnaires
IEC Professionnel Média S.A.
13/15 rue Louis Kerautret Botmel
35000 Rennes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société IEC Professionnel Média S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

La note 2.3 (a) expose les règles et méthodes comptables ainsi que la méthode d'évaluation relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables et de la méthode d'évaluation suivis par votre société, nous en avons vérifié le caractère approprié et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Rennes, le 15 mai 2006

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Audit Consultants

Yves Pelle

Michel Hardy

4.3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Exercice clos le 31 décembre 2005)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous devons vous présenter notre rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Conventions autorisées au cours de l'exercice :

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Rémunération des cautions et garanties accordées

Personne concernée : Alain COTTE

Votre Conseil d'Administration du 5 avril 2005 a autorisé la rémunération des garanties et cautions accordées par IEC PM aux différentes filiales du groupe IEC PM. Cette rémunération a été fixée au taux de 0.30% du montant de l'encours garanti au cours de l'exercice prorata temporis.

Au cours de cet exercice, la rémunération des cautions constatée en produits s'est élevée à 1 136 € euros.

2. Rachat de créances de la IEC Espagne

Personne concernée : Alain COTTE

Votre Conseil d'Administration du 5 avril 2005 a autorisé votre société à racheter à la SAS IEC une partie de sa créance sur la société IEC Espagne pour un montant de 471 000 € euros.

3. Prêt participatif accordé à IEC Espagne

Personne concernée : SAS IEC

Votre Conseil d'Administration du 22 juin 2005 a autorisé l'octroi d'un prêt participatif de 262 000 € euros par votre société à IEC Espagne. Ce prêt a été imputé sur le compte courant de IEC Espagne détenu par IEC PM.

4. Octroi d'une subvention à la société SAS IEC

Personne concernée : Alain COTTE

Votre Conseil d'Administration du 27 décembre 2005 a autorisé votre société à accorder à la société SAS IEC une subvention de deux millions d' €uros.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

5. Clause de retour à meilleure fortune suite à l'abandon de créances consenti en 2002 par votre Société au profit de la Société C2M INTELWARE

Aucun remboursement au titre de cette clause n'a eu lieu en 2005.

6. Convention de trésorerie et de compte courant avec les Sociétés du Groupe IEC PM et avec les Sociétés du Groupe FIN CAP

Les rémunérations des avances de trésorerie consenties ou reçues des filiales ont généré dans votre Société :

- des produits financiers d'un montant de 45.495 € (à savoir essentiellement C2M INTELWARE : 10.929 € ; CAP CINE : 10.418 € euros ; STARLINE : 8.920 € ; IEC Espagne : 5.170 € ; SAS IEC : 4.426 € et Auvi-One : 3.771 €).
- et des charges financières pour un montant de 118.296 € (C2M : 105.417 € ; GIE IEC MANAGEMENT et COMPAGNIE : 12.464 €).

7. Convention de redevance de marque avec la Société SAS IEC

Sur l'année 2005, votre Société a facturé à sa filiale, la SAS IEC, une redevance de marque de 504.865 € sur la base d'un taux de 1 % du chiffre d'affaires de sa filiale.

8. Convention d'intégration fiscale avec les Sociétés du Groupe

L'impôt sur les sociétés filiales bénéficiaires est comptabilisé dans ces dernières de la même manière qu'en l'absence d'intégration. Votre société a ainsi comptabilisé un produit d'intégration fiscale de 120.713 € sur INTELWARE.

Rennes, le 15 mai 2006

Audit Consultants

Michel HARDY

PriceWaterhouseCoopers Audit

Yves PELLE

4.4. Comptes consolidés d'IEC Professionnel Média

Le Groupe IEC Professionnel Média présente ici ses états financiers consolidés de l'exercice 2005 conformément au règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002 et au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ces normes comptables internationales comprennent les IFRS (international Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations.

4.4.1 Bilan consolidé au 31 décembre 2005

(En milliers d'euros)

ACTIF	Net	
	31.12.05	31.12.04
Ecart d'acquisition (4.4.10.1)	2 542	2 542
Immobilisations incorporelles (4.4.10.2)	567	213
Immobilisations corporelles (4.4.10.3)	5 582	6 231
Actifs financiers (4.4.10.4)	288	358
Impôts différés actifs (4.4.11.4)		0
Actifs non courants	8 979	9 344
Stocks (4.4.10.5)	4 298	3 825
Clients (4.4.10.6)	11 150	13 439
Autres créances (4.4.10.7)	5 047	1 831
Actifs financiers (4.4.10.4)	931	1 275
Trésorerie et équivalents de trésorerie (4.4.10.12)	3 907	4 646
Actifs d'impôts exigibles (4.4.10.8)	628	628
Actifs courants	25 961	25 644
Total des Actifs	34 940	34 988

PASSIF	31.12.05	31.12.04
Capital (1)	4 187	3 856
Primes (1)	4 387	3 839
Réserves et résultat consolidé (2)	-2 654	-1 156
Autres		
Capitaux propres groupe (4.4.10.9)	5 920	6 539
Intérêts minoritaires	1 501	1 106
Capitaux propres de l'ensemble	7 421	7 645
Provision pour retraite (4.4.10.11)	181	157
Emprunts (4.4.10.12)	2 182	2 169
Autres dettes (4.4.10.15)		
Impôts différés passifs (4.4.11.4)		
Passifs non courants	2 363	2 326
Fournisseurs (4.4.10.14)	13 031	13 820
Emprunts à court terme (4.4.10.12)	3 349	3 463
Dettes fiscales (4.4.10.15)	5 970	4 700
Autres dettes (4.4.10.15)	2 017	1 507
Provisions (4.4.10.10)	789	1 527
Passifs courants	25 156	25 017
Total des passifs	34 940	34 988

(1)de l'entreprise mère consolidante

(2)dont résultat net de l'exercice -3 062 milliers d'euros

4.4.2 Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2005

(En milliers d'euros)

	31.12.2005	31.12.04
Chiffre d'affaires net (4.4.9.1)	77 698	72 659
Achats consommés	-45 437	-43 753
Charges externes	-12 987	-12 306
Charges de personnel	-16 047	-14 853
Impôts et taxes (E.9.4)	-1 453	-1 286
Dotations aux amortissements (4.4.11.1)	-2 825	-1 976
Dotations aux provisions (4.4.11.1)	-424	-978
Autres produits et charges d'exploitation (4.4.11.2)	-138	1 321
Résultat opérationnel courant	-1 613	-1 172
Autres produits opérationnels	111	486
Autres charges opérationnelles	-154	-499
Résultat opérationnel	-1 656	-1 185
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie (4.4.11.3)	80	87
Coût de l'endettement financier brut (4.4.11.3)	-473	-432
Coût de l'endettement financier net (4.4.11.3)	-393	-345
Autres charges et produits financiers (4.4.11.3)	-107	-109
Charge d'impôt (4.4.11.4)	-515	-83
Résultat net de l'ensemble consolidé	-2 671	-1 722
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence		126
Part des intérêts minoritaires	392	-72
Résultat net part du groupe	-3 062	-1 524
Résultat de base par action	-0,24 €	-0,15 €
Résultat dilué par action (1)	-0,23 €	-0,14 €

(1) Le bénéfice utilisé pour le calcul du résultat dilué par action est celui préconisé par la norme IAS 33. Celui-ci est divisé par le nombre théorique maximal d'actions à créer. (voir 4.4.11.5)

4.4.3 Etat des variations des capitaux propres au 31 décembre 2005

(En milliers d'euros)

	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice part groupe	Capitaux propres-Part groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Situation au 01.01.04	6 298	1 732	-394	-4 549	3 087	105	3 192
Résultat au 31.12.04				-1 521	-1 521	-72	-1 593
affectation résultat 31.12.03		-1 709	-2 840	4 549	0		0
Réduction de capital	-3 599		3 599		0		0
Augmentation capital	1 157	3 768			4 925		4 925
Stock options		48			48		48
Entrée de périmètre					0	1 073	1 073
Situation au 31.12.04	3 856	3 839	365	-1 521	6 539	1 106	7 645
Augmentation de capital	331	2 028			2 359		2 359
Résultat au 31.12.05				-3 062	-3 062	391	-2 671
affectation résultat 31.12.04		-1 564	43	1 521	0	3	3
Stock options		85			85		85
Situation au 31.12.05	4 187	4 388	408	-3 062	5 921	1 500	7 421

Au 31/12/05, le nombre d'actions propres détenues est de 8 412, représentant 0,07 % du capital. Ces actions propres sont portées en diminution des capitaux propres pour une valeur de 6 milliers d'euros

4.4.4 Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2005
(En milliers d'euros)

en K€	31.12.05	31.12.04
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net consolidé	-2 671	-1 595
Dotations aux amortissements	2 825	2 004
Provisions nettes	-738	-854
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		
Charges et produits liés aux stock options	85	48
Autres produits et charges calculés	231	257
Plus et moins-values de cession	386	373
Quote part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		-126
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et charge d'impôt	118	107
Coût de l'endettement financier net	393	345
Charge d'impôt	515	83
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et charge d'impôt	1 026	535
Variation du besoin en fonds de roulement	2 212	-1 484
Impôt sur les bénéfices payés	-474	-83
Flux net de trésorerie lié à l'activité	2 764	-1 032
Flux de trésorerie liés aux investissements		
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations incorporelles		
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations corporelles	-3 343	-2 435
Encaiss/ cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	308	1 078
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations financières		-62
Encaiss/ cessions d'immobilisations financières	70	
Incidence des variations de périmètre		992
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	-2 965	-427
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital		4 925
Rachat et reventes d'actions propres		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	2 261	854
Remboursement des emprunts	-1 999	-1 670
Autres flux liés aux opérations de financement	24	
Intérêts financiers nets versés	-393	-345
Total des flux liés aux opérations de financement	-108	3 764
Incidence des écarts de conversion		
Variation de trésorerie	-309	2 305
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	3 193	888
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	2 884	3 193

Sur 2005, le Groupe a remboursé 1 915 milliers d'euros d'emprunts et emprunté 2 187 milliers d'euros pour financer ses investissements qui se sont élevés à 3 410 milliers d'euros dont 2 567 milliers d'euros au titre du parc de location, 500 milliers d'euros à celui de la mise en place du nouveau système d'information du groupe et 276 milliers d'euros d'investissements divers dans les agences.

La trésorerie à l'ouverture correspond aux disponibilités figurant au bilan de 4 646 milliers d'euros (cf. colonne 31/12/04) moins les découverts bancaires de 1 454 milliers d'euros (cf. 4.4.10.12 colonne 31/12/04).

La trésorerie à la clôture correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant au bilan de 3 907 milliers d'euros moins les découverts bancaires de 1 023 milliers d'euros (cf. 4.4.10.12 colonne 31/12/05).

La situation nette de trésorerie s'élève à + 2 884 milliers d'euros.

4.4.5 Annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2005

4.4.5.1 Informations générales et événements significatifs de l'exercice

4.4.5.1.1 Informations générales

S'adressant à une clientèle d'entreprises ou de professionnels, le groupe IEC est spécialisé dans la conception et le déploiement de solutions audiovisuelles. Son activité couvre respectivement :

- ✓ La conception et la réalisation de solutions audiovisuelles plus ou moins lourdes et complexes,
- ✓ la mise à disposition et la maintenance de matériels audiovisuels, et la fourniture de prestations à haute valeur ajoutée autour de ces systèmes et matériels,
- ✓ la distribution en volume d'équipements audio vidéo.

IEC maîtrise l'ensemble des compétences, matériels et systèmes recouvrant les domaines suivants :

- ✓ la prise d'images (captation) avec son, le montage, et le traitement,
- ✓ la diffusion de l'image au sein de l'entreprise,
- ✓ la communication audiovisuelle au travers notamment de l'audioconférence et la visioconférence.

IEC Professionnel Média est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France. Son siège social est situé à Rennes.

IEC Professionnel Média est coté sur le Compartiment C d'Euro List (code ISIN FR0000066680 – Mnémonique IEC)

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés le 20 avril 2006 par le Conseil d'Administration. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

4.4.5.1.2 Evénements significatifs de l'exercice

ü Application de l'accord de rééchelonnement

En application de l'accord de rééchelonnement des dettes bancaires et fournisseurs intervenu au cours du premier trimestre 2002, le groupe IEC a procédé en 2005 au remboursement des deux semestrialités tel que prévu.

ü Augmentation de la participation dans Auvi-One

Le 5 avril 2005, le conseil d'administration a autorisé la souscription à l'augmentation de capital de la société Auvi-One.

Le 15 avril 2005, l'assemblée générale de la société Auvi-One a constaté la souscription de 3 800 actions de 50 € par IEC Professionnel Média, soit la somme globale de 190 000 € libérée par compensation.

A l'issue de cette opération, IEC Professionnel Média possède 95 % des actions d'Auvi-One.

ü Prêt participatif IEC Vidéo Espana LS

Le 22 juin 2005, le Conseil d'Administration a autorisé l'accord d'un prêt participatif de 262 000 € à la filiale IEC Vidéo Espana LS. La convention de ce prêt a été signée le 30 juin 2005.

ü Augmentation de capital en numéraire

L'assemblée générale mixte du 7 juin 2004 a délégué au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, tous pouvoirs pour procéder à des augmentations de capital en numéraire dans un plafond maximum, primes d'émission comprise, de 8 millions d'euros.

Dans le cadre de cette délégation, il subsistait une autorisation de 2 986 854,20 € d'augmentation de capital, prime d'émission incluse.

Le conseil d'administration du 14 décembre 2005 a décidé une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 2 479 025,25 €, prime d'émission incluse.

Le 27 décembre 2005 a été signé un contrat de garantie de bonne fin. En conséquence, l'augmentation de capital a été réputée réalisée ce jour là et intégrée dans les comptes 2005 de la société.

Après respect de la période de souscription, les fonds ont été mis à disposition de la société par le dépositaire le 23 janvier 2006.

Cette augmentation de capital en numéraire a permis de :

- financer l'acquisition pour partie en numéraire de la société Alsace Audio Visuel (décrite ci-après)
- de consolider la situation financière de la société

4.4.5.2 Passage aux normes IFRS

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

4.4.5.2.1. Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe IEC Professionnel Média ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique.

4.4.5.2.2. Options retenues pour l'établissement des premiers états financiers du Groupe en IFRS

Les conditions de transition de l'ancien référentiel français vers celui des IFRS ont été définies par la norme IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière (FTA) » qui prévoit une application rétrospective au 1^{er} janvier 2004 des principes comptables.

Dans certains cas, la norme IFRS 1 prévoit des exceptions à l'application rétrospective du référentiel IFRS.

Parmi les options offertes par IFRS 1, les positions suivantes ont été retenues par le Groupe :

- Regroupement d'entreprises (IFRS 3) : Le Groupe a retenu l'option de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004. Les écarts d'acquisition sont repris pour leur valeur d'origine (sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles) comptabilisés à fin 2003. Les écarts d'acquisition ne font plus l'objet d'amortissement linéaire.
- Immobilisations corporelles (IAS 16) : Le Groupe a choisi d'appliquer la méthode du coût amorti tenant compte d'une valeur résiduelle pour l'évaluation des immobilisations du parc location au 1^{er} janvier 2004.
- Paiements en actions et assimilés (IFRS 2) : Le Groupe a choisi de ne pas appliquer IFRS 2 pour les instruments de capitaux propres octroyés avant le 7 novembre 2002.
- Instruments financiers (IAS 32 et 39) : Le Groupe a choisi d'appliquer IAS 32 et 39 au 1^{er} janvier 2005

Les amendements et interprétations publiés récemment au JOUE qui sont d'application obligatoire pour l'exercice 2005 n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers du groupe.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2006 ou postérieurement n'ont pas été adoptés par anticipation par le groupe.

Le Groupe a retraité les informations financières 2004 conformément aux principes IAS/IFRS et présente ici les éléments de réconciliations suivants entre normes françaises et normes IAS/IFRS :

- Capitaux propres au 1^{er} janvier 2004
- Capitaux propres au 31 décembre 2004
- Bilan au 1^{er} janvier 2004
- Bilan au 31 décembre 2004
- Compte de résultat au 31 décembre 2004
- Le tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2004

- Capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 (en K€)

	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres de l'ensemble
Capitaux propres normes françaises au 01.01.04	6 299	1 709	-640	-5 852	1 516	72	1 588
Retraites et engagements assimilés (IAS 19)				-111	-111		-111
Stock options(IFRS2)		23		-23	0		0
Amortissement (IAS 16)				1 003	1 003	33	1 003
Annulation amortissement écarts acquisition (IFRS 3)			-434	434	0		0
Actualisation desdettes fournisseurs			523		523		
Actualisation des emprunts moratoriés			156		156		156
Capitaux propres IAS-IFRS au 01.01.04	6 299	1 732	-395	-4 549	3 087	105	3 192

(a) Le résultat de la période précédente est intégré dans les réserves au 01.01.2004

- Capitaux propres au 31 décembre 2004 (en K€)

	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres de l'ensemble
Capitaux propres normes françaises au 31.12.04	3 856	3 768	-1 181	-1 667	4 776	985	5 761
Retraites et engagements assimilés (IAS 19)				-5	-116		-116
Stock options (IFRS 2)		71		-48	0	0	0
Amortissements (IAS16)			1 003	-9	994	121	1 115
Annulation amortissements écarts acquisition (IFRS 3)				434	434		434
Actualisation des dettes fournisseurs			523	-215	308		308
Actualisation des emprunts moratoriés			156	-66	90		90
Chargeà répartir				29	29		29
QP résultar MEE				24	24		24
Capitaux propres IAS-IFRS au 31.12.04	3 856	3 839	367	-1 523	6 539	1 106	7 645

- Bilan au 1^{er} janvier 2004 (en K€)

PASSIF NORMES FRANCAISES	01.01.04 Net	Reclass	Ajust	01.01.04 PASSIF IFRS Net
Capital	6 299			6 299 Capital
Primes	1 709		23	1 732 Primes(f)
Réserves et résultat consolidé	-6 492		1548	-4 944 Réserves et résultat consolidé (g)
Autres				0 Autres
Capitaux propres groupe	1 516	0	1 571	3 087 Capitaux propres groupe
Intérêts minoritaires	72		33	105 Intérêts minoritaires
Capitaux propres de l'ensemble	1 588	0	1 604	3 192 Capitaux propres de l'ensemble
Provisions pour risques et charges			112	0 Provisions à long terme
				112 Provision pour retraite (h)
Emprunt et dettes financières	4 089	-1 436	-157	2 496 Emprunts (i)
				0 Autres dettes
				0 Impôts différés passifs
				2 608 Passifs non courants
Fournisseurs et comptes rattachés	12 593		-523	12 070 Fournisseurs(j)
		1 377		1 377 Emprunts à court terme(i)
				0 Dettes fiscales
Autres dettes et comptes de régularisation	4 406	59		4 465 Autres dettes (k)
	1 971			1 971 Provisions
				19 883 Passifs courants
Total Passif	24 648	0	1 036	25 684 Total Passif

Commentaires sur les principales évolutions entre les 2 référentiels :

(a) Ecarts d'acquisition (IFRS 3) : Reclassement du goodwill des sociétés mises en équivalence en titres mis en équivalence ; Reclassement des fonds de commerce non identifiés en Ecarts d'acquisition.

(b) Immobilisations corporelles. (IAS 16) : Prise en compte d'une valeur résiduelle des immobilisations du parc location

(c) Distinction au bilan IFRS entre les actifs financiers courants et non courants (IAS 1)

(d) Actifs d'impôts : Distinction au bilan en normes IFRS des actifs d'impôts exigibles courants et non courants (IAS 1)

(e) Autres créances : Reclassement de l'actif d'impôt exigible (IAS 1) ; Annulation de la charge à répartir en normes IFRS (IAS 37)

(f) Primes : Impact de l'évaluation du coût des stocks options en application de la norme IFRS 2 sur les avantages en actions

(g) Réserves consolidées : Les capitaux propres enregistrent une nette augmentation en raison principalement de la prise en compte d'une valeur résiduelle des immobilisations du parc location et de la valorisation des dettes moratoriées à leur juste valeur.

(h) Provision pour retraite : Impact sur les capitaux propres de la comptabilisation des engagements de retraite. (IAS 19)

(i) Emprunts : Distinction au bilan IFRS entre les emprunts courants et non courants (IAS 1) ; Actualisation des emprunts moratoriés (IAS 8)

(j) Fournisseurs : Actualisation des dettes moratoriées (IAS 8)

(k) Reclassement de l'avance remboursable en autres dettes courantes

- Bilan au 31 décembre 2004 (en K€)

ACTIF NORMES FRANCAISES	31.12.04 publié	Reclass	Ajust	31.12.04 IFRS	ACTIF IFRS IFRS
Ecarts d'acquisition	2 017	130	395	2 542	Ecarts d'acquisition(a)
Immobilisations incorporelles	343	-130		213	Immobilisations incorporelles (a)
Immobilisations corporelles	4 940		1291	6 231	Immobilisations corporelles (b)
Immobilisations financières	1 633	-1 275		358	Actifs financiers (c)
		628		628	Actifs d'impôts exigibles(d)
				0	Impôts différés actifs
Actif immobilisé	8 933	-647	1 686	9 972	Actifs non courants
Stocks	4 296	-471		3 825	Stocks
Clients et comptes rattachés	12 969	471		13 439	Clients
Autres créances et comptes de régularisation	2 543	-628	-84	1 831	Autres créances(e)
Actifs financiers		1 275		1 275	Actifs financiers(c)
Valeurs mobilières de placement				0	
Disponibilités	4 646			4 646	Trésorerie et équivalents de trésorerie
				0	Actifs d'impôts exigibles(d)
Actif circulant	24 454	647	-84	25 016	Actifs courants
Total Actif	33 387	0	1 602	34 988	Total des actifs

PASSIF NORMES FRANCAISES	31.12.04 publié	Reclass	Ajust	31.12.04 IFRS	PASSIF IFRS IFRS
Capital	3 856			3 856	Capital
Primes	3 768		71	3 839	Primes(f)
Réserves et résultat consolidé	-2 848		1692	-1 156	Réserves et résultat consolidé(g)
Autres				0	Autres
Capitaux propres groupe	4 776		1 763	6 539	Capitaux propres groupe
Intérêts minoritaires	985		121	1 106	Intérêts minoritaires
Capitaux propres de l'ensemble	5 761	0	1 884	7 645	Capitaux propres de l'ensemble
Provisions pour risques et charges	1 568	-1 568	0	0	Provisions à long terme
		41	116	157	Provisions pour retraite(h)
Emprunt et dettes financières	5 722	-3 463	-91	2 169	Emprunts(i)
				0	Autres dettes
				0	Impôts différés passifs
				2 326	Passifs non courants
Fournisseurs et comptes rattachés	14 128		-308	13 820	Fournisseurs(j)
		3 463		3 463	Emprunts à court terme(i)
Autres dettes et comptes de régularisation	6 208			4 700	Dettes fiscales
		1 527		1 507	Autres dettes
				1 527	Provisions
				25 017	Passifs courants
Total Passif	33 387	0	1 601	34 988	Total Passif

Commentaires sur les principales évolutions entre les 2 référentiels :

(a) Ecarts d'acquisition (IFRS 3) : Annulation des dotations aux amortissements des écarts d'acquisition. Reclassement des fonds de commerce non identifiés en Ecarts d'acquisition

(b) Immobilisations corporelles (IAS 16) : Prise en compte d'une valeur résiduelle des immobilisations du parc location

(c) Distinction au bilan IFRS entre les actifs financiers courants et non courants (IAS 1)

(d) Actifs d'impôts : Distinction au bilan en normes IFRS des actifs d'impôts exigibles courants et non courants (IAS 1)

(e) Autres créances : Reclassement de l'actif d'impôt exigible (IAS 1), annulation de la charge à répartir en normes IFRS (IAS 37)

(f) Primes : Impact de l'évaluation du coût des stocks options en application de la norme IFRS 2 sur les avantages en actions

(g) Réserves consolidées : Les capitaux propres enregistrent une nette augmentation en raison principalement de la prise en compte d'une valeur résiduelle des immobilisations du parc location et de la valorisation des dettes moratoriales à leur juste valeur.

(h) Provision pour retraite : Impact de la comptabilisation des engagements de retraite (IAS 19)

(i) Emprunts (IAS 1) : Distinction au bilan IFRS entre les emprunts courants et non courants ; Actualisation des emprunts moratoriaux (IAS 8)

(j) Fournisseurs : Actualisation des dettes moratoriales (IAS 8)

- Compte de résultat au 31 décembre 2004 (en K€)

NORMES FRANCAISES	31.12.04	Reclass	Ajust	31.12.04	NORMES IFRS	
	publié			IFRS		
Chiffre d'affaires net	72 188	471		72 659	Chiffre d'affaires net	
Autres produits d'exploitation	2 510	-2 510		0	Autres produits de l'activité (a)	
Achats consommés	-43 493		-260	-43 753	Achats consommés (b)	
Autres charges externes	-12 306			-12 306	Charges externes	
Charges de personnel	-14 781		-72	-14 853	Charges de personnel (c)	
Autres charges d'exploitation	-704	704		0		
Impôts et taxes	-1 286			-1 286	Impôts et taxes	
Dotations aux amortissements et aux provisions	-3 233		279	-1 976	Dotation aux amortissements(d)	
				-978	Dotation aux provisions	
Resultat d'exploitation	-1 105	1 335	-14	1 321	Autres produits et charges d'exploitation(a)	
				-1 172	Résultat opérationnel courant	
		486		486	Autres produits opérationnels (e)	
		-499		-499	Autres charges opérationnelles (e)	
			-13	-67	-1 185	Résultat opérationnel
		87		87	Produits de trésorerie et équivalents (f)	
		-432		-432	Coût de l'endettement financier brut(f)	
		-345		-345	Coût de l'endettement financier net(f)	
Charges et produits financiers	-206	139	-248	-109	Autres produits et charges financiers(f)	
		206				
Resultat courant des entreprises intégrées	-1 311	-13	-314	-1 639		
Charges et produits exceptionnels	-13	13		0 (e)		
Impôts sur les bénéfices	-83			-83	Charge d'impôt	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	33		93	126		
Resultat net des entreprises intégrées	-1 374	0	-221	-1 595		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-365		365	0 (g)		
Resultat net de l'ensemble consolidé	-1 739	0	144	-1 595	Resultat net de l'ensemble consolidé	
Part des intérêts minoritaires	-72			-72	Part des intérêts minoritaires	
Resultat net part du groupe	-1 667	0	144	-1 523	Resultat net part du groupe	
Resultat par action	- 0,14 €			- 0,13 €		

Principaux impacts sur le résultat consolidé du 31 décembre 2004 :

(a) Reclassement des en cours de production en chiffre d'affaires pour 471 milliers d'euros

Reclassement des autres produits d'exploitation en autres produits et charges d'exploitation

(b) La prise en compte d'une valeur résiduelle des immobilisations du parc location (IAS16) entraîne une charge complémentaire de 260 milliers d'euros sur la VNC.

(c) Charges de personnel : L'évaluation du coût des stocks options entraîne une charge de 48 milliers d'euros comptabilisée en frais de personnel sur l'exercice 2004 en application de la norme IFRS 2 sur les avantages en actions.

L'ajustement de la provision liée aux engagements de retraite entraîne une charge de personnel de 24 milliers d'euros au 31 décembre 2004.

(d) Dotation aux amortissements : La prise en compte d'une valeur résiduelle des immobilisations du parc location (IAS16) entraîne un profit de 251 milliers d'euros ; L'annulation des charges à répartir entraîne un profit de 28 milliers d'euros

(e) Autres produits et charges opérationnels : Reclassement du résultat exceptionnel en autres produits et charges opérationnels

(f) Charges et produits financiers : L'actualisation des dettes moratoriées entraîne une charge financière de 281 milliers d'euros

L'ajustement de la provision liée aux engagements de retraite entraîne un profit financier de 33 milliers d'euros au 31 décembre 2004

(g) Amortissement des écarts d'acquisition : L'annulation des dotations aux amortissements des écarts d'acquisition selon la norme IFRS 3 entraîne la comptabilisation d'un produit de 434 milliers d'euros dont 69 milliers d'euros comptabilisés en quote part de résultat des sociétés mises en équivalence.

- Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2004 (en K€)

	31/12/2004 publié françaises	Ajustements normes	31/12/2004 IFRS
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net consolidé	-1 739	144	-1 595
Dotations aux amortissements et provisions	2 255	-251	2 004
Amortissement des écarts d'acquisition	365	-365	0
Provisions(nettes)	-854		-854
Charges et produits liés aux stock options		48	48
Autres produits et charges calculés		257	257
Plus et moins-values de cession	113	260	373
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-33	-93	-126
Variation des impôts différés	0		0
Marge brute d'autofinancement	107	0	107
Ecart de conversion sur la marge brute d'autofinancement			0
Variation du besoin en fonds de roulement	-1 484		-1 484
Flux net de trésorerie lié à l'activité	-1 377	0	-1 377
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	-427		-427
Total des flux liés aux opérations de financement	4 109		4 109
Incidence des écarts de conversion			0
Variation de trésorerie	2 305	0	2 305
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	888		888
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	3 193		3 193
Disponibilités de clôture	4 646		4 646
Concours bancaires de clôture	-1 453		-1 453
Trésorerie de clôture	3 193	0	3 193

4.4.5.3 Méthodes de consolidation

4.4.5.3.1. Principes de consolidation

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par le Groupe IEC sont intégrées globalement. L'ensemble des sociétés consolidées a arrêté ses comptes au 31 décembre 2005.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe n'a pas une influence notable ne sont pas consolidées. Le Groupe IEC n'exerce aucun contrôle conjoint ni influence notable sur ses participations.

Les résultats des sociétés entrées dans le périmètre de consolidation sont consolidés à compter de la date de prise de contrôle ou de la date de création des sociétés. Les éliminations des opérations intra-groupe sont réalisées pour toutes les sociétés du Groupe suivant les règles applicables en matière de consolidation. Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les résultats internes non réalisés compris dans l'actif immobilisé et dans les stocks des sociétés consolidées sont éliminés.

4.4.5.3.2. Immobilisations incorporelles

ü Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale / entreprise associée à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition lié à l'acquisition de filiales est inclus dans les « immobilisations incorporelles ». L'écart d'acquisition se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans les « participations dans les entreprises associées ». L'écart d'acquisition comptabilisé séparément est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur de l'écart d'acquisition ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation

ü Les logiciels de bureautique

Les logiciels de bureautique sont amortis sur une durée de un an en linéaire.

4.4.5.3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à la clôture selon la méthode du coût amorti en application de l'IAS 16.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'entrée correspondant au coût d'acquisition en l'absence de frais accessoires.

La base amortissable des immobilisations destinées à la location tient compte d'une valeur résiduelle à la fin de la durée d'utilisation. Les autres immobilisations n'ont pas de valeur résiduelle.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction du rythme de consommation des avantages économiques futurs et de la durée de vie économique prévue pour le groupe.

Les durées de vie retenues sont les suivantes :

CONSTRUCTIONS	15-20 ans
MATERIEL ET OUTILLAGE	1-5 ans
MATERIEL DE TRANSPORT	2-5 ans
MOBILIER DE BUREAU	2-10 ans
MATERIEL DE BUREAU	2-8 ans
INSTALLATIONS GENERALES	2-10 ans

Le parc de matériel destiné à la location est en immobilisations.

Les biens d'importance significative financés par des contrats qualifiés de location financement sont portés à l'actif du bilan dans les immobilisations corporelles et sont amortis selon les méthodes et durées indiquées ci-dessus. La dette est inscrite au passif.

4.4.5.3.4 Actifs financiers

Les actions auto détenues à la clôture sont déduites des capitaux propres du Groupe pour leur valeur d'acquisition, valeur de 6 milliers d'euros au 31 décembre 2005 (Méthode FIFO).

Les liquidités apportées en garantie sur des marchés sont comptabilisées en actifs financiers courants.

4.4.5.3.5 Actifs d'impôt exigibles

La distinction entre actifs d'impôts exigibles courants et non courants apparaît au bilan consolidé. Le report en arrière des déficits s'élève à 628 milliers d'euros et sera remboursable en 2006.

4.4.5.3.6 Stocks

Les stocks sont composés de marchandises et de pièces détachées.

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du premier entré- premier sorti. Le coût des matériels d'occasion incorpore les frais de remise en états.

La valeur probable de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions normales, déduction faite des frais de vente.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur brute déterminée selon les modalités ci-dessus est supérieure à la valeur probable de réalisation.

4.4.5.3.7 Clients

Les créances clients ont été évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet, le cas échéant d'une dépréciation en fonction de l'espérance de recouvrabilité des créances à la clôture.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

4.4.5.3.8 Autres créances

Les autres créances ont été évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet le cas échéant d'une dépréciation en fonction de l'espérance de recouvrabilité à la clôture. Les autres créances comprennent principalement les créances de TVA.

4.4.5.3.9 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable

4.4.5.3.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de SICAV de trésorerie ainsi que de comptes de caisse et de comptes bancaires.

4.4.5.3.11 Autres dettes

Les autres dettes comprennent les dettes sociales, les produits constatés d'avance et les dettes diverses.

4.4.5.3.12 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour actions en justice sont comptabilisées lorsque le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés ; il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Lorsqu'il existe un certain nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire au règlement de ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout. Bien que la probabilité de sortie pour chacun des éléments soit faible, il peut être probable qu'une certaine sortie de ressource sera nécessaire pour régler cette catégorie d'obligations dans son ensemble. Si tel est le cas, une provision est comptabilisée.

4.4.5.3.13 Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés de la façon suivante :

Ü Vente de biens – en gros

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a livré les produits au client, que celui-ci a accepté les produits et que le recouvrement des créances afférentes est raisonnablement assuré.

Ü Vente de biens – au détail

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe vend un produit à un client. Les ventes au détail sont généralement réglées en liquide ou par carte de crédit. Les produits comptabilisés représentent le montant brut de la vente et comprennent les commissions sur les paiements par carte de crédit. Ces commissions sont incluses dans les coûts de distribution.

Ü Vente de services

Les ventes de services sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, en fonction du degré d'avancement de la transaction évalué sur la base des services fournis, rapporté au total des services à fournir.

4.4.5.3.14 Avantages du personnel

A leur départ à la retraite, les salariés du Groupe doivent recevoir une indemnité calculée selon les dispositions de la convention collective dont ils dépendent.

Il n'y a pas de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au sein du Groupe.

Une provision est comptabilisée au bilan dans la rubrique provision pour retraite. Les écarts actuariels sont comptabilisés directement en résultat de la période au cours de laquelle ces écarts sont dégagés.

4.4.5.3.15 Paiements en actions et assimilés

Conformément à la norme IFRS 2, le Groupe comptabilise une charge pendant la période d'attribution des droits relative à l'évaluation du coût des stocks options.

4.4.5.3.16 Information sectorielle

Conformément à la norme IAS 14 sur l'information sectorielle, le Groupe a retenu comme format d'information primaire les secteurs d'activité.

Le groupe intervenant essentiellement dans des pays d'Europe, à des risques et à une rentabilité semblable, n'a pas retenu de format d'information secondaire.

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagées dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité des autres secteurs d'activité.

4.4.5.3.17 Coûts d'emprunts

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

Les emprunts sont initialement comptabilisés au bilan à la juste valeur.

4.4.5.3.18 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat de base par action de base et un résultat dilué par action en retenant le résultat net consolidé. Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions conservées par le Groupe. Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

4.4.6 Gestion du risque financier

De par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risques de marché (notamment risque de variation de valeur due au taux d'intérêt).

Risque de flux de trésorerie et risque de prix sur taux d'intérêt

Le Groupe ne détient pas d'actifs significatifs portant intérêt ; aussi son résultat et sa trésorerie opérationnelle sont-ils largement indépendants des fluctuations des taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient des emprunts à long terme. Les emprunts initialement émis à taux variable exposent le Groupe au risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêt. Les emprunts initialement émis à taux fixe exposent le Groupe au risque de variation de prix sur taux d'intérêt.

4.4.7 Estimations

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

Le Groupe soumet les écarts d'acquisition à un test annuel de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée à la Note 4.4.5.3.2. Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont été déterminés à partir de calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations (Note 4.4.10.1).

4.4.8 Périmètre de consolidation

Sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du Groupe IEC au 31 décembre 2005

Sociétés	Adresses	N° de Siren	% intérêts
IEC Professionnel Média	13, 15 rue Louis Kéroul Botmel 35000 Rennes	382 574 739	100,00
C2M-Intelware	27/41, boulevard Louise Michel 92635 Gennevilliers Cedex	334 356 862	100,00
SAS I.E.C.	13, 15 rue Louis Kéroul Botmel 35000 Rennes	350 093 704	99,98
GIE IEC Management	13-15, rue Louis Kéroul Botmel 35000 Rennes	434 524 419	99,99
Vidéo I.E.C. Espana L.S.	Alberto Alcocer n° 45 28036 Madrid		60,00
STARLINE INTERNATIONAL	27/41, boulevard Louise Michel 92635 Gennevilliers Cedex	420 638 967	100,00
CAP CINE	3,rue Villaret Joyeuse 75017 PARIS	411 276 702	50,20
AUVI ONE	26, Bis rue Kléber 93100 Montreuil sous Bois	380 530 659	95,00
QualTech France	27/41, boulevard Louise Michel 92635 Gennevilliers Cedex	482 417 334	100,00

Toutes les sociétés ont été consolidées par intégration globale.

Les SCI Lisa et La Montjoie sont sorties du périmètre au cours du 2nd semestre 2005.

4.4.9 Information sectorielle

L'information sectorielle primaire concerne les secteurs d'activité suivants :

- A = Conception et intégration de solutions audiovisuelles,
- B = Autres Services (Prestation, Location, SAV, Maintenance)
- C = Importation et distribution de matériel de diffusion.
- D = Postes non affectés.

4.4.9.1 Compte de résultat par activité (en milliers d'euros) :

	31.12.05				31.12.04			
	A	B	C	Total	A	B	C	Total
Chiffre d'affaires	46 110	16 566	15 022	77 698	45 660	13 303	13 696	72 659
Dotations aux amortissements	-463	-2 291	-70	-2 824	-320	-1 474	-182	-1 976
Dotations aux provisions	-222	-145	-58	-425	-110	-20	-59	-189
Résultat opérationnel	-3 236	1 253	370	-1 613	-1 908	271	359	-1 278

4.4.9.2 Bilan par secteur d'activité (en milliers d'euros) :

	31.12.05					31.12.04				
	A	B	C	D	TOTAL	A	B	C	D	TOTAL
Ecart d'acquisition	1 019	708	815		2 542	1 019	708	815		2 542
Immobilisations incorporelles	413	124	30		567	118	39	56		213
Immobilisations corporelles	673	4 812	97		5 582	817	5 221	193		6 231
Actifs financiers	212	60	16		288	274	84			358
Actifs d'impôts exigibles					0				628	628
Actifs non courants	2 317	5 704	958	0	8 979	2 228	6 052	1 064	628	9 972
Stocks	2 953	79	1 266		4 298	2 833		992		3 825
Clients	7 585	3 041	524		11 150	9 232	3 313	894		13 439
Autres créances			373	4 674	5 047				1 831	1 831
Actifs financiers	460	93	378		931	909	124	242		1 275
Trésorerie et équiv. de trésorerie				3 907	3 907				4 646	4 646
Actifs d'impôts exigibles				628	628					
Actifs courants	10 998	3 213	2 541	9 209	25 961	12 974	3 437	2 128	6 477	25 016
TOTAL ACTIF	13 315	8 917	3 499	9 209	34 940	15 202	9 489	3 192	7 105	34 988
Provisions	416	314	75	165	970	575	767	78	107	1 527
Passifs non affectés				33 970	33 970				33 461	33 461
TOTAL PASSIF	416	314	75	34 135	34 940	575	767	78	33 568	34 988

4.4.10 Notes sur le bilan

4.4.10.1 Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisitions s'analysent comme suit au 31 décembre 2005 : (en K€)

Sociétés	Date d'acquisition	01/01/2005	Augmentation	Diminution	Reclassement	31/12/2005
Valeur brute						
SAS IEC AVP	01/01/99	486				486
C2M – INTELWARE	01/01/97	815				815
STARLINE (1)	12/12/02	184				184
CAP CINE	30/06/03	658				658
CAP CINE	22/12/04	399				399
TOTAL		2 542				2 542

(1) date de prise de contrôle

Il n'y a pas d'amortissement des écarts d'acquisition en normes IFRS.

L'application au 31 décembre 2005 des tests de dépréciations n'a pas fait ressortir de perte de valeur des écarts d'acquisition.

Le test de valeur a été réalisé par l'utilisation de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés sur une période de 5 ans.

Les éléments retenus pour les projections de cash flows sont les suivants :

- Taux de croissance des ventes : 6 % en moyennes sur la période (hausse de 11% en 2006 et 10 % en 2007 qui tiennent compte des synergies consécutives à l'acquisition de Alsace Audio Visuel, puis croissance prudente de 3 % pour les trois dernières années)
- Taux d'actualisation de 9,8 %

Au vu du résultat de ces tests, le Groupe IEC n'a procédé à aucune dépréciation complémentaire sur l'année 2005.

4.4.10.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent ainsi : (en K€)

	31.12.04	Mvt périmètre	Augmenta tion	Diminution	Virement de poste à poste	31.12.05
Syst information	649		500	22	26	1 153
Autres immobilisations incorporelles	156		123		-146	133
TOTAL	805	0	623	22	-120	1 286

Amortissements et provisions

	31.12.04	Mvt périmètre	Augment	Diminution	Virement de poste à poste	31.12.05
Syst information	466		144	22		588
Autres immobilisations incorporelles	125		5			130
TOTAL	591	0	149	22	0	718

4.4.10.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se répartissent comme suit : (en K€)

Valeurs brutes

	31.12.04	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	31.12.05
Terrains	22			18		5
Constructions	117			99		18
Matériel et outillage	10 446		873	2 063	253	9 509
Matériel et outillage en crédit bail	3 912		1 694	11	-250	5 345
Autres immos corporelles	3 005		138	655	-16	2 472
Autres immos corp en crédit bail	218		14	2		230
Immobilisations en cours			1			1
TOTAL	17 720	0	2 720	2 848	-13	17 580

Amortissements

	31.12.04	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	31.12.05
Constructions	80		2	64		18
Matériel et outillage	7 043		1 411	1 516	239	7 177
Matériel et outillage en crédit bail	2 351		925	4	-250	3 022
Autres immos corporelles	1 924		280	569	-2	1 633
Autres immos corp en crédit bail	91		58	1		148
TOTAL	11 489	0	2 676	2 154	-13	11 998

4.4.10.4 Actifs financiers

Ü Les actifs financiers non courants se répartissent comme suit : (en K€)

Valeurs brutes	31.12.04	Mvt		31.12.05
		périmètre	Augmentation Diminution	
Titres de participation	3			3
Dépôt de garantie: biens en location	340		22 86	276
Autres immobilisations financières	219			219
TOTAL	562	0	22 86	498

Provisions	31.12.04	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution	31.12.05
Dépôts de garantie : biens en location	7		5		12
Autres immobilisations financières	198				198
TOTAL	205	0	5	0	210

Ü Les actifs financiers courants comprennent : (en K€)

	31/12/2004	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Dépôt de garantie :affacturage	797			23	774
Autres titres imobilisés (SICAV)	478		47	368	157
TOTAL	1 275	0	47	391	931

4.4.10.5 Stocks

en K€	Brut	Provision	Augmentation	Diminution	Provision	Net	Net
	31.12.05	31.12.04	31.12.05	31.12.05	31.12.05	31.12.05	31.12.04
Stock de marchandises	5 256	1 045	368	455	958	4 298	3 825
TOTAL	5 256	1 045	368	455	958	4 298	3 825

4.4.10.6 Clients

en K€	Brut 30.06.05	Provision 31.12.04	Augmentation 31.12.05	Diminution 31.12.05	Provision 31.12.05	Net 31.12.05	Net 31.12.04
Clients	13 419	2 557	427	715	2 269	11 150	13 439

L'analyse du contrat d'affacturage conduit à procéder à la décomptabilisation des créances clients cédées (créances cédées sans recours). Au 31 décembre 2005, l'en cours de créances cédées s'élève à 10 836 milliers d'euros (31 décembre 2004 : 7 305 milliers d'euros). Un dépôt de garantie est constitué auprès du factor.

4.4.10.7 Autres créances

en K€	31.12.05	31.12.04
Avances et acomptes versés	437	511
Créances sociales	124	89
Créances fiscales	1 498	639
Créance fiscales (IS)	35	45
Capital appelé non versé	2 479	
Autres	2	18
Charges constatées d'avance	472	529
TOTAL	5 047	1 831

4.4.10.8 Actifs d'impôts exigibles

La créance de report en arrière des déficits est à moins d'un an et totalise 628 milliers d'euros

4.4.10.9 Capitaux propres

Ce capital est composé de 13 956 015 actions de 0,30 euros de nominal.

Le nombre d'actions propres détenues par le groupe IEC s'élève à 8 412. Ces actions propres sont portées en diminution des capitaux propres pour une valeur de 6 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2005, la fraction du capital représentée par les actions propres est de 0,07 %.

ü Nombre d'actions IEC

Au 01/09/99	571 429
Augmentation de capital par apport en nature	285 729
Augmentation de capital en numéraire	100 000
Au 31/12/99	957 158
Augmentation de capital en numéraire	478 579
Au 31/12/00	1 435 737
Réduction de capital (conversion en euros)	-737
Au 31/12/01	1 435 000
Augmentation de capital en numéraire	1 021 534
Au 31/08/02	2 456 534
Augmentation de capital en numéraire	3 991 858
Augmentation de capital apports en nature	2 549 568
Au 30/09/2003	8 997 960
Augmentation de capital en numéraire	3 856 266
Au 31/08/04	12 854 226
Au 30/06/05	12 854 226
Augmentation de capital en numéraire	1 101 789
Au 31/12/05	13 956 015

Nombre maximal d'actions à créer par exercice de droits de souscription : 613 000.

ü Principales caractéristiques des plans de stock-options :

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4
Date du conseil d'administration	30/06/2000	10/09/2001	27/05/2003	07/12/2004
Nombre d'actions	19 142	50 000	340 000	163 000
Prix de souscription	35,24 €	1,74 €	0,43 €	1,21 €
Date d'exercice	30.06.02	10.09.03	27.05.05	7.12.06
	au 30.06.05	au 10.09.06	au 10.05.08	au 7.12.11
Options non encore exercées existantes à l'ouverture de l'exercice	19 142	50 000	340 000	163 000

Aucune option n'a été exercée depuis l'origine.

Le plan n°1 est devenu caduc au 30 juin 2005.

Conformément à la norme IFRS 2 sur les avantages en actions, les stock options ont été évaluées à leur juste valeur selon la méthode Black & Scholes, entraînant la comptabilisation en frais de personnel d'une charge de 85 milliers d'euros en 2005.

4.4.10.10 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent ainsi :

K€	Dotations		Reprises		31.12.05
	31.12.04	31.12.05	Utilisées 31.12.05	Non utilisées 31.12.05	
Provision pour garantie (1)	27	11		27	11
Provision pour risques divers (2)	129	71	44	75	81
Provisions pour risques de marchés clients (3)	186				186
Provision pour contrôle fiscal (4)	940		704		236
Provisions dossiers prud'homaux en cours (5)	245	91		61	275
TOTAL	1 527	173	748	163	789

(1) La provision pour garantie est destinée à couvrir les charges futures dans le cadre de la garantie accordée aux clients sur les marchandises vendues. Elle est calculée en appliquant un taux de charge attendu sur le chiffre d'affaires réalisé sur la période ouvrant des droits à garantie.

(2) La provision pour risques divers regroupe plusieurs éléments répartis dans plusieurs sociétés.

(3) La provisions pour risques marchés clients qui subsiste au 31/12/2005 correspond à un litige client né en 2002 et provisionné dans les comptes au 31/12/2002. Cette provision a été ajustée sur la base d'un rapport d'expertise.

(4) Les redressements consécutifs au contrôle fiscal 2003 portent principalement sur la taxe professionnelle.

(5) Les dossiers prud'homaux concernent les litiges nés à la suite des départs des salariés.

4.4.10.11 Provisions pour retraite

Le groupe ne dispose pas de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

La provision est basée sur les indemnités de fin de travail au moment du départ à la retraite en fonction de l'ancienneté.

Elle prend en compte les éléments suivants :

- Année de calcul 2005
 - Taux d'actualisation : Taux IBOX 4.01% au 31/12/2005
 - Utilisation des conventions collectives propres aux filiales
 - Méthode rétrospective des unités de crédit projetés
 - Salaire de référence : moyenne des douze derniers mois à la date d'arrêté
- Au 31 décembre 2005, le montant de la provision comptabilisée est 181 milliers d'euros.

4.4.10.12 Emprunts

Les dettes financières se décomposent ainsi :

En K€	31.12.2005	31.12.2004
Total des dettes courantes	3349	3510
- Faisant l'objet de garanties	345	437
- Faisant l'objet de nantissement	291	298
- Sans Garanties ni nantissements	2713	2775
Total des dettes non courantes	2 182	2122
- Faisant l'objet de garanties	436	804
- Faisant l'objet de nantissement	302	610
- Sans Garanties ni nantissements	1 444	708
Total des dettes	5 531	5632
A. Trésorerie	1361	1453
B. Titres de placement	2546	3193
C. Liquidités (A+B)	3907	4646
D. Créances financières à court terme	0	0
E. Dettes bancaires à court terme	814	1142
F. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	1 702	1557
G. Autres dettes financières à court terme	833	811
H. Dettes financières courantes à court terme (E+F+G)	3 349	3510
I. Endettement financier net à court terme (H)-(D)-©	-558	-1136
J. Emprunt bancaire à plus d'un an	2182	2122
K. Autres emprunts à plus d'un an		
L. Endettement financier net à moyen et long termes (J+K)	2182	2122
M. Endettement financier net (I+L)	1624	986

<i>en K€</i>	31,12,2005	Courant à - 1 an	Non courant 1 à 5 ans	31.12.04
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 159	572	587	1 707
Intérêts courus	54	54		10
Emprunts et dettes financières divers	779	779		801
Emprunts en crédit bail	2 516	1 130	1 386	1 660
Concours bancaires courants	1 023	814	209	1 454
TOTAL	5 531	3 349	2 182	5 632

<i>en K€</i>	31.12.04	Nouveaux emprunts	Rembour- sements	Actualisation	31.12.05
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 707		594	47	1 159
Emprunts en crédit bail	1 660	2 261	1 405		2 516

Endettement net (en K€)

	31.12.05	31.12.04
Endettement financier brut	4 508	4 178
Trésorerie nette	2 884	3 192
Endettement net	1 624	986

Le Groupe présente au 31 décembre 2005 un endettement net de 1 624 milliers d'euros.

4.4.10.13 Risques de taux

Caractéristiques des emprunts et dettes financières contractées	Taux fixes ou taux variables	Montant global des lignes (en K€)	Echéances	Existence ou non de couverture
Crédits moyen terme	Taux fixes	350	2006-2007	Non
Crédits moyen terme	Taux variables	809	2006-2007	Non
Emprunts et dettes financières divers	Taux fixes	31	2006	Non
Emprunts et dettes financières divers	Taux variables	802	2006	Non
Emprunts en crédit bail	Taux fixes	1 026	2006-2007	Non
Emprunts en crédit bail	Taux variables	1 490	2006-2007	Non
Concours bancaires courants	Taux variables	1 023	2006-2007	Non
Total emprunts et dette financières		5 531		
Avances factor	Taux variables	10 836	2006	Non

Echéancier des actifs et dettes financières (en K€)	Total	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Passifs financiers	26 549	22 666	3 883	
Actifs financiers	21 663	21 663		
Position nette avant gestion	-4 886	-1 003	-3 883	
Hors bilan	0			
Position nette après gestion	-4 886	-1 003	-3 883	

Les disponibilités représentent un encours de 3 907 K€, l'endettement à taux variables (y compris l'encours de financement du factor) 14 960 K€. L'essentiel du risque d'une augmentation du coût de l'endettement ne porte que sur la fraction à taux variable de l'endettement brut non compensée par les disponibilités, soit 11 053 K€. Une variation d'un point des taux d'intérêts entraînerait une charge complémentaire annuelle de 111 K€ en base annuelle, soit 15.5 % des charges financières de l'exercice.

Il n'existe pas de clause de remboursement anticipé dans les contrats des emprunts inclus dans le tableau ci-dessus.

Le contrat d'affacturage prévoit que le factor acquiert sans recours les créances qui sont éligibles. La société IEC Professionnel Média n'a donc pas de passif financier, ni d'engagement envers le factor. Le dépôt de garantie a vocation à prémunir le factor contre les risques de contestation des factures par les clients (mais pas contre le risque de crédit), les règlements directs, et contre une éventuelle cession de créances inéligibles.

4.4.10.14 Fournisseurs et comptes rattachés

en K€	Total	- 1 an	1 à 5 ans
Fournisseurs	13 031	11 330	1 701

Suite à l'accord de rééchelonnement conclu début 2002, 1 701K€ de dettes fournisseurs sont exigibles à plus d'un an

en K€	31.12.05	31.12.04
Fournisseurs	13 031	13 820

Pour ce poste, les précisions suivantes peuvent être mentionnées : en 2005, le crédit fournisseur hors dettes fournisseurs moratoriés a augmenté de 914 milliers d'euros

4.4.10.15 Autres dettes

en K€	31.12.05		31.12.04
	courant	non courant	
Dettes fiscales et sociales	5 970		4 700
Autres	2 017		1 507
TOTAL	7 987	0	6 207

4.4.11 Notes sur le compte de résultat

4.4.11.1 Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements se décomposent ainsi :

en K€	2005	2004
Amortissements sur immo incorporelles	149	94
Amortissements sur immo corporelles	2 676	1 882
TOTAL	2 825	1 976

Les dotations aux provisions se décomposent ainsi :

en K€	2005	2004
Provisions nettes sur actif circulant	305	55
Provisions pour risques et charges	7	22
Provisions nettes pour dépréciation du stock	112	113
TOTAL	424	190

4.4.11.2 Autres produits et charges d'exploitation

en K€	2005	2004
Produits		
Reprises provisions dépréciation stocks		297
Reprises provisions dépréciation clients		744
Reprise provision pour risque clients		
Reprise provision pour dépréciation autres créances		49
Reprises provisions garantie client		24
Reprise provision litige Prud'hommes		341
Reprise provision contrôle URSSAF		114
Reprises risques fiscaux		106
Reprises diverses		
Reprise prov dépréciation SCI La Montjoie		106
Autres produits	134	245
TOTAL PRODUITS	134	2 026
Charges		
Pertes sur créances irrécouvrables	-7	-592
Charges sur opération de gestion	-265	-112
Autres charges d'exploitation		
TOTAL CHARGES	-272	-704
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES	-138	1 322

4.4.11.3 Coût de l'endettement financier net – Autres charges et produits financiers

Le coût de l'endettement financier net est de - 393 milliers d'euros au 31 décembre 2005.

en K€	2005	2004
Charges		
Frais financiers Factor	265	231
Frais financiers sur emprunts	49	75
Frais financiers sur crédit bail	83	48
Frais financiers CT autres	76	78
Coût endettement financier brut	473	432
Produits		
Produits financiers Factor	9	7
Produits financiers CT autres	71	80
TOTAL PRODUITS de TRESORERIE	80	87
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	-393	-345

Les charges et produits financiers se décomposent ainsi

en K €	2005	2004
Charges		
Provision p/dépréciation immos financières	5	
Escomptes accordés	14	20
Actualisation dettes fournisseurs moratoriées	160	215
Actualisation emprunts moratoriés	47	66
Gain et pertes actuariels s/engagements IDR		
Différence de change	15	9
TOTAL CHARGES	241	310
Produits		
Escomptes obtenus	114	153
Reprise provision		9
Gain actuariels s/engagements IDR	17	33
Différence de change	4	6
TOTAL PRODUITS	134	201
AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	-107	-109

Risques de change et de marché :

Au 31 décembre 2005, le Groupe IEC ne dispose ni de contrat de couverture de change, ni de couverture de taux.

4.4.11.4 Impôt

Périmètre d'intégration fiscale

Les sociétés suivantes font partie du périmètre d'intégration fiscale au 31/12/2005 :

Sociétés	Adresses	N° de Siren
• IEC Professionnel Média	13, 15 rue Louis Kérautret Botmel 35000 Rennes	382 574 739
• C2M-Intelware	27/41, boulevard Louise Michel 92635 Gennevilliers Cedex	334 356 862
• SAS I.E.C.	13, 15 rue Louis Kérautret Botmel 35000 Rennes	350 093 704
• STARLINE	27/41, boulevard Louise Michel 92635 Gennevilliers Cedex	420 638 967

Le profit d'intégration fiscale dégagé sur le groupe s'élève 121k€

Au 31 décembre 2005, le montant des déficits fiscaux se ventile comme suit :

(K€)	31/12/2004	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Carry-back	627			627
Déficits reportables et ARD	18 810	3 311		22 121

Conformément aux dispositions de l'IAS 12, le groupe n'a pas procédé à l'activation des déficits dont il disposait.

Preuve d'impôt

En K€	31/12/2005	31/12/2004
Impôt courant	515	83
Impôt différé	0	0

L'impôt courant correspond au cumul des impôts sur les résultats de toutes les sociétés du groupe.

L'impôt différé est calculé sur les décalages temporaires concernant les retraitements fiscaux, les retraitements de consolidation et les déficits reportables. A la fin de l'exercice, aucun impôt différé n'est constaté pour l'ensemble des filiales du groupe au vu des résultats déficitaires des derniers exercices.

L'impôt sur les résultats se décompose ainsi

en K€	2005	2004
Résultat avant impôts et amortissement des survaleurs	-2 156	-1 324
Profit d'impôt théorique	729	455
Différences permanentes	-35	-261
Moins Value à Long terme	73	-93
Variation des actifs d'impôts différés non constatés sur différences temporaires	-233	820
Variation des actifs sur déficits non constatés :		
Taux normal	-627	-805
Taux réduit	94	-115
Economie d'impôt s/déficit filiale étrangère	-2	21
regularisation d'impôts suite Contrôle fiscal	-9	
Impôt sociétés	-504	-103
Résultat d'impôt comptable	-515	-83

4.4.11.5 Résultats par action

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la Société (Note 4 .4.10.9).

	2005	2004
Bénéfice revenant aux actionnaires de la Société	- 3 062	- 1 524
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	12 861	10 286
Résultat de base par action (€ par action)	- 0,24	-0,15

Résultat dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif. La société possède une catégorie d'actions ordinaires et de titres ayant un effet potentiellement dilutif : les options de souscriptions d'actions.

	2005	2004
Bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société	- 3 062	- 1 524
Résultat utilisé pour le calcul du résultat dilué par action	- 3 062	- 1 524
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	12 861	10 286
Ajustement – Options de souscription (en milliers)	613	620
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (en milliers)	13 474	10 905
Résultat dilué par action (€ par action)	- 0,23	-0,14

4.4.11.6 Avances et crédits alloués aux dirigeants

Aucun crédit ni avance n'a été alloué aux dirigeants de la société, conformément à l'article L.225-43 du Code de commerce.

4.4.11.7 Informations diverses

Ü Engagements hors bilan

Obligations contractuelles En K€		Paiements dus par période			
		Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts			Courant	Non courant	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 159	572	587	
	Intérêts courus sur dettes financières	54	54		
	Emprunts et dettes financières divers	779	779		
	Emprunt en crédit-bail	2516	1130	1386	
	Concours bancaires courants	1023	814	209	
	Total emprunts (1)	5531	3349	2182	
	Fournisseurs (2)	13 031	11 330	1 701	
	Autres dettes et comptes de régularisation (3)	7 987	7 987		

(1) cf 4.4.10.12

(2) cf 4.4.10.14

(3)cf 4.4.10.15

Autres engagements commerciaux En K€		Montant des engagements par période			
		Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
	Garantie clients (4)	11	11		

(4)cf 4.4.10.10

Engagements hors bilan liés à l'activité courante		
En K€	31/12/2005	31/12/2004
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles (1)	593	907
Avals, cautions et garanties donnés s/ emprunts(2)	781	1 240
Caution solidaire donnée sur marché fournisseur	90	0
Avals, cautions et garanties donnés s/ marchés clients (3)	295	598

(1) Soldes emprunts garantis par les nantissements d'actions de sociétés du groupe IEC

(2) Soldes emprunts garantis par cautions données par IEC Professionnel Média au bénéfice de sociétés du groupe.

(3) Voir tableau ci-dessous

Avals, cautions et garanties donnés s/marchés clients (en K€)					
Société générale	Ministère de la communication du GABON	Marché étranger	13/9/2005	Caution de soumission	3
Société générale	Sony france	Marché	19/10/2004	Lettre de Stand by crédit	150
Société générale	Bouygues Batiment	Retenue de garantie sur marché étranger	20/8/2002	Caution	54
Société générale	Bouygues Hungaria	Retenue de garantie sur marché étranger	14/10/2002	Caution	49
BPO	RTM	Marché	24/8/2005	Retenue de garantie	37
CIO	Bouygues Turkmenistan	Retenue de garantie sur marché étranger	5/2/2004	Caution	2
IEC Professionnel Média	Senheiser	Fournisseur	05/04/2005	Caution solidaire	90

La cession des factures au factor est définitive. Il n'y a donc pas eu lieu de faire figurer cette cession dans les engagements hors bilan donnés.

A notre connaissance, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs

Ü Rémunération des dirigeants

Rémunérations totales brutes versées dans les sociétés du groupe en 2005 aux :

Montants en K€	2005	2004
Organes d'administration	90	90
Organes de direction(1)	0	
TOTAL	90	90

(1) Les prestations d'Alain COTTE sont rémunérées au titre d'un contrat de prestation conclu entre le GIE IEC Management et une société du groupe Qualis (honoraires hors taxes 2005 =300 K€)

Ü Effectif

	31/12/2005	31/12/2004
Cadres	109	101
Employés	203	192
Effectif moyen	312	292

Engagement en matière de DIF (Droit individuel à la formation) :

Le nombre d'heures acquises par les salariés au titre du Droit Individuel de Formation est de 8 853 heures au 31/12/2005

4.4.12 Evénements postérieurs à la clôture

Acquisition d'Alsace Audio Visuel et augmentation de capital par apport en nature

Le 15 décembre 2005, la société a signé un traité d'apport de 4 569 actions de la société Alsace Audio Visuel avec les actionnaires de celle-ci. Le même jour, a été signé en faveur de SAS IEC un protocole de cession de 3 599 actions de la société Alsace Audio Visuel représentant le solde du capital de celle-ci.

Le 6 mars 2006, le conseil d'administration de IEC Professionnel Média a constaté le caractère définitif de l'apport en nature des 4 569 actions d'Alsace Audio Visuel et de l'augmentation de capital le rémunérant, tel que décrit dans le document enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro E.06-008 le 17 février 2006 et approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mars 2006. Le même jour est intervenu le transfert au profit de SAS IEC du solde des actions Alsace Audio Visuel.

Le montant de cette augmentation de capital s'élève à 1 254 368,25 € (prime d'émission incluse).

Cette opération permet de poursuivre la stratégie de réorientation du groupe IEC vers les métiers à plus forte valeur ajoutée, Alsace Audio Visuel excellant dans l'ingénierie audiovisuelle.

4.5. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

(Exercice clos le 31 décembre 2005)

Aux Actionnaires

IEC Professionnel Média S.A.

13/15 rue Louis Kerautret Botmel

35000 Rennes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société IEC Professionnel Média S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par la société qu'à compter du 1^{er} janvier 2005.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 3.2 (a) et 8.1 aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que ces notes donnent une information appropriée.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Rennes, le 15 mai 2006

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Audit Consultants

Yves Pelle

Michel Hardy

4.6. Rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions légales et statutaires, afin de vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice 2005 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de la société ainsi que les comptes consolidés de ce même exercice.

1. Situation de la société et de ses activités au cours de l'exercice 2005

Le chiffre d'affaires consolidé de 2005 s'établit à 77,7 M€ contre 72,7 M€ en 2004, soit une progression de 6,9 %. Il intègre l'activité de Cap Ciné à hauteur de 6,4 M€ suite à son entrée dans le périmètre en 2005.

A surface comparable, l'activité 2005 reste proche (- 2%) de celle de 2004, la nette reprise enregistrée au second semestre compensant quasiment un début d'année difficile pour le marché de l'audiovisuel professionnel.

L'année 2005 a vu l'entreprise continuer sa mutation en terme de métier et d'équipe.

A ce titre, l'orientation vers les métiers à plus forte valeur ajoutée a continué à être très marquée. Les activités d'ingénierie et de prestations techniques ont poursuivi leur progression.

Par ailleurs, les équipes se sont renforcées dans ces métiers pour accroître notre performance commerciale dans ces domaines.

Un travail de fond a été mis en place sur le positionnement et l'image d'IEC sur son marché, et la valorisation de ses savoir-faire, avec une nouvelle identité visuelle fédérant les équipes et explicitant les métiers.

Ces éléments constituent de très forts atouts pour le groupe sur ce marché audiovisuel encore très éclaté. La position affichée et reconnue de leader doit se traduire sur les années à venir par une efficacité commerciale accrue.

2. Résultats du groupe pour l'exercice 2005

2.1 Résultats de la société mère

La société mère IEC Professionnel Media est un holding et n'a donc pas d'activité propre.

Le résultat d'exploitation est positif de 152 K€ et le financier est négatif de 0,9 M€ suite principalement à la provision de 1,3 M€ constituées sur SAS IEC pour satisfaire l'engagement irrévocable du Conseil d'Administration du 20 décembre 2001 à consentir si nécessaire toutes les aides complémentaires aux filiales pour ramener la valeur réelle de ces sociétés à la valeur de leurs titres au bilan de leur mère, et ainsi assurer la meilleure visibilité et transparence du groupe

Le résultat net est une perte de 2,6 M€, après prise en charges exceptionnelles d'une subvention de 2 M€ à SAS IEC.

Les capitaux propres ressortent à la somme positive de 5,8 M€ pour un capital de 4,2 M€.

Les emprunts et dettes financières passent de 4,3 M€ à 6,4 M€ suite à la comptabilisation de la subvention de 2 M€ à verser à SAS IEC.

2.2 Résultats des filiales

- SAS IEC

Le chiffre d'affaires est en diminution de 5,4 %, à 49,5 M€ en 2005 contre 52,3 M€ en 2004.

Le premier semestre 2005 a connu une baisse d'activité de 21,4 % par rapport à la même période de 2004 due à la tendance du marché de l'audiovisuel professionnelle en début de cette année, mais également au fait que SAS IEC avait connu un excellent premier semestre 2004, avec + 25,8 % de progression. Le second semestre a terminé avec une progression du chiffre d'affaires de 10 %, résultat qui marque la reprise après un second semestre 2004 qui avait lui-même fini avec + 12,8% d'augmentation.

Le taux de marge brute sur achats consommés reste stable à 46,5 % en 2005.

Les autres achats et charges externes passent de 11 668 K€ en 2004 à 12 327 K€ l'année suivante. Cette augmentation provient d'une part de l'accroissement des coûts de sous-traitance des installations et d'autre part des redevances de crédit bail en nette croissance sur année pleine. De plus, IEC a initié une communication s'appuyant sur une nouvelle identité graphique

Par ailleurs en 2005, IEC a poursuivi sa mutation vers les métiers de service et d'intégration en investissant dans l'embauche de profils à fort potentiel, les salaires progressent de 150 K€.

Les dotations d'exploitations s'élèvent à 1 840 K€, contre 4 100 K€ l'exercice précédent où ces dotations étaient compensées pour partie par des reprises de provision pour 2 203 K€ liées aux conséquences de la comptabilisation du parc de location en immobilisations à compter du 1^{er} janvier 2003.

Compte tenu de ces différents éléments qui ont pesés sur le résultat d'exploitation de 2005, et qui doivent commencer à porter leurs fruits dès 2006, le résultat est négatif de 1,9 M€ après prise en compte de la subvention de 2 M€ à recevoir de IEC Professionnel Média. Il était négatif de 1,4 M€ en 2004.

Le résultat financier est négatif de 146 K€ contre 155 K€ en 2004, il reste stable malgré les résultats et ne représente que 0,3 % du chiffre d'affaires..

Le résultat exceptionnel est positif de 291 K€, alors qu'il était négatif de 15 K€ en 2004.

En définitif, le résultat net est négatif de 1,8 M€ contre 1,6 M€ en 2004.

Au niveau du bilan, l'actif net immobilisé net diminue de 1,3 M€. Un effort particulier a été poursuivi pour améliorer la rotation du parc de location immobilisé : les acquisitions se sont élevées à 0,6 M€ et les cessions en valeur d'origine à 1,6 M€. Dans le même temps, les achats pour le parc en crédit bail et location longue durée se sont élevés à 1,5 M€. Par ailleurs, les immobilisations financières se sont trouvées réduites d'une part par la mise en place de cautions bancaires pour garantir les marchés clients et d'autre part la diminution de 7,5 à 5 % du taux du dépôt de garantie du factor.

La société SAS IEC ne détient pas d'actif stratégique.

Le poste client a été maintenu sous contrôle, le DSO s'est de nouveau amélioré passant de 48 jours au 31/12/04- à 35 jours au 31/12/05.

Au passif, l'actionnaire, IEC Professionnel Média, a décidé de limiter l'effet du résultat déficitaire sur les fonds propres en limitant les pertes grâce à une subvention de 2 M€.

De ce fait, la situation nette reste positive de 2 034 K€ au 31/12/05, contre 3 425 K€ au 31/12/2004.

La société a poursuivi son désendettement en remboursant 306 K€ d'emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

Malgré une chute de l'activité, SAS IEC a poursuivi la reconstitution de son crédit fournisseur. Hors moratoire, le crédit fournisseur est passé de 7 690 K€ à fin 2004 à 8 060 K€ un an plus tard.

- C2M Intelware

Le chiffre d'affaires de C2M Intelware s'est établi à 20,4 M€ contre 17,4 M€ l'année précédente, soit + 17,2 %.

Cette nette progression s'est faite sur l'ensemble de la clientèle sans que la part du client SAS IEC n'augmente dans le chiffre d'affaire réalisé.

Dans un contexte de forte concurrence, le taux de marge commerciale a baissé de 16 % à 15 %, en tenant en compte pour 2004 le poste « production immobilisée » qui correspond aux matériels du parc de location qui étaient comptabilisés en stocks en tant que biens à destination polyvalente et qui ont été transférés en immobilisation au 1/1/2004

Les frais de personnel ont augmenté de 82 K€, passant à 9199 K€ en 2005.

Les dotations d'exploitations s'élèvent à 296 K€, contre 384 K€ en 2004.

Le résultat d'exploitation est redevenu positif de 370 K€, pour 360 K€ l'exercice précédent.

Le résultat financier est positif de 84 K€, après reprise de 104 K€ de provisions sur C/C et pour risques sur la filiale de C2M, Starline International, dont le résultat est redevenu positif à hauteur de 48 K€ en 2005.

Le résultat exceptionnel est négatif de 2 K€.

Le résultat net est un bénéfice de 312 K€, après prise en compte d'un impôt sur les sociétés de 139 K€, en 2004 ce résultat était positif de 307 K€.

En terme de bilan, l'actif immobilisé les autres immobilisations financières progressent avec l'augmentation de la retenue de garantie du factor liée à l'activité.

Les capitaux propres poursuivent leur progression passant de 724 K€ à 999 K€.

- IEC España

La société IEC España est filiale à 60% du groupe IEC

Son chiffre d'affaires a progressé de 1,7 % passant de 5,8 M€ en 2004 à 5,9 M€ en 2005.

Dès début 2005, des actions correctrices ont été engagées pour revenir à l'équilibre en 2005.

Le résultat d'exploitation 2005 est positif de 136 K€

Le résultat net après impôts est un bénéfice de 98 K€ après une perte de 393 K€ en 2004.

Les sociétés IEC Professionnel Média et SAS IEC ont été nommées administrateurs solidaires en remplacement des précédents.

- Cap Ciné

Le chiffre d'affaires de Cap Ciné s'est établi à 7,2 M€ contre 6,1M€ l'année précédente, soit + 18 %.

Les frais de personnel sont passés de 1 013 K€ en 2004 à 1 125 K€ en 2005, en augmentation de 11%.

Le résultat d'exploitation progresse de 20,1 % à 1 360 K€, soit 18,9 % du chiffre d'affaires.

Le résultat financier est positif de 9 K€.

Le résultat exceptionnel est négatif de 25 K€.

Le résultat net est un bénéfice de 874K€ pour 778 K€ en 2004, après prise en compte d'un impôt sur les sociétés de 469 K€.

En terme de bilan, le total du bilan passe de 4 191 K€ en 2004 à 5 389 K€ en 2005..

A l'actif, le poste client progresse de 516 K€ et celui autres créances de 722 K€.

Les capitaux propres s'élèvent à 3 112 K€ en progression de 919 K€ ;

- Auvi-One

Le chiffre d'affaires d'Auvi-One de l'exercice de 18 mois clôturé le 31/12/2005 s'est élevé à 2 082 K€ , contre 1 101 K€ pour l'exercice précédent de 12 mois. Sur l'année civile 2005, il s'est établi à 1 477 K€, pour 1 110 K€ en 2004, soit une progression de 33 %.

Cette progression de l'activité fait suite au recentrage de la société sur son activité principale, l'audio, qui a permis également de redresser le résultat d'exploitation qui est redevenu positif à 49 K€.

Le résultat net est encore négatif de 32 K€, mais il a dû supporter les charges exceptionnelles de restructuration pour 65 K€.

2.3 Résultats consolidés

- Compte de résultats

Le chiffre d'affaires consolidé de 2005 s'établit à 77,7 M€ contre 72,7 M€ en 2004, soit une progression de 6,9 %. Il intègre l'activité de Cap Ciné à hauteur de 6,4 M€ suite à son entrée dans le périmètre en 2005.

A surface comparable, l'activité 2005 reste proche (- 2%) de celle de 2004, la nette reprise enregistrée au second semestre compensant quasiment un début d'année difficile pour le marché de l'audiovisuel professionnel.

Du fait de la disparité des taux de croissance selon les sociétés, la répartition des activités du groupe s'est trouvée modifiée par rapport à 2004. La part de « la conception et intégration de solutions audiovisuelles » revient à 59,3 %, taux identique à 2003 (59,4 %) mais inférieur à 2004 (62,6 %) du fait de la baisse d'activité de SAS IEC. Inversement, les parts des autres activités sont en progression. Suite à l'entrée dans le périmètre de Cap Ciné, celle « des services à valeur ajoutée (Prestation, Location, SAV, Maintenance) » progresse nettement à 21,3 % en 2005 contre 18,4 % en 2004 et 20,8 % en 2003. Celle des « Importation et Distribution » de matériel de diffusion progresse légèrement à 19,4 % en 2005, contre 19,0 % en 2004 et 19,8 % en 2003.

La marge sur achats consommés passe de 39,8 % en 2004 à 41,5 % en 2005 du fait de la progression des services à valeur ajoutée..

Les autres charges externes progressent de 12 306 K€ en 2004 à 12 306 K€ en 2005, suite à l'arrivée de Cap Ciné, mais régressent légèrement en pourcentage du chiffre d'affaires : 16,7 % en 2005, contre 16,9 % en 2004.

Les frais de personnel progressent de 14 853 K€ en 2004 à 16 047 K€ pour la même raison que le poste précédent, mais également suite aux investissements humains faits par SAS IEC.

Les amortissements progressent de 43 % suite à la poursuite des investissements en parc de location aussi bien chez SAS IEC que chez Cap Ciné.

Le résultat opérationnel s'établit à -1,7 M€, contre -1,2 M€ en 2004 et -1,9 M€ au premier semestre 2005. Il est donc devenu positif de 0,2 M€ au second semestre 2005, suite à la nette reprise de l'activité sur cette période (+10%) de SAS IEC, principale filiale du groupe.

. Les investissements dans le parc de location sont passés de 1,6 M€ en 2004 à 2,6 M€ en 2005

Le total des charges financières s'élève à 500 K€, contre 454 K€ en 2004.

Après une charge d'impôt de 0,5 M€, le résultat net consolidé s'élève à -2,7 M€.

- Bilan

Le total du bilan consolidé du groupe IEC s'établit à 34,9 M€ au 31 décembre 2005 contre 35 M€ l'année précédente.

Les actifs non courants totalisent 9 M€. L'année 2005 a été marquée par un niveau d'investissement de nouveau significatif et pertinent dans le parc de location, mais également par le début de la mise en place du nouveau système d'information du groupe.

Les actifs courants s'établissent à 26 M€ contre 25,6 M€ en 2004.

Les stocks passent de 3,8 M€ en 2004 à 4,3 M€.

Le poste clients se situe à 11,1 M€ en diminution de 2,3 M€ par rapport à 2004.

Les disponibilités s'élèvent à 3,9 M€, contre 4,7 M€ en 2004.

Au 31 décembre 2005, les capitaux propres du groupe atteignent 5,9 M€, après comptabilisation d'une augmentation de capital en numéraire de 2,5 M€ (prime d'émission incluse) réputée réalisée le 27 décembre 2005 et dont les fonds ont été versés le 23 janvier 2006.

Les passifs non courants sont stables à 2,3 M€.

Il en est de même pour les passifs courants qui restent proches de 25 M€.

L'endettement financier net (Dette bancaire, court, moyen et long terme – disponibilités) s'élève à 1,1 M€ hors effet de périmètre lié à l'intégration de Cap Ciné, il a été réduit de 53 % au cours de l'exercice. La structure financière du groupe IEC s'est ainsi fortement renforcée : le ratio d'endettement net sur capitaux propres est de 24 % au 31 décembre 2004 contre 157 % à fin 2003,

Les dettes passent de 21 M€ à 26 M€, cette augmentation s'explique pour 2.4 M€ par la variation de périmètre.

Les emprunts et dettes financières d'un montant de 5 722 K€ (contre 4 090 K€ au 31 décembre 2003) incluent un compte courant de 770 K€ de l'actionnaire majoritaire Fin Cap. Il n'existait pas de compte courant d'actionnaire l'année précédente.

Le crédit fournisseurs (hors Cap Ciné) a été reconstitué de 2,3 M€ après prise en compte du remboursement des échéances du moratoire en 2004..

- Tableau de financement

Le tableau de financement montre l'évolution de la situation de trésorerie du groupe.

Suite à une forte augmentation des dotations aux amortissements (+ 0,8 M€) la capacité d'autofinancement reste positive et stable à 0,1 M€.

Le flux net de trésorerie lié à l'activité est positif de 2,7 M€ après une variation du besoin en fonds de roulement également positif de 2,2 M€

Sur 2005, le Groupe a remboursé 2 M€ d'emprunts et emprunté 2,3 M€ pour financer ses investissements qui se sont élevés à 3,3 M€ dont 2,6 M€ au titre du parc de location, 0,5 M€ à celui de la mise en place du nouveau système d'information du groupe et 0,2 M€ d'investissements divers dans les agences.

Au 31/12/2005, la situation nette de trésorerie est positive de 2,9 M€ après une diminution de celle-ci de 0,3 M€ sur l'exercice.

3. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

3.1 Acquisition d'Alsace Audio Visuel et augmentation de capital par apport en nature

Le 15 décembre 2005, la société a signé un traité d'apport de 4 569 actions de la société Alsace Audio Visuel avec les actionnaires de celle-ci. Le même jour, a été signé en faveur de SAS IEC un protocole de cession de 3 599 actions de la société Alsace Audio Visuel représentant le solde du capital de celle-ci.

Le 6 mars 2006, le conseil d'administration de IEC Professionnel Média a constaté le caractère définitif de l'apport en nature des 4 569 actions d'Alsace Audio Visuel et de l'augmentation de capital le rémunérant, tel que décrit dans le document enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro E.06-008 le 17 février 2006 et approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mars 2006. Le même jour est intervenu le transfert au profit de SAS IEC du solde des actions Alsace Audio Visuel.

Le montant de cette augmentation de capital s'élève à 1 254 368,25 € (prime d'émission incluse).

3.2 Prise en location gérance de Alsace Audio Visuel

Le 6 mars 2006, le Conseil d'Administration de Alsace Audio Visuel a autorisé la signature d'une convention de location-gérance au bénéfice de la société SAS IEC.

Cette location gérance a pris effet le 1^{er} avril 2006 et la convention signée le 18 avril. Elle permet de mettre en oeuvre immédiatement les synergies motivant cette acquisition.

Ces opérations permettent de poursuivre la stratégie de réorientation du groupe IEC vers les métiers à plus forte valeur ajoutée, Alsace Audio Visuel excellant dans l'ingénierie audiovisuelle.

4. Perspectives

En 2006, le groupe IEC a acquis 100% des actions de la société Alsace Audio Visuel, qui a réalisé 11,6 M€ de chiffre d'affaires en 2005. La croissance soutenue de l'activité, observée au cours du premier trimestre 2006, ainsi que l'acquisition de Alsace Audio Visuel, permettront le développement de synergies dans les métiers des services et de l'ingénierie audiovisuelle. Le groupe étudie actuellement de nouveaux projets de croissance externe qui pourraient se concrétiser au cours de l'exercice.

5. Montant des dividendes distribués

Le groupe n'a opéré aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices clos.

6. Recherche et développement

Le groupe n'a aucune action significative dans le domaine de la recherche fondamentale. Le groupe maintient une cellule de veille technologique couvrant l'ensemble des métiers dans lequel il est impliqué.

7. Facteurs de risque

7.1. Risques de change

Le groupe IEC n'a pas d'exposition particulière dans ce domaine. La majorité des achats se fait dans la zone Euro et seuls quelques achats occasionnels peuvent se faire en devises pour des montants faibles. Les clients sont facturés et paient en euro.

7.2. Risques de taux

Caractéristiques des emprunts et dettes financières contractées	Taux fixes ou taux variables	Montant global des lignes (en K€)	Echéances	Existence ou non de couverture
Crédits moyen terme	Taux fixes	350	2006-2007	Non
Crédits moyen terme	Taux variables	809	2006-2007	Non
Emprunts et dettes financières divers	Taux fixes	31	2006	Non
Emprunts et dettes financières divers	Taux variables	802	2006	Non
Emprunts en crédit bail	Taux fixes	1 026	2006-2007	Non
Emprunts en crédit bail	Taux variables	1 490	2006-2007	Non
Concours bancaires courants	Taux variables	1 023	2006-2007	Non
Total emprunts et dette financières		5 531		
Avances factor	Taux variables	10 836	2006	Non

Echéancier des actifs et dettes financières (en K€)	Total	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Passifs financiers	26 549	22 666	3 883	
Actifs financiers	21 663	21 663		
Position nette avant gestion	-4 886	-1 003	-3 883	
Hors bilan	0			
Position nette après gestion	-4 886	-1 003	-3 883	

Les disponibilités représentent un encours de 3 907 K€, l'endettement à taux variables (y compris l'encours de financement du factor) 14 960 K€. L'essentiel du risque d'une augmentation du coût de l'endettement ne porte que sur la fraction à taux variable de l'endettement brut non compensée par les disponibilités, soit 11 053 K€. Une variation d'un point des taux d'intérêts entraînerait une charge complémentaire annuelle de 111 K€ en base annuelle, soit 15.5 % des charges financières de l'exercice.

Il n'existe pas de clause de remboursement anticipé dans les contrats des emprunts inclus dans le tableau ci-dessus.

Le contrat d'affacturage prévoit que le factor acquiert sans recours les créances qui sont éligibles. La société IEC Professionnel Média n'a donc pas de passif financier, ni d'engagement envers le factor. Le dépôt de garantie a vocation à prémunir le factor contre les risques de contestation des factures par les clients (mais pas contre le risque de crédit), les règlements directs, et contre une éventuelle cession de créances inéligibles.

7.3. Risques sur actions

Le groupe à travers la société Starline International détient 8 411 actions d'IEC Professionnel Média sur les 12 854 226 titres du capital de celle-ci. Le risque de variation du cours de l'action IEC Professionnel Média n'est pas significatif.

8. Affectation du résultat

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'imputer le résultat déficitaire de l'exercice d'un montant de 2 631 103,71 € à due concurrence sur le poste prime d'émission, de fusion, d'apport.

9. Capital et actionariat

9.1. Actionariat de la société

En application de l'article L233-13 du nouveau Code de Commerce, la répartition du capital et des droits de vote de IEC Professionnel Média à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 6 mars 2006, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionariat	Situation au 6/03/2006			Situation au 6/03/2005			Situation au 6/03/2004		
	Nombre d'actions	% capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% des droits de vote
Fin Cap	8 221 665	56,65%	59,79%	7 105 013	55,27%	51,58%	4 405 628	48,96%	49,01%
Qual Tech	1 398 867	9,64%	10,31%	1 251 640	9,74%	14,73%	777 639	8,64%	8,65%
Sochrastem	542 891	3,74%	3,28%	500 000	3,89%	4,72%	500 000	5,56%	5,56%
Gonset Holding	230 000	1,58%	1,09%	230 000	1,79%	1,67%		0,00%	0,00%
Ouest Developpement	13 349	0,09%	0,06%	6 663	0,05%	0,05%		0,00%	0,00%
Total concert (1)	10 406 772	71,70%	74,53%	9 093 316	70,74%	72,76%	5 683 267	63,16%	63,22%
Charles Humann	640 784	4,42%	6,07%	640 784	4,99%	4,65%	640 784	7,12%	7,13%
Thierry Delcourt	640 784	4,42%	6,07%	640 784	4,99%	4,65%	640 784	7,12%	7,13%
Lucien Crevel	196 204	1,35%	0,93%		0,00%	0,00%		0,00%	0,00%
Patrick Baderspach	176 071	1,21%	0,83%		0,00%	0,00%		0,00%	0,00%
Actionnaires dirigeants	1 653 843	11,40%	13,90%	1 281 568	9,97%	9,30%	1 281 568	14,24%	14,26%
Autocontrôle (2)	8 412	0,06%	0,00%	8 411	0,07%	0,00%	8 408	0,09%	0,00%
Public (3)	2 444 485	16,84%	11,57%	2 470 931	19,22%	17,94%	2 024 717	22,50%	22,52%
Total	14 513 512	100,00%	100,00%	12 854 226	100,00%	100,00%	8 997 960	100,00%	100,00%

- ◆ Le concert Fin Cap/ Qual Tech / Sochrastem SA/ Sopherm/ Gonset Holding SA/ Port-Noir Investment/ Ouest Croissance/ Salim Investment Ltd détient 10 406 772 actions (71,70 % du capital) et 15 740 039 droits de vote (74,53 % du total des droits de vote).
- ◆ L'autocontrôle correspond aux 8 412 actions détenues par la société Starline International qui les a acquises auprès de la société C2M, le 20/12/2002. C2M les a acquis auprès de la société Vision Share le 6 décembre 2001. Cette dernière société a reçu ces actions en échange de ses propres actions qu'elle détenait en auto contrôle, lors de son rapprochement du 20 décembre 1999 avec la société IEC Professionnel Média.
- ◆ Financière de l'Echiquier a déclaré avoir franchi le seuil de 5%.

a. Régularisation du cours de Bourse

IEC PM ne dispose pas d'une autorisation de rachat de ses propres actions.

b. Stock options

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4
Date d'assemblée	30/06/2000	30/06/2000	22/04/2003	07/06/2004
Date du Conseil d'administration	30/06/2000	10/09/2001	27/05/2003	07/12/2004
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	19 142	50 000	340 000	163 000
Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par :				
les mandataires sociaux	3 601	22 000	176 000	64 000
dix premiers attributaires salariés	11 921	18 000	69 100	28 500
Point de départ d'exercice des options	30/06/2002	10/09/2003	27/05/2005	07/12/2006
Date d'expiration	30/06/2005	10/09/2006	10/05/2008	07/12/2011
Prix de souscription	35,24	1,74	0,43	1,21
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2004	0	0	0	0
Options de souscription annulées durant l'exercice	6 660	2 500	0	0
Options de souscription restantes au 31/12/2005	0	31 500	331 500	163 000

10. Mandataires sociaux

10.1. Rémunérations

- Rémunérations brutes versées dans IEC Professionnel Média :

La société n'a versé aucune rémunération à ses dirigeants.

- Rémunérations brutes versées en 2005 dans les sociétés contrôlées par IEC Professionnel Média:

Montants en K €	2005	2004
Organes d'administration (1)	90	90
Organes de direction(2)	0	
TOTAL	90	90

(1) Les prestations de Franck TOURNADRE sont rémunérées au titre d'une convention conclue entre SAS IEC et son entreprise (honoraires HT 2005 = 73 K €).

(2) Les prestations d'Alain COTTE sont rémunérées au titre d'un contrat de prestation conclu entre le GIE IEC Management et une société du groupe Qualis (honoraires hors taxes 2005 = 300 K €)

10.2. Liste des mandats au 31/12/2005

Nom et prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	
Alain COTTE	31.01.03	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Président Directeur Général	-	Mandats et fonctions	Société
					Président Directeur Général	Mathématiques Appliquées
					Président Directeur Général	Réseaux Mathématiques
					Président	SAS IEC
					Président	SAS C2M – Intelware
					Administrateur	SA Eurocave
					Administrateur	SA European Cargo Services
					Administrateur	SA Kea & Partners
					Gérant	S.C.I. du 13 rue Jean-Baptiste Gilliard
					Gérant	Starline International
Loïc de la COCHETIERE	31.01.03	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Administrateur	Président Directeur Général	Président Directeur Général	Imprimerie Nationale
					Président	Compagnie d'Ingénierie du Nord
					Président	Société Nouvelle Mizeret
					Président Directeur Général	ISTRA-I.N.
					Président Directeur Général	Saqqarah International
Charles HUMANN	3.03.2005	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Administrateur		Directeur Général	SAS IEC
Jean-Marc THIERCELIN	27.12.96	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Administrateur	Secrétaire Général		

11. Conséquences environnementales et sociales

Compte tenu de ses activités le groupe n'est exposé à aucun risque industriel ou lié à l'environnement.

Le groupe IEC Professionnel Média compte 312 salariés au 31 décembre 2005 (292 au 31 décembre 2004), dont environ 35% sont des cadres. Les rémunérations brutes de ces salariés et les charges sociales afférentes se sont élevées à 16 millions d'euros en 2005 (15 millions d'euros en 2004).

La grande majorité des salariés du groupe IEC Professionnel Média travaille sous contrat à durée indéterminée.

Toutefois, compte tenu de son secteur d'activité, le Groupe peut être amené à employer des intermittents dans une proportion pouvant aller jusqu'à environ 40% des effectifs permanents.

Un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail a été conclu le 2 janvier 2002. Suite à l'avenant du 21 avril 2004, le temps de travail moyen d'une semaine travaillée est de 36H10, donnant droit à 7 jours de RTT par an de façon à ce que le temps de travail hebdomadaire soit de 35 heures par semaine ou 1600 heures annuelles.

12. Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital

Autorisation en cours et utilisation					
Date Assemblée	Plafond maximum Prime d'émission incluse	Date limite D'utilisation	Date d'utilisation	Montant utilisé	Montant restant
7 juin 2004	8 000 000,00 €	6 août 2006	31 août 2004	5 013 145,80 €	2 986 854,20 €
			27 décembre 2005	2 479 025,25 €	507 828,95 €

4.7. Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe

Exercices couverts : 2005 & 2004

	PricewaterhouseCoopers Audit S.A				Audit Consultants			
	Montant (K€)		%		Montant (K€)		%	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	(a)121	(b)125	77%	94%	21	26	100%	100%
Missions accessoires	35	8	23%	6%	0	0	0%	0%
Sous total	156	133	100%	100%	21	26	100%	100%
Juridique, fiscal, social			%	%	0	0	0%	0%
Sous-total			%	%	0	0	0%	0%
TOTAL	156	133	100%	100%	21	26	100%	100%

§ La somme de 121 K€ se décompose de la manière suivante : 56 K€ pour IEC Professionnel Média, 49 K€ pour SAS IEC, 12 K€ pour C2M et 4 K€ pour Auvi-One.

§ La somme de 125 K€ se décompose de la manière suivante : 50 K€ pour IEC Professionnel Média, 64 K€ pour SAS IEC, 9 K€ pour C2M et 2 K€ pour Auvi-One.

Chapitre 5

Gouvernement d'entreprise

5.1. Composition et fonctionnement des organes d'administration et de direction

5.1.1 Fonctionnement des organes d'administration et de direction

5.1.1.1. Conseil d'administration

5.1.1.1.1. Composition – Nomination (articles 16 à 17 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de dix huit membres au plus sous réserve de la dérogation légale prévue en cas de fusion.

Les Administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment. Ils sont toujours rééligibles

Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination des Administrateurs peut être faite par l'assemblée Générale Extraordinaire.

Les Administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Les Administrateurs personnes morales sont tenus lors de leur nomination de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société, sans délai, par lettre recommandée et de désigner selon les mêmes modalités un nouveau représentant permanent ; il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Un Administrateur personne physique ne peut appartenir simultanément à plus de cinq Conseils d'administration ou Conseils de Surveillance de Sociétés Anonymes ayant leur siège sur le territoire français, sauf les exceptions prévues par les dispositions de l'article L 225-21 du Code de Commerce

Sauf exception prévue par la loi, l'exercice de fonctions à titre de représentant permanent d'une personne morale Administrateur est inclus dans le calcul du nombre de mandats exercés par cette personne physique.

Tout Administrateur personne physique qui lorsqu'il accède à un nouveau mandat se trouve en infraction avec les dispositions de l'alinéa précédent, doit, dans les trois (3) mois de sa nomination, se démettre de l'un de ses mandats. A défaut, il est réputé s'être démis de son nouveau mandat.

Le nombre des Administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des Administrateurs en fonctions.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action. Les administrateurs nommés en cours de vie sociale peuvent ne pas être actionnaires au moment de leur nomination, mais doivent le devenir dans le délai de trois mois, à défaut de quoi, ils seraient réputés démissionnaires d'office.

5.1.1.1.2. Organisation, réunion et délibérations du conseil d'administration (article 18 des statuts)

Réunions du conseil

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige sur la convocation de son Président ou celle du tiers au moins de ses membres si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé. Le président est lié par les demandes qui lui sont adressées

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Quorum et majorité

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Dans les conditions prévues par la loi et les règlements, le règlement intérieur du Conseil d'Administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence. Le vote par visioconférence est toutefois interdit pour les résolutions portant sur l'arrêté des comptes sociaux ou des comptes consolidés, sur la nomination et la révocation du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Registre de présence et représentation

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Procès-verbaux des délibérations

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées dans des procès verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès verbaux sont certifiés par le président du conseil d'administration ou un directeur général ou l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

5.1.1.1.3 Président du Conseil d'Administration - Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 19 des statuts)

Président

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres personnes physiques, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'Administrateur. Il est rééligible

Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment.

Le président ne doit pas être âgé de plus de quatre vingt ans révolu. S'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Le président du Conseil d'Administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Selon décision du conseil d'administration, il pourra cumuler ses fonctions avec celles de Directeur Général de la société.

Pouvoirs du conseil d'administration

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'Administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la Loi et par les présents statuts.

Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet pour avis à leur examen.

5.1.1.1.4 Mode d'exercice de la direction générale (article 20 des statuts)

5.1.1.1.4.1 Principes d'organisation

La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration, parmi les Administrateurs ou en dehors, et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées au paragraphe précédent et, le cas échéant, procède à la nomination du Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le conseil d'administration. La délibération du conseil relative aux choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Le choix du conseil d'administration est porté à la connaissance des tiers dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

5.1.1.1.4.2 Directeur général

Lorsque la direction générale est assumée par le Président du Conseil d'Administration, l'ensemble des dispositions suivantes, relatives au Directeur Général, lui sont applicables.

Le Conseil d'Administration détermine la durée des fonctions du Directeur Général, étant précisé que lorsque le Directeur Général est également Président du Conseil d'Administration, la durée de ses fonctions de Directeur Général ne peut excéder la durée de son mandat de Président.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, dans la limite de l'objet social, sous réserve toutefois des pouvoirs expressément attribués par la Loi aux Assemblées Générales.

Dans les rapports avec les tiers, le Directeur Général engage la Société même par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur Général est convoqué à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général a la faculté de substituer partiellement dans les pouvoirs autant de mandataires qu'il avisera.

Nul ne peut exercer simultanément plus d'un mandat de Directeur Général de Sociétés Anonymes ayant leur siège sur le territoire français, sous réserve des exceptions prévues par la Loi.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de 80 ans. D'autre part, si un Directeur Général en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'administration.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut déléguer un Administrateur dans les fonctions de Directeur Général. En cas d'empêchement, cette délégation est de durée limitée et renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Directeur Général.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

5.1.1.1.4.3 Directeurs généraux délégués

Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer des Directeurs Généraux Délégués, personnes physiques, choisis parmi les Administrateurs ou en dehors d'eux dans la limite de [cinq (5)] Directeurs Généraux Délégués.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général ; en cas de décès, démission ou révocation de celui-ci, ils conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

L'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués sont déterminés par le Conseil d'Administration en accord avec le Directeur Général.

Lorsqu'un Directeur Général Délégué est Administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

5.1.1.1.4.5 Mode actuel d'exercice de la direction générale

Le conseil d'administration du 31 janvier 2003 a décidé que le Président de la Société assure la Direction Générale de celle-ci.

Le fonctionnement du conseil d'administration n'est pas organisé par un règlement intérieur.

5.1.1.2 Réunions du conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2005, le conseil d'administration s'est tenu 8 fois. Le taux de présence des membres du conseil est de 94 %.

L'organisation de la direction générale et la taille de l'entreprise ne sont pas aujourd'hui totalement en ligne avec les préconisations du rapport Bouton. Aucun comité formel spécifique n'a été mis en place.

5.1.2 Composition du conseil d'administration

Nom et prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	
Alain COTTE	31.01.03	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Président Directeur Général	-	Mandats et fonctions Président Directeur Général Président Directeur Général Président Président Administrateur Administrateur Administrateur Gérant Gérant	Société Mathématiques Appliquées Réseaux Mathématiques SAS IEC SAS C2M – Intelware SA Eurocave SA European Cargo Services SA Kea & Partners S.C.I. du 13 rue Jean-Baptiste Gilliard Starline International
Loïc de la COCHETIERE	31.01.03	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Administrateur	Président Directeur Général	Président Directeur Général Président Président Directeur Général Président Directeur Général	Imprimerie Nationale Compagnie d'Ingénierie du Nord Société Nouvelle Mizeret ISTRA-I.N. Saqqarah International
Charles HUMANN	3.03.2005	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Administrateur			
Jean-Marc THIERCELIN	27.12.96	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Administrateur	Secrétaire Général	Directeur Général	SAS IEC

5.1.3 Conflits d'intérêts

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflits d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de la Société de l'un quelconque des administrateurs et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

5.1.4 Contrats de service

A la date du présent Document de Référence, aucun mandataire social n'est lié à la Société ou l'une de ses filiales par un contrat de service qui prévoirait l'octroi de quelconques avantages.

5.1.5 Autres informations

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la Société.

A la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années au moins, aucun mandataire social n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une faillite, d'une mise sous séquestre ou liquidation, d'une incrimination et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par les autorités statutaires ou réglementaires, ni n'a été empêché par un tribunal d'agir en sa qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une société.

5.2. Rémunération des dirigeants

5.2.1 Rémunération des mandataires sociaux

- a. Rémunérations brutes versées dans IEC Professionnel Média et dans les sociétés contrôlées :

(K€)	Dans la société	Dans les sociétés contrôlées
Organes de direction		
Alain COTTE (1)		
Organes d'administration		
Jean-Marc THIERCELIN		90
Franck TOURNADRE (2)		

- b. Les prestations d'Alain COTTE sont rémunérées au titre d'un contrat de prestation conclu entre le GIE IEC Management et une société du groupe Qualis (honoraires HT 2005 = 300 K€).
- c. Les prestations de Franck TOURNADRE sont rémunérées au titre d'une convention conclue entre SAS IEC et son entreprise (honoraires HT 2005 = 73 K€).

La société n'a pas payé de jetons de présence en 2005.

5.2.2 Options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux

	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4
Date d'assemblée	30/06/2000	22/04/2003	7/06/2004
Date du Conseil d'administration	10 /09/ 2001	27/05/2003	7/12/2004
Options de souscription restantes au 31/12/2004	31 500	331 500	163 000
Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par : les mandataires sociaux	6 000	176 000	64 000
Point de départ d'exercice des options	10 /09/2003	27/05/2005	7/12/2006
Date d'expiration	10/09/2006	10/05/2008	7/12/2011
Prix de souscription	1,74 €	0,43 €	1,21 €

Options de souscription d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites	Prix	Dates d'échéance	Plan n°
Options attribuées durant l'exercice 2005 à chacun des mandataires sociaux par la société ou par des sociétés liées ou contrôlées :	0			
Options levées durant l'exercice par chacun des mandataires sociaux de la société ou par les sociétés susvisées	0			

5.3. Schémas d'intéressement du personnel

5.3.1 Contrats d'intéressement et de participation

Il n'existe pas de contrat d'intéressement en cours.

IL existe un accord de participation pour la société SAS IEC signé le 18 décembre 1998. Les sommes affectées à la réserve spéciale de participation sont calculées d'après les dispositions des articles L 442-2 et R 442-2à 442-5 du code du travail, c'est à dire par application de la formule :

$$RSP = \frac{1}{2} \left[\left(B - \frac{5C}{100} \right) \times \frac{S}{VA} \right]$$

Au cours des cinq derniers exercices, aucune somme n'a pu être affectée à la réserve spéciale de participation.

5.3.2 Options de souscription d'actions consenties aux salariés non mandataires sociaux

Attribution et exercice des options de souscription d'actions aux salariés non mandataires sociaux	Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Prix moyen	Dates d'échéance moyenne	Plan n° 4
Options attribuées durant l'exercice 2005 aux dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'options est le plus élevé	0			
Options levées durant l'exercice par chacun des dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'options est le plus élevé	0			

5.4. Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et le contrôle interne

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société ;
- de l'étendue des pouvoirs du Président-directeur Général.

1. Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

1.1. Composition du conseil

Votre conseil d'administration est composé de 4 membres. La liste des administrateurs de la société au 31 décembre 2005, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est la suivante :

Nom et prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	
					Mandats et fonctions	Société
Alain COTTE	31.01.03	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Président Directeur Général	-	Président Directeur Général Président Directeur Général Président Président Administrateur Administrateur Administrateur Gérant Gérant	Mathématiques Appliquées Réseaux Mathématiques SAS IEC SAS C2M – Intelware SA Eurocave SA European Cargo Services SA Kea & Partners S.C.I. du 13 rue Jean-Baptiste Gilliard Starline International

Nom et prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Nom et prénom
Loïc de la COCHETIERE	31.01.03	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Administrateur	Président Directeur Général	Président Directeur Général Président	Imprimerie Nationale Compagnie d'Ingénierie du Nord Société Nouvelle Mizeret ISTRA-I.N. Saqqarah International
Charles HUMANN	3.03.2005	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Administrateur		Président Directeur Général Président Directeur Général	SAS IEC
Jean-Marc THIERCELIN	27.12.96	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007	Administrateur	Secrétaire Général	Directeur Général	

Les administrateurs possèdent chacun une action de la société, conformément aux dispositions des statuts, sauf Jean-Marc Thiercelin qui a 52 actions.

La société comporte 1 administrateur indépendant, M. Loïc de la COCHETIERE, nommé compte tenu de ses compétences et de la maîtrise qu'il a des enjeux stratégiques de notre taille de groupe.

Le Conseil n'a pas établi de règlement intérieur

1.2. Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois.

Le taux de présence des membres du conseil est de 94 %.

L'organisation de la direction générale et la taille de l'entreprise ne sont pas aujourd'hui totalement en ligne avec les préconisations du rapport Bouton. Aucun comité formel spécifique n'a été mis en place.

1.3. Convocations des administrateurs

Conformément à l'article 18 des statuts, les administrateurs ont été convoqués 4 jours à l'avance par E-mail.

Conformément à l'article L. 225-238 du code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires semestriels ainsi que les comptes annuels.

1.4. Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués dans la semaine qui a précédé la réunion.

1.5. Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs.

2. Procédures de contrôle interne

Notre société a mis au point des procédures de contrôle interne, en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse, la maîtrise des risques liés à la décentralisation des opérations dans les différentes agences, la préventions et la détection des erreurs, et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

2.1. Acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne repose sur le contrôle de gestion, la comptabilité générale (consolidation) et la trésorerie, services placés sous la responsabilité du Secrétariat Général.

Le contrôle de gestion a pour fonction première de s'assurer de la fiabilité des informations saisie dans l'outil de gestion (achats, stocks, commandes clients) et de facturation par les agences et les sociétés du groupe. Il veille également à la mise à jour du recueil des procédures disponible informatiquement dans toutes les agences et assure une Hot Line permanente à l'application de celles-ci.

2.2. Organisation des services administratifs et financiers

a. Organisation générale

Le siège social du groupe comprend les activités de Direction Général du Groupe, de Secrétariat Général, de Contrôle de gestion, de Consolidation et de Gestion de Trésorerie.

Les sociétés du groupe ont leur responsable administratif et comptable, la filiale espagnole assurant les activités comptables, sociales et administratives.

b. La consolidation.

Le processus de consolidation se déroule de la manière suivante : établissement des liasses de consolidation par chaque société, validation des liasses, élaboration de la consolidation par la responsable du siège et revue de la consolidation par le Secrétariat Général du groupe.

Le référentiel comptable utilisé par les filiales est directement comparable au référentiel du groupe.

c. Les reportings

Le Groupe a mis en place des reportings d'activité internes portant sur les indicateurs pertinents de l'activité. Ces reportings périodiques produits par les sociétés sont revus par le contrôle de gestion et la Direction.

La trésorerie est centralisée au siège pour les sociétés françaises. Le service trésorerie élabore les reportings qui sont communiqués à la Direction Générale en fonction de leur périodicité.

d. Les budgets

Les budgets en matières de Chiffres d'affaires, coûts directs et structure commerciale, coûts indirectes et de siège sont élaborés avec des applications développées en interne selon la même approche que les états de réalisation établis sur l'outil informatisé de gestion du groupe. Chaque budget est revu en détail par la Direction générale. Ces données servent à l'élaboration des objectifs définis par la Direction Générale.

e. Les arrêtés comptables

Au niveau de chaque entité juridique, ainsi qu'au niveau du Groupe, chaque situation fait l'objet d'une revue par le Secrétariat Général et le Contrôle de Gestion.

Une consolidation trimestrielle est réalisée et présentée à la Direction Générale.

2.3. Élaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

L'élaboration de l'information comptable et financière des actionnaires est réalisée par le Secrétariat Général et la Responsable de la Consolidation sous le contrôle du Contrôle de Gestion et des Commissaires aux Comptes.

3. Pouvoirs du Directeur Général

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général.

Fait à Gennevilliers, le 27 avril 2006

Le Président du Conseil d'Administration.

Alain COTTE

5.5. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société IEC Professionnel Media, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société IEC Professionnel Média et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 (ou L. 225-68) du Code de commerce.

Rennes, le 28 avril 2006

Audit Consultants

PriceWaterhouseCoopers Audit

Michel HARDY

Yves PELLE

Chapitre 6

Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir

6.1. Evolution récente

Après la reprise de l'activité au second semestre 2005 (progression du chiffre d'affaires de 18,1 %), au premier trimestre 2006, le chiffre d'affaires du groupe IEC s'établit à 20,5 M€ (*), contre 17,8 M€ en 2005, soit une progression de 15%. En données comparables, l'activité de cette période augmente de 9 %.

(*) Information non auditée

6.2. Perspectives d'avenir

Le 6 mars 2006, le groupe IEC a acquis 100% des actions de la société Alsace Audio Visuel, qui a réalisé 11,6 M€ de chiffre d'affaires en 2005. La croissance soutenue de l'activité, observée au cours du premier trimestre 2006, ainsi que l'acquisition de Alsace Audio Visuel, permettront le développement de synergies dans les métiers des services et de l'ingénierie audiovisuelle. Le groupe étudie actuellement de nouveaux projets de croissance externe qui pourraient se concrétiser au cours de l'exercice.

6.3 Communiqués de presse

Communiqué dans La Tribune du 26 janvier 2006

Communiqué dans La Tribune du 13 mars 2006

Communiqué dans La Tribune du 28 avril 2006

Ces communiqués peuvent être consultés sur le site www.iec-asv.com.

Chapitre 7

Tableau de concordance du document de référence

Le tableau ci-dessous présente une concordance entre le plan du document de référence et le plan type prévu à l'annexe I du Règlement européen sur les prospectus.

Les informations non applicables à IEC Professionnel Media sont indiquées NA

		Page
1	Personnes responsables	1
2	Contrôleurs légaux des comptes	1
3	Informations financières sélectionnées	
	3.1 Informations financières historiques	41-43, 22
	3.2 Informations financières intermédiaires	NA
4	Facteurs de risques	24
5	Informations concernant l'Emetteur	
	5.1 Histoire et évolution	
	5.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	3
	5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	3
	5.1.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	3
	5.1.4. Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	3
	5.2 Investissements	23
6	Aperçu des activités	
	6.1 Principales activités	17
	6.2 Principaux marchés	17
	6.3 Événements exceptionnels	NA
	6.4 Dépendance à l'égard de certains contrats	NA
	6.5 Position concurrentielle	22
7	Organigramme	
	7.1 Description du Groupe	16
	7.2 Principales filiales	16
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	
	8.1 Immobilisations corporelles les plus significatives	NA
	8.2 Questions environnementales concernant les immobilisations les plus significatives	NA
9	Examen de la situation financière et du résultat	
	9.1 Situation financière	69
	9.2 Résultat opérationnel	69
10	Trésorerie et capitaux	
	10.1 Informations sur les capitaux	5-11
	10.2 Source et montant des flux de trésorerie	43,72-73
	10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure financière	59-60
	10.4 Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations.	NA
	10.5 Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus.	NA
11	Recherche et développement, brevets et licences	23
12	Informations sur les tendances	73
13	Prévisions et estimations du bénéfice	NA
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
	14.1 Organes d'administration et de direction	79-82
	14.2 Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	83
15	Rémunérations et avantages	
	15.1 Montant de la rémunération et avantages en nature	83
	15.2 Montant des sommes provisionnées ou constatés aux fins de versements de pension, de retraite ou d'autres avantages	NA
16	Fonctionnement des organes de direction et d'administration	
	16.1 Date d'expiration des mandats actuels	82
	16.2 Contrat de service liant les membres du conseil d'administration	83
	16.3 Information sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	NA
	16.4 Conformité avec le gouvernement d'entreprise en vigueur	NA
17	Salariés	
	17.1 Nombre de salariés	23
	17.2 Participation et stock-options	58,84-85

	17.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	84
18	Principaux actionnaires	
	18.1 Actionnaires détenant plus de 5% du capital	9
	18.2 Existence de droits de vote différents	9
	18.3 Détention ou contrôle de l'émetteur directement ou indirectement	9
	18.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de contrôle	NA
19	Opérations avec les apparentés	NA
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
	20.1 Informations financières historiques	41-78
	20.2 Informations financières pro forma	NA
	20.3 Etats financiers	28-29 ,41-43:
	20.4 Vérifications des informations annuelles	67
	20.5 Date des dernières informations financières	NA
	20.6 Informations financières intermédiaires	NA
	20.7 Politique de distribution de dividendes	13
	20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	26-27, 58-59
	20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice	88
21	Informations complémentaires	
	21.1 Capital social	5 -11
	21.2 Actes constitutifs et statuts	3-5
22	Contrats importants	NA
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	NA
24	Documents accessibles au public	3
25	Informations sur les participations	32

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les comptes sociaux 2004 ainsi que les rapports d'audit correspondant figurant aux pages 34 à 69 du document de référence de l'exercice 2004 enregistré auprès de l'AMF en date du 29/7/2005 sous le n°D.05-1044
- les comptes consolidés et les comptes sociaux 2003 ainsi que les rapports d'audit correspondant figurant aux pages 35 à 70 du document de référence de l'exercice 2003 enregistré auprès de l'AMF en date du 12/05/2004 sous le n°D.04-0722.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence.

Les informations figurant dans ce document de référence sont également disponibles sur le site Internet de la société : <http://www.iec-asv.com>

Chapitre 8

Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2006 : Texte des résolutions

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu :

- la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes sociaux et les comptes consolidés sur l'activité et la situation de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2005,
- et la lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur ledit exercice,

Approuve tels qu'ils ont été présentés :

- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005 se soldant par un déficit comptable de 2.631.103,71 €
- et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2005 se traduisant par un résultat net consolidé déficitaire de 2.671 K€.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve sans réserve chacune des conventions signalées dans ledit rapport.

TROISIEME RESOLUTION

Quitus au conseil d'administration

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clos le 31 décembre 2005.

QUATRIEME RESOLUTION

Affectation du résultat.

1. L'Assemblée Générale décide d'imputer le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2005 d'un montant de 2.631.103,71 € à due concurrence sur le poste prime d'émission, de fusion, d'apport.

2. Pour se conformer à la loi, elle donne acte au Conseil d'administration de lui avoir rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices sociaux précédant celui dont les comptes viennent d'être approuvés.

CINQUIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie conforme ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

* * * * *
* * *
*



Société Anonyme au capital de 4 354 053,60 euro
RCS Rennes B 382 574 739 - APE 671 C
13/15 rue Kerautret Botmel – 35000 Rennes
Téléphone 02 23 35 57 57 - Télécopie 02 23 35 56 61
www.iec-asv.com